

ÉTHOCRATIE

O U

LE GOUVERNEMENT

FONDÉ SUR

LA MORALE.

Par le B^{un} d'Holbach.

Constituit bonos mores civitati Princeps.

SENECA de Clementiâ lib. I.



A A M S T E R D A M,
Chez MARC-MICHEL REY,
M D C C L X X V I

ÉTHOCRATIE

OU

LE GOUVERNEMENT

FONDÉ SUR

LA MORALE.

Constituit bonos mores civitati Princeps.

SENECA de Clementiâ lib. I.



A AMSTERDAM,

Chez MARC-MICHEL REY,

MDCCLXXVI.

A LOUIS XVI,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.
MONARQUE JUSTE, HUMAIN,
BIENFAISANT ; AMI DE LA VÉRITÉ,
DE LA VERTU, DE LA SIMPLICITÉ ; ENNEMI DE LA FLATTERIE,
DU VICE, DU FASTE, DE LA TYRANNIE ;
RESTAURATEUR DE L'ORDRE ET DES MŒURS ;
PERE DE SON PEUPLE ;
PROTECTEUR DU PAUVRE ;
DONT LE REGNE EST L'ESPOIR DES BONS,
L'EFFROI DES MÉCHANTS, LA CONSOLATION DES VRAIS CITOYENS :
VOUÉ, DÉDIÉ, CONSACRÉ PAR UN CITOYEN FIDÈLE,
ZÉLÉ, RESPECTUEUX, QUI DIT LA VÉRITÉ AU PRINCE
QUI VEUT L'ENTENDRE.

Ego verum dicere assuevi, & tu libenter audire.

PLIN. Lib. VII. Epist. 9.

AVERTISSEMENT.

Le titre placé à la tête de cet ouvrage en annonce le but : il est composé de deux mots grecs, ΕΘΟΣ, mœurs, & KRATOE force, puissance, empire, gouvernement. On a cru pouvoir employer ce mot ainsi formé pour désigner un essai, un projet d'union entre la Morale & la Politique, l'idée d'une Législation conforme à la vertu, qui pût être également avantageuse aux Souverains, aux sujets, aux nations, aux familles, à chacun des citoyens. On ose se flatter de n'avoir, dans cet essai, proposé rien de chimérique, ou qui ne puisse être aisément exécuté par tout Législateur sincèrement animé du desir de faire le bonheur de son Peuple : tel est le Monarque bienfaisant & juste qui fait aujourd'hui l'espoir & la consolation des François.

Quant à ces hommes découragés, qui croient toute Réforme impossible, & s'obstinent à désespérer du salut de la République, on leur dira que tout est possible à la volonté ferme & constante d'un Prince fortement occupé du rétablissement de l'ordre & de la félicité de ses sujets, sur-tout lorsqu'il se voit secondé par des Ministres éclairés, intègres, vertueux : entre de telles mains l'Etat peut sans doute espérer de guérir de ses plaies, de reprendre des forces, de jouir avec le temps d'une santé vigoureuse. Il n'y a, dit Sénèque, qu'un mauvais médecin qui renonce à l'espoir de guérir ses malades.¹ Si, comme les individus, les Etats ne peuvent

se promettre un bonheur inaltérable, qu'ils profitent du moins des moments favorables que le destin veut bien leur accorder.

Machiavel, qui ne s'est pas communément proposé de donner des conseils honnêtes aux Souverains, reconnoît pourtant lui-même que „tout Prince, ou tout Ministre, prétend à l'immortalité, doit choisir pour le théâtre de sa gloire un Etat corrompu & tombé en décadence, afin d'avoir l'honneur d'en devenir le restaurateur.”

Il n'est besoin ni de mérite ni de science pour exercer le despotisme & détruire un Etat ; il ne faut que de la force & de la méchanceté : mais pour gouverner sagement un Etat corrompu, pour en bannir le désordre & le vice, il faut des travaux longs & suivis, il faut des lumières, une fermeté, des vertus qui se trouvent rarement dans les Princes. Peu de loix suffisent aux gens de bien ; mais il en faut de sévères & de multipliées aux méchants, qu'elles peuvent encore difficilement contenir. Il seroit facile de faire adopter des loix raisonnables à un Peuple simple, exempt des préventions & des vices qu'on voit communément enracinés dans les nations civilisées. On trouve chez celles-ci une multitude de citoyens ignorants, présomptueux ou pervers, qui se sont habitués à regarder leurs usages les plus nuisibles comme des choses sacrées, leurs préjugés comme des principes sûrs, leurs opinions fausses comme des maximes infaillibles, leurs intérêts personnels comme ceux de la nation entière, leurs injustices comme des droits inviolables : tels sont les malades opiniâtres dont un Souverain courageux, & jaloux de sa gloire, doit entreprendre la cure s'il veut marcher à l'immortalité.

Ce sont évidemment les vices, des hommes qui provoquent le despotisme & la tyrannie. Il faut un sceptre de fer pour subjuguier & contenir des esclaves sans raison & sans mœurs, dont la crainte seule peut arrêter les excès. Il n'appartient qu'à des citoyens honnêtes d'avoir de bons Rois : des nations corrompues ne peuvent avoir que des tyrans ; elles ne sont susceptibles ni de la liberté, dont elles ne feroient qu'abuser, & qu'elles perdroyent bientôt, ni de la prospérité, toujours incompatible avec la licence, l'injustice, & les mauvaises mœurs.

D'un autre côté tout Souverain vertueux, fait pour être le guide, le pasteur & le pere de ses sujets, doit craindre de mériter les noms de despote & de tyran, qui le rendroient odieux à son peuple, l'objet de la terreur publique, le possesseur incertain d'une puissance détestable. Ainsi, juste & bon lui-même, il voudra commander à des hommes qui lui ressemblent, à des citoyens raisonnables, à des sujets dociles & vraiment attachés. Pour atteindre ce but également desirable pour les nations & pour leurs chefs, le Législateur, s'accommodant à la foiblesse des esprits, s'efforcera de les éclairer, de les instruire, de les amener par la douceur à la raison qu'ils ignorent ; tantôt, par des récompenses, il leur fera sentir les avantages des vertus dans la vie sociale ; tantôt enfin, faisant un usage légitime de son autorité, il inspirera des terreurs salutaires à ceux qui se montreroient rebelles à ses leçons bienfaisantes. Le pouvoir absolu, dont tant de mauvais Princes abusent communément, devient entre les mains d'un Souverain équitable une arme nécessaire pour détruire les efforts & les complots de l'iniquité. La réforme d'un Etat vicié de longue main demande une fermeté soutenue, un courage intrépide ; qualités plus honorables, & plus rares que cette ardeur fatale qui fait entreprendre des conquêtes. Il n'est point pour un Roi de gloire plus solide que de regner par des loix sages sur un peuple vertueux. C'est alors que la puissance du Souverain & la félicité des Sujets sont fondées sur une base que rien ne peut ébranler.

CHAPITRE I.

De l'union de la Morale avec la Politique.

LE GRAND SULLY a dit que les bonnes mœurs & les bonnes loix se formoient réciproquement. Jamais, sans des dangers égaux pour les Souverains & les Sujets, la Politique ne peut se séparer de la Morale, ni la perdre un instant de vue. Quelle que soit la forme du Gouvernement adoptée par les nations, ceux qui sont chargés de l'autorité publique se trouvent engagés, par-là même, à les guider vers le bonheur. Mais ce bonheur, incompatible avec le vice ou le désordre, ne se rencontre que dans la pratique des devoirs de la vie sociale, dans l'observation constante des réglés de la justice, dans le respect pour la vertu. *La loi, dit Cicéron, est la droite raison, qui prescrit ce qui est honnête, & qui défend ce qui ne l'est pas.*².

AINSI le Législateur, dans toutes ses institutions, le Souverain, dans ses édits & reglements, ne devroient être que les organes de la justice, les interpretes fideles des oracles de la Morale. Si, comme tout le démontre, la division des intérêts du Souverain & des sujets a produit le fatal divorce que

l'on rencontre si souvent entre la Politique & la Morale, la raison, guidée par une expérience longue & constante, devrait enfin les rapprocher. Unis alors avec les peuples qu'ils gouvernent, les chefs des nations engageraient puissamment ou forceraient les citoyens à concourir, suivant leurs facultés, au bien général.

LA réunion si désirable de la Politique & de la Morale peut seule opérer la réforme des mœurs, qu'une Philosophie dénuée de pouvoir tenterait vainement. Que peuvent en effet les conseils stériles de la raison, toujours tristes pour des êtres endurcis, corrompus, dissipés ? Que peuvent de vaines exhortations contre des préjugés enracinés, contre des passions fougueuses, contre des penchants funestes fortifiés par l'habitude ? *Il faut*, dit un Magistrat éclairé, *une Morale pratique, publiée par une autorité légitime ; & cette Morale doit être fixée par la Loi.*³

ARISTOTE avait depuis long-temps remarqué, que la Morale ne pouvoit être efficace sans le secours des Loix ; que des discours ne pouvoient suffire pour réformer les mœurs. Les hommes, dit-il, obéissent bien mieux à la nécessité qu'à des paroles, à des châtimens qu'à des représentations. La Loi seule a le pouvoir de les contraindre. On prend en aversion les hommes lorsqu'ils contredisent les passions ; mais on ne hait point la Loi."

SUIVANT ce Philosophe, pour réformer puissamment les mœurs „il faut que le Législateur soit lui-même vertueux & bien instruit des devoirs de la Morale, sans laquelle nulle Législation ne peut être raisonnable." En un mot, il dit que „vivre selon la raison c'est vivre selon la Loi."⁴

LORSQUE l'on considère la mauvaise éducation qu'on donne communément à ceux que la naissance appelle au gouvernement des empires, la flatterie qui les enivre, les maximes hautaines dont on les empoisonne, l'air empesté que l'on respire dans les cours, l'on est tenté de croire qu'il est presque impossible de trouver la justice & la bonté unies au pouvoir suprême. À la vue des passions diverses dont les nations sont agitées, des intérêts qui divisent à tout moment leurs chefs, des guerres atroces & continuelles qu'ils se font avec tant de légèreté, du peu de bonne foi qui préside à leurs traités, on croiroit que la Morale n'a rien de commun avec les intérêts de l'Etat, & même leur nuirait directement. Enfin, en

portant ses regards sur une foule d'anciennes erreurs, de folies contagieuses, de passions discordantes qui séparent les citoyens, de vices que l'on suppose attachés aux climats, on s'imagineroit qu'il n'est point d'entreprise plus extravagante que de vouloir faire entendre aux hommes la raison, la vérité, la morale, qui seules peuvent les rendre heureux & sociables. *Ce ne sont point les climats, ce sont les loix qui décident des mœurs*⁵.

TROMPÉS par un coup d'œil si propre à décourager, bien des gens ont cru que les maladies des nations étoient totalement désespérées, qu'elles devroient être abandonnées à leur fort déplorable, qu'il y auroit de la folie, de la présomption, de la témérité à vouloir entreprendre leur guérison. D'après ces idées on regarde assez communément les Philosophes moralistes comme de vains déclamateurs, comme des enthousiastes ridicules, des empyriques, & même plus souvent encore comme des citoyens dangereux dont les principes troubleroient inutilement la Société, accoutumée depuis long-temps à souffrir ses maux sans murmurer. Les Réformateurs en Politique qu'on a traité le moins sévèrement, ont passé pour des rêveurs honnêtes, dont les idées ne pouvoient convenir qu'à des *Républiques de Platon*, à des *Utopies* chimériques. Quelqu'un a dit avec raison, que *les fous reçoivent les conseils des Sages, comme les Sages reçoivent les conseils des fous*.⁶

L'ACCUEIL peu favorable que rencontrent dans un monde frivole ou pervers les vérités les plus utiles, ne doit pourtant pas décourager des citoyens fortement animés de la passion du bien public. Le *temps*, a dit Sénèque, *est très-savant, car il découvre tout*. Les vérités importantes pour l'homme ne se perdront jamais ; inutiles souvent aux races présentes, elles feront le bonheur des races futures. Où en ferait l'esprit humain si, contredits & persécutés par leurs contemporains, des Sages n'avoient point semé pour une postérité toujours plus équitable & moins prévenue que ses ancêtres, & qui jouit des avantages qu'ils ont follement dédaignés !

DES exemples présents à nos yeux ne sont-ils pas faits pour nous prouver, qu'il ne faut pas désespérer du genre humain ? Un Prince ami de la justice & de l'ordre ne peut-il pas devenir en peu de temps le restaurateur

d'un vaste Empire ?⁷ La sagesse & l'équité, armées d'un grand pouvoir, font capables de changer en peu de temps la face d'un Etat. Le pouvoir absolu est très-utile quand il se propose d'anéantir les abus, d'abolir des injustices, de corriger le vice, de réformer les mœurs. Le Despotisme seroit le meilleur des Gouvernements si l'on pouvoit se promettre qu'il fût toujours exercé par des Titus, des Trajan, des Antonin : mais il tombe communément entre des mains incapables d'en user avec sagesse.

RASSURÉ par ces idées consolantes, que le citoyen, qui desire le bien-être de sa patrie, ose donc exposer en public les fruits de ses réflexions. Que la raison ne désespere plus de faire entendre sa voix à des êtres raisonnables. Que la Morale toujours douce & paisible, ne renonce pas à ses droits sur des êtres sociables. La vérité, la justice, la vertu, ne sont pas faites pour être à jamais rebutées par les hommes, dont l'association ne pourroit subsister sans leur secours.

LA Morale ne peut effrayer que la Tyrannie, qui, suivant Aristote, *consiste à commander contre leur gré à des hommes qu'elle contraint d'obéir*. Le Tyran soupçonneux ne regne que par la force sur des esclaves, qu'il a le plus grand intérêt de diviser & de corrompre : il déteste la vertu, toujours contraire à ses criminelles fantaisies : il écarte de ses yeux les citoyens honnêtes & sages, parce qu'il doit redouter leurs regards, parce qu'ils ont des âmes trop nobles pour se prêter à ses vues. En un mot, le Tyran voudroit anéantir toute justice & toute règle, parce qu'elles condamnent à tout moment sa conduite insensée.

RIEN n'est plus antipathique que la Morale & la Tyrannie. La vertu réunit les intérêts des hommes ; la tyrannie ne cherche qu'à les séparer, afin de les détruire successivement, & les uns par les autres. La vertu élève les cœurs ; la tyrannie les déprime. La vertu fait prospérer les nations, les rend heureuses & puissantes ; la tyrannie s'afflige de leur prospérité, elle se plaint à les voir foibles & décharnées. Les bonnes loix font la sûreté d'un Etat, la tyrannie ne veut rien qui la gêne. L'équité, la concorde, la bienveillance mutuelle, l'humanité, la pitié, les bonnes mœurs enfin, qui font les liens de la vie sociale & privée, allarment un Gouvernement fondé sur la cruauté, sur la dépravation, sur la ruine de tout bien.

SI les vertus & les bonnes mœurs sont incompatibles avec un mauvais gouvernement, elles servent de fondement à un gouvernement raisonnable. Le Souverain y connoît des devoirs qui le lient avec son peuple, & qui deviennent les gages de leur sûreté réciproque. Il estime, il encourage, il récompense le mérite & les talents, parce qu'il les juge nécessaires au bien de l'Etat, utiles à sa propre gloire, capables de contribuer à la félicité générale, de laquelle dépend sa puissance & son bonheur personnel. Il s'intéresse à la concorde, au bien-être des individus, des familles & des corps, parce que, loin de craindre leur union, il la regarde comme servant à sa propre défense. Il se plaît à jouir des vertus de chaque citoyen, parce que, comme l'observe Aristote, *les mêmes qualités & vertus qui constituent l'homme de bien doivent constituer le bon citoyen*. C'est dans le même esprit que Pythagore conseille à ceux qui sont chargés de l'administration, de conduire leur maison de manière à porter la même conduite dans le gouvernement de l'Etat.

IL n'y a donc qu'un gouvernement honnête qui puisse commander à de bons citoyens. Un Législateur éclairé par la raison & l'équité est le seul qui puisse former des coopérateurs de ses travaux politiques. Il faut que le Souverain soit juste & bon lui-même, s'il veut régner sur des sujets vertueux. *Les mœurs du Prince*, dit Claudien, *sont une leçon plus convaincante & plus forte que toutes ses ordonnances*.

CHAPITRE II.

Idée sommaire des Loix fondamentales d'un bon Gouvernement.

ON appelle *fondamentales* les Loix primitives d'un Etat, destinées à fixer les formes diverses de Gouvernement adoptées par les nations. Quelques peuples ont voulu qu'un seul homme les gouvernât, & formerent ainsi des *Monarchies* : d'autres ont cru devoir confier l'administration à des citoyens distingués, & ont ainsi formé des *Aristocraties* : d'autres peuples ont voulu se gouverner eux-mêmes, ou du moins se réserver le choix des citoyens qu'ils chargeoient pour un temps des soins du Gouvernement ; c'est ainsi qu'on a formé les *Démocraties* : enfin quelques nations ont cru devoir combiner ces différentes manieres de gouverner ; ce qui produisit des Gouvernements mixtes ou mélangés.

QUELLE que soit la forme d'un Gouvernement, comme il ne peut se proposer d'autre but que la conservation & le bonheur de la Société gouvernée, il doit toujours prendre la Morale pour base ; jamais il ne peut

sans danger s'écarter de ses principes, faits pour guider tous les pas des Souverains & des Sujets. Le Monarque, dès qu'il s'éloigne de la justice & de la vertu, devient un usurpateur ; il ne gouverne plus, il tyrannise ; il n'a plus d'autorité légitime, parce que l'autorité, pour être juste, ne peut être fondée que sur le bien qu'on fait aux hommes.

SI, comme dans l'Aristocratie, des citoyens choisis pour gouverner un peuple, perdant la Morale de vue, sacrifient l'intérêt public à leur ambition, à leurs passions jalouses, à l'intérêt de leurs familles, ils sont des prévaricateurs ; leur autorité devient une usurpation manifeste, & leur gouvernement se change en tyrannie.

LORSQU'UN Peuple dans la Démocratie, abusant du pouvoir qu'il retient dans ses mains, se livre en aveugle à ses passions orageuses, exerce son envie contre le mérite qui lui fait ombrage, montre son ingratitude aux gens de bien qui l'ont fidelement servi, persécute ou bannit les plus éminentes vertus ; alors, violant les réglés saintes de la Morale, la Démocratie dégénère en une tyrannie qui travaille à sa propre ruine. L'injustice est l'écueil du pouvoir pour les nations, ainsi que pour chaque citoyen.

EN un mot, les annales de l'univers nous montrent à chaque page que les trônes, les empires, les peuples & leurs gouvernements, se sont anéantis pour avoir violé les devoirs toujours sacrés de la Morale. L'histoire du monde nous prouve, que les vices & les passions des Souverains & des peuples furent toujours la vraie cause de la ruine des Sociétés, & que la vertu peut seule les soutenir, & les rendre heureuses. La justice, la bonté, la réunion des intérêts de tous les citoyens avec ceux de leurs chefs, voilà l'unique moyen de conserver un Etat & de lui donner la consistance nécessaire pour durer, pour résister aux coups de la fortune.

ON ne peut donc adopter le principe du célèbre Auteur de *l'Esprit des Loix*, lorsqu'il dit que *l'honneur est le ressort du Gouvernement monarchique, que la vertu est celui du Gouvernement républicain*. Comment un Philosophe éclairé a-t-il pu distinguer *l'honneur* de la *vertu*, sans laquelle il ne peut y avoir ni honneur véritable, ni gloire réelle, ni bonheur permanent pour aucune nation ? Reléguer la vertu dans les

Républiques, n'est-ce pas supposer qu'elle ne peut pas se trouver dans les Monarchies, qu'elle seroit déplacée chez les Rois ? Montesquieu, comme Aristote, auroit-il pensé *qu'il ne se trouvoit pas de Rois véritables de son temps, & qu'il n'y avoit que des Tyrans.*⁸ ? Enfin cet auteur sublime, à qui la raison humaine a de si grandes obligations, auroit-il fait l'injure aux sujets des Monarchies de croire que, peu susceptibles de vertus, ils ne pouvoient être remués que par une vanité puérile, par des distinctions frivoles qui dépendent des caprices d'un maître ?

N'ADMETTONS pas des suppositions aussi fâcheuses que peu fondées : croyons que, si la vertu est totalement incompatible soit avec le despotisme, dont le ressort est la crainte, soit avec la tyrannie, qui n'est que le brigandage d'un seul exercée contre tous, la morale, & la vertu sont parfaitement compatibles avec une Monarchie sagement constituée, où elles feront le bonheur du Souverain & des sujets. Dans tout Gouvernement raisonnable l'honneur & la vertu doivent être inséparables ; il n'est point de Souverain ou de nation qui puisse se passer de la Morale : il n'y a pas de bonnes loix à la formation desquelles la Morale ne doive présider.

SI dans tous les gouvernements les Loix fondamentales ou primitives sont défectueuses, insuffisantes, méconnues, dégénérées en abus, c'est que les passions ont communément bien plus contribué que la Morale ou la raison à la formation des gouvernements ; c'est que l'imposture ou la force ont fondé bien des empires ; c'est que l'ignorance, l'imprudence, la crédulité, l'inertie, ont fait admettre des maximes, des usages & des loix souvent pernicioeux, contre lesquels les peuples, enchaînés par l'habitude ou la force, n'ont pu réclamer ; c'est que les vrais principes de la Morale, sur laquelle on a tant écrit, sont encore ignorés du plus grand nombre des hommes, qui distinguent à peine le juste de l'injuste, le bien du mal, l'honnête de ce qui est honteux ou criminel : enfin, si tant de Souverains ont abusé de leur pouvoir, c'est qu'ils n'ont pas connu la manière d'en bien user pour leur propre bonheur, toujours lié à celui de leurs peuples ; c'est que les chefs des nations n'ont pas senti que, pour leur propre intérêt, ils devroient se soumettre à des regles, donner un frein à leurs passions, se mettre dans

l'heureuse impossibilité de se nuire à eux-mêmes en traversant le bonheur de leurs sujets. Toute autorité, pour être assurée, doit être modérée.⁹

TOUT Souverain est homme, sujet aux mêmes passions que le simple citoyen. Celui-ci, par la crainte des loix, est forcé de les contenir ; tandis que l'autre, armé d'un grand pouvoir, pense qu'il n'a rien à craindre : mais cette idée le trompe ; il doit craindre la haine de ses sujets, le désordre public, le renversement de son trône, le ressentiment des malheureux qu'il opprime, les vices qu'il a nourris dans les cœurs de ses esclaves. Pour éviter ces catastrophes, si communes aux mauvais Princes, le Souverain, en garde contre ses propres desirs, vivra dans la défiance & la crainte de lui-même ; il ne sera point jaloux d'une autorité sans bornes ; il en sacrifiera une partie, pour jouir plus sûrement de celle qui lui doit rester ; en un mot, il se liera prudemment les mains, dans la crainte de blesser son peuple, dont la félicité doit toujours être la sienne. „L'Empire le plus ferme, dit Tite-Live, est celui auquel on obéit avec joie.”¹⁰

NON content de travailler au bonheur présent de ses sujets, un bon Roi doit encore rassurer pour l'avenir : sensible à la vraie gloire, il veut que sa mémoire soit chère à la postérité ; il veut régner encore sur les cœurs du fond même du tombeau, ainsi, sachant que le Monarque le plus sage peut être remplacé par un Tyran insensé, il liera ses descendants par des loix tellement unies à la constitution de l'Etat, que la méchanceté ne puisse sans danger les enfreindre ou les anéantir.

LES soins qu'exige le gouvernement d'un grand empire sont tellement multipliés, qu'il seroit impossible qu'un Prince pût porter ses regards sur toutes les parties de son Etat, & pût être instruit des besoins, des maux, de la situation, des vœux de tous ses sujets. Ainsi, pour que le Souverain, en garde contre les mensonges & les flatteries des courtisans qui l'entourent, puisse entendre distinctement la voix libre des citoyens, les Loix fondamentales doivent établir d'une façon stable un corps de Représentants, choisis parmi les citoyens les plus integres, les plus éclairés, les plus intéressés au bien public, & chargés de stipuler les intérêts qui leur sont communs avec leurs concitoyens.

POUR prévenir l'infidélité de ces Représentants ; les Loix fondamentales doivent empêcher que les élections ne se fassent par la brigue, par l'intrigue, par la vénalité, au milieu du tumulte. Tout homme convaincu d'avoir obtenu sa place par ces routes indignes, mérite d'être exclus pour jamais du droit de stipuler les intérêts de son pays. Le Scrutin paroît la voie la plus sûre pour rendre les élections tranquilles.

LA Loi fondamentale devrait conférer aux Représentants le droit immuable de s'assembler, fans attendre la convocation du Prince, que des ministres & des flatteurs peuvent souvent détourner d'entendre les plaintes les plus justes & les plus pressantes de son peuple.

C'EST dans le conseil des Représentants de la nation que toutes les Loix doivent se faire, se discuter, se corriger, s'abroger. Alors toute la nation concourt à la formation des regles qu'elle doit suivre, des impôts qu'elle doit payer, des guerres qu'elle doit entreprendre ou terminer, des sacrifices qu'elle doit faire pour sa propre sûreté, des dettes qu'elle peut contracter. Mais il seroit peut-être utile que des loix rigoureuses empêchassent un Etat de s'endetter. Des impôts passagers, quelque forts qu'ils pussent être, ne feroient-ils pas plus avantageux que des dettes accumulées dont les nations demeurent pour toujours accablées ? Un grand crédit ruine souvent un peuple comme un particulier.¹¹

COMME une fatale expérience prouve que les intérêts du Prince se séparent souvent de ceux de sa nation, tous ceux que le Souverain salarie devroient, comme suspects, être exclus par la loi du droit de parler pour le peuple ; personne ne peut servir également deux maîtres. L'honneur seul doit suffire aux Représentants d'un Etat. Une nation vénale, & tourmentée de la soif de l'or, ne doit point se flatter d'être fidelement représentée.

LA loi doit toujours subordonner les Députés ou Représentants nationaux à leurs constituants : ceux-ci doivent avoir le droit de punir & de révoquer avec ignominie pour l'abus qu'on pourroit faire de leur confiance. Dans un gouvernement bien organisé nul homme, quelque rang qu'il occupe, ne doit être exempt de la crainte d'être puni pour des crimes.

UN Souverain, sincerement animé de l'amour du bien public, ne devrait point être jaloux du droit de nommer des Ministres, dans le choix desquels

il peut être à tout moment trompé ; il préférera sagement des conseils stables & permanents, destinés à expédier dans chaque département des affaires que souvent la tête d'un seul homme ne peut embrasser. Des Conseils portent dans l'administration une fixité que l'on ne peut attendre de Ministres qui se succèdent avec rapidité, & dont les idées, les systèmes, les mœurs & les lumières, font rarement d'accord avec ceux de leurs prédécesseurs. On prétendra, peut-être, que des Conseils retarderoient l'expédition des affaires par la lenteur de leurs mouvements : mais la vigilance du Prince peut accélérer leur marche ; & les décisions d'un Conseil seraient bien moins arbitraires que celles d'un seul homme, que son pouvoir & ses, plaisirs peuvent rendre injuste ou négligent.

SI le Prince croyoit devoir préférer des Ministres à des Conseils, les loix fondamentales d'un Etat bien constitué devroient obliger ces dépositaires de l'autorité à rendre compte de leurs entreprises & de leur gestion à la Patrie : par-là le Souverain ferait lavé aux yeux des peuples des malversations & des fautes qui lui peuvent être imputées, & que des Ministres pervers osent souvent rejeter sur les ordres. Cette comptabilité seroit très-propre à contenir les passions & à aiguillonner la vigilance. *Il est utile, dit Tite Live, qu'aucun citoyen ne devienne trop puissant ou trop grand pour pouvoir être attaqué juridiquement : rien n'est plus propre à conserver l'Etat, que de voir les hommes les plus considérables soumis aux loix comme tous les autres.*¹²

PUISQUE tout Gouvernement ne doit avoir pour but invariable que le bonheur de la nation gouvernée, les Loix fondamentales doivent assurer, de la façon la plus solennelle, *I. la Liberté*, qui est le droit de faire pour son propre bonheur, ou pour son propre intérêt, tout ce qui n'est pas contraire au bonheur ou aux intérêts des autres. *II. Les Loix* doivent assurer irrévocablement la *Propriété*, c'est-à-dire, la possession sûre & tranquille des choses que le citoyen a pu justement acquérir. *III. Les mêmes Loix* doivent procurer à tout citoyen la *Sureté* pour sa personne tant qu'il est juste, ou tant qu'il ne se rend pas nuisible à la Société. Une nation se trouve sous la tyrannie la plus affreuse, lorsqu'il dépend de la passion ou du

caprice de tout homme puissant de faire emprisonner ou disparaître le citoyen qui lui déplait.¹³

AINSI, sans la justice il ne peut y avoir dans un Etat ni liberté, ni propriété, ni sûreté. La Liberté ne peut être que le pouvoir d'exercer ses facultés d'une façon qui ne nuise à personne. La Propriété est le droit de posséder justement ou sans préjudice des autres. La Sûreté personnelle est le droit de ne rien craindre de personne, en ne faisant tort à personne.

FAUTE d'avoir fait attention à ces principes, nous voyons, chez les anciens & les modernes, des peuples qui passoient pour libres, qui sembloient jouir d'un bon gouvernement, à la félicité desquels rien ne sembloit manquer, & qui pourtant n'ont été nullement heureux & se sont vus entraînés à la ruine. La liberté des Athéniens ne fut qu'une affreuse licence, qui permettoit à un peuple sans vertu d'exercer ses passions effrénées, ses folies, contre les meilleurs citoyens. Chez les modernes la liberté de la Pologne consiste dans le pouvoir qu'ont les Magnats de tyranniser leurs serfs & de déchirer le Royaume, sans être réprimés ou punis par aucune autorité.

LE peuple Anglois, si glorieux de son Gouvernement libre, ne paroît pas avoir lui-même des idées bien précises de la vraie liberté, qui jamais ne peut s'écarter de la justice & de la vertu sans dégénérer en licence, en Anarchie : celles-ci finissent toujours par amener la tyrannie. Ce n'est point être libre que de troubler impunément le repos des citoyens, d'insulter le Souverain, de calomnier des Ministres, de publier des libelles, d'exciter des émeutes, & c. Ce n'est point être libre que de pouvoir effrontément braver la décence. On n'est pas vraiment libre quand on n'a pas des loix qui préviennent le désordre & les crimes. Il ne peut y avoir de vraie liberté dans une nation injuste, avare, vénale, corrompue. La liberté n'est qu'une arme dangereuse entre les mains de citoyens privés de mœurs & de raison.

CE sont les bonnes mœurs qui font les bons citoyens, c'est-à-dire, des hommes capables de faire un bon usage de la liberté, incapables d'en abuser. Une Education morale & nationale peut seule former à l'Etat des sujets honnêtes & dignes de la liberté. Ainsi l'Education publique, si honteusement négligée, devrait être l'un des principaux soins d'un bon

Gouvernement ; juste lui-même, il doit former des citoyens qui lui ressemblent.

LES Tribunaux, destinés à rendre la justice aux citoyens, doivent être établis solidement par les Loix fondamentales & primitives d'un Etat. Leur fort ne doit point dépendre des fantaisies souvent injustes des cours. La justice est le plus pressant besoin des peuples ; on ne peut sans crime en suspendre l'exercice ; elle doit étendre également son pouvoir sur tous les citoyens, qui sont égaux à ses yeux. Les *Commissions* particulieres, ainsi que les *Evocations*, sont des moyens qui ne conviennent qu'à la tyrannie, & qui doivent être bannis de tout bon gouvernement.

LES Loix fondamentales doivent fixer les droits de la Religion établie chez un peuple, le sort de ses Ministres, la conduite extérieure qu'ils ont à suivre. Mais ces Loix ne doivent jamais s'immiscer dans les dogmes, ni prétendre sonder les opinions des citoyens paisibles ; elles proscrireont à jamais l'intolérance, les disputes, les harangues du fanatisme, & sur-tout les fureurs de la persécution. La tyrannie sur la pensée est la violation la plus cruelle, la plus révoltante & la plus inutile de la liberté de l'homme. Une nation chrétienne, dans laquelle on persécute, méconnoît ou foule aux pieds les maximes de sa religion. Un gouvernement persécuteur travaille évidemment à faire d'une partie de ses sujets des ennemis, des révoltés. Une religion intolérante seroit fausse, & ne pourroit être émanée d'un Dieu qui créa l'homme pour vivre en société. Une religion qui inspireroit de la haine, a cause de la diversité des opinions, ne seroit point faite pour des êtres destinés à s'aimer, à vivre paisiblement entre eux sans voir les mêmes objets des mêmes yeux.

SOUS un gouvernement juste & sage es loix devroient assurer la liberté de produire ses pensées : la liberté de la presse n'est redoutable que pour la tyrannie, toujours inquiete & soupçonneuse. Un bon gouvernement ne craint ni la satire ni la critique ; il profite avec plaisir des lumières & des vues que peut quelquefois lui présenter le moindre des citoyens. Les loix ne devroient flêtrir que les écrits calomnieux, les ouvrages licencieux, qui seuls nuisent réellement à la société. Les discussions métaphysiques ne conviennent qu'à très-peu de personnes : les écrits politiques peuvent

contenir des idées que les hommes qui gouvernent sont maîtres de juger, d'adopter ou de rejeter. Les systèmes extravagants sont assez punis par le mépris, le ridicule & l'oubli.

DANS toute société politique le citoyen doit sacrifier une portion de sa propriété pour mettre le Gouvernement en état de lui conserver le surplus, de protéger la nation, d'y maintenir le bon ordre & la sûreté, & c. Cette contribution se nomme IMPÔT. La justice veut qu'il soit porté par tous les membres de la Société, à proportion des avantages qu'ils en retirent & que le Gouvernement leur assure. Dans les pays soumis à l'injustice despotique, des Tyrans avides décident arbitrairement des contributions que doit payer une nation qu'ils traitent en ennemi. Sous un tel brigandage les plus grands, les plus riches, les plus favorisés sous le nom *d'exemptions*, de *privileges*, de *prérogatives*, sont communément débarrassés d'une partie des fardeaux dont le cultivateur indigent est souvent accablé. La loi doit à jamais proscrire les impôts arbitraires, qui toujours dépendent des passions de l'homme revêtu d'autorité. La loi doit fixer invariablement ce que tout citoyen doit payer à la Patrie, dans la proportion la plus juste possible, des biens qu'il possède.¹⁴ Les exemptions à cet égard sont visiblement des outrages à l'équité, dont un Gouvernement honnête ne doit jamais être complice. Des loix plus justes & plus morales peuvent anéantir de prétendus droits qui ne sont que des usurpations réelles, des violations manifestes des droits imprescriptibles des nations. Le Souverain lui-même, s'il est juste, doit volontairement renoncer à tous droits ou prérogative que la nation trouve contraires au bien public, à qui tout dans un Etat doit être subordonné.

TOUJOURS guidée par la Morale, la Législation devrait donc faire disparaître ces vexations sans nombre introduites par la conquête, le trouble & la violence. Pour ne faire aucun tort aux possesseurs actuels de ces droits iniques dans leur origine, que la loi permette au moins aux cultivateurs, écrasés par tant d'impôts onéreux, de se racheter peu-à-peu de ces injustes servitudes. La subsistance du citoyen doit être préférée aux amusements des riches.

SOUMISES à des loix particulieres, qui dépendent uniquement des passions & des caprices d'un Despote, les armées sont trop communément soustraites à l'empire des mœurs, qui devrait commander à tous les citoyens. Le militaire méprise l'autorité du Magistrat civil, qui n'est pas faite pour le réprimer ; il méconnoît très-souvent les droits de la Morale & de l'équité, dont il devrait être le défenseur & le soutien. Une Législation morale devrait soumettre les armées aux mêmes réglés qui lient tous les membres de la société : elle ne devrait admettre parmi les défenseurs de l'Etat que des citoyens attachés à la Patrie, intéressés à son bien-être, disposés à le maintenir ; elle pourroit du moins exiger ces dispositions des officiers & des chefs qui dirigent la conduite du soldat moins éclairé. Les Souverains, plus instruits de leurs vrais intérêts, ne devroient-ils pas voir que des armées trop nombreuses dépeuplent leurs Etats, devorent leurs nations, mettent les peuples dans l'impuissance de fournir à leurs besoins ? Des Princes instruits par l'histoire de tous les temps & de tous les pays, de tous les Despotes & Tyrans, ne s'appercevront-ils jamais qu'une soldatesque licencieuse & mercenaire fut toujours aussi redoutable pour les Princes que funeste à leurs Sujets ? *Sous un Tyran, dit Tertullien, tout homme est un soldat.*

UNE Loi morale, fondamentale, permanente, irrévocable, devrait interdire à jamais les conquêtes : une nation équitable les regardera comme des vols infructueux, qui ne sont propres qu'à lui susciter des ennemis sans nombre, des guerres interminables & ruineuses, dont l'effet fera toujours de sacrifier la félicité sociale à des espérances incertaines où à des craintes peu fondées.

CONTENT d'être à la tête d'un peuple heureux & puissant, assez fort pour repousser les invasions de ses voisins, un Souverain vertueux devrait renoncer pour toujours à ses prétentions personnelles sur des Etats éloignés. La Patrie est la vraie famille du Souverain ; il ne doit point l'immoler à des intérêts domestiques & privés. Des possessions lointaines diminuent les forces d'une nation, & ne sont propres qu'à distraire l'attention du Souverain.

D'UN autre côté la nation doit s'occuper du soin de procurer à ses chefs tout le bien-être qu'ils méritent par leur vigilance & leurs travaux. Les peuples reconnoissants doivent entourer la puissance souveraine de tout l'éclat nécessaire pour la rendre vénérable aux yeux des étrangers & des citoyens. Mais cet éclat doit être proportionné aux facultés des nations. Rien n'est plus affligeant pour un peuple, que de se voir dans la misere pour subvenir au faste insultant d'un Despote orgueilleux, & au luxe de sa cour.

CE n'est point par un vain éclat, ce n'est point par des palais somptueux, par des dépenses énormes, par une cour fastueuse, qu'un Souverain peut se faire considérer de ses sujets & des peuples étrangers c'est par la sagesse de son administration, par la justice de ses loix, par le bon choix de ses ministres, qu'il rend son empire respectable & puissant. C'est par sa bonne foi, par sa fidélité dans ses engagements, par ses vertus, qu'il peut exciter l'admiration & la confiance de ses voisins, & leur donner une haute idée de sa nation. Un bon Roi fait la gloire de son peuple, & ne peut manquer de le faire respecter au dehors. On hait toujours un Tyran ; ses sujets sont des objets de mépris ou de pitié.

POUR inspirer efficacement aux Princes les sentiments nécessaires au bonheur des peuples, la Loi fondamentale devoit, dans les Monarchies sagement constituées, régler l'éducation de celui que sa naissance appelle au trône. La nation a droit de veiller sur les premières années de ceux qui regleront un jour ses destinées. La mauvaise éducation que des courtisans flatteurs, imbécilles ou pervers, donnent communément aux Princes, est la source ordinaire de tous les malheurs des peuples. Le Prince ne peut devenir qu'un tyran, lorsque l'éducation l'aveugle au point de lui persuader que ses sujets lui doivent tout, & qu'il ne doit rien à ses sujets.

TELLES font en peu de mots les objets principaux dont peuvent s'occuper les Loix fondamentales des nations qui voudront pendre la morale, l'équité, la raison pour leurs guides. Des loix formées sur ces principes tendront à réunir les intérêts du Souverain & ceux de ses Sujets. En se soumettant à des loix équitables, en renonçant aux avantages trompeurs du despotisme, en se privant du pouvoir fatal de nuire, en laissant jouir les peuples d'une juste liberté, très-éloignée de la licence, les Princes

jouiront eux-mêmes d'un pouvoir inébranlable, d'un bonheur assuré, d'une félicité toujours inconnue de ces tyrans qui règnent en tremblant sur des esclaves chagrins, engourdis & sans mœurs. Des lois fondées sur la Morale font le bonheur constant des nations, des Souverains, de toutes les classes de citoyens, des familles & des individus. Sans Morale ou sans vertu nul homme, nulle société, nul peuple, ne peuvent être heureux sur la terre.

CELA posé, nous allons parcourir les effets avantageux que des Lois vraiment justes ou morales seroient capables de produire sur les différents ordres des citoyens dont une nation est composée, qu'une Législation éclairée doit inviter & porter à la vertu. Le despotisme & la tyrannie entraînent les hommes au malheur ; la justice seule les gouverne, ou les conduit avec douceur vers la félicité.

CHAPITRE III.

Des Loix morales pour les Grands d'un Etat.

L'AMBITION est le désir naturel à tout homme de s'élever au-dessus de ses semblables, d'être distingué parmi ses concitoyens, d'exercer du pouvoir sur eux. Cette passion, réglée par la justice & la bienfaisance, est très-louable ; elle ne peut être blâmée que lorsque, se proposant l'intérêt particulier, elle contrarie l'intérêt général. Le Gouvernement peut employer utilement cette passion, inhérente à la nature humaine, pour opérer le bien de la Société : en n'appellant aux places de l'administration que les citoyens les plus distingués par leurs talents & la bonté de leur caractère, un Etat se remplira bientôt de sujets propres à les remplir dignement.

LE Souverain a deux moyens d'agir puissamment sur les passions de ses sujets ; ce sont les châtimens d'un côté, les récompenses de l'autre. Les honneurs, les dignités, le rang, le crédit, la faveur, les titres, les places à la cour, la noblesse, en un mot tout ce qui distingue un homme & lui donne du pouvoir, doit être regardé comme récompense : tout ce qui prive un citoyen de ces avantages est un vrai châtiment ; l'homme ne peut sans chagrin déchoir de la grandeur : un courtisan est autant puni par la disgrâce du Prince que par un supplice rigoureux.

PAR un effet trop ordinaire le pouvoir enivre l'homme & lui fait oublier ses devoirs ; plus il a d'empire sur les autres, moins il se croit obligé d'avoir pour eux des égards, des ménagements, & même de l'équité : enorgueilli par la faveur & la protection du maître, il s' imagine n'avoir besoin de personne ; l'amour-propre lui persuade que sa faveur est faite pour n'avoir plus de fin ; bientôt il se néglige, &, sûr d'être impuni, il se livre à la méchanceté. C'est ainsi que les grandes places corrompent très-souvent les plus heureux naturels, & transforment quelquefois les personnes du meilleur caractère en hommes très-dangereux.

PEU content de mettre de l'attention dans le choix des personnes auxquelles il donne sa confiance, le Souverain doit encore prévoir & prévenir les altérations que le pouvoir peut produire dans leurs sentiments & leur conduite : il doit veiller sans cesse sur ceux qu'il a chargé de veiller sur les autres. Toujours en défiance contre ses propres passions, contre ses propres penchants, contre la séduction qui l'environne, le bon Prince ne doit pas perdre ses Ministres de vue. En veillant sur leur conduite il remplit son devoir & veille suffisamment sur toute sa nation, il donne tous les soins qu'il peut à l'administration d'un grand Etat, dont nul homme n'est capable d'embrasser les détails.

UN des plus grands malheurs attachés à la condition des Rois, c'est de ne point entendre la vérité. L'étiquette orgueilleuse qui, trop communément, les environne, ne permet qu'à des Ministres & à des Grands d'approcher de leur personne ; par-là les cris du peuple ne sont presque jamais entendus de ceux qui pourroient les faire cesser. Des favoris, des courtisans, souvent très-criminels, assiegent assidument le trône, & font pour ainsi dire un *monopole* du Souverain : il ne semble régner que pour ceux qui l'entourent.

TOUT Souverain doit être l'homme de son peuple ; il n'appartient point exclusivement à des Ministres, qui peuvent le tromper, ou à des Courtisans, toujours prêts à le séduire. Ainsi dans tout gouvernement équitable les barrières du trône devroient s'ouvrir à tous les citoyens. Le Prince est fait pour écouter les plaintes de ses sujets ; des Loix constantes devroient lui imposer de remplir cette obligation, importante à son bonheur, à celui de l'Etat, à sa propre sûreté. N'est-il donc pas des Ministres qui, à l'insu de

leur maître, exercent une tyrannie propre à le rendre odieux à ses sujets ? N'est il pas des grands que leur naissance ou leur crédit autorisent quelquefois à commettre des crimes ? Des exemples sans nombre ne prouvent-ils pas que les Rois furent très-souvent les victimes des complots de leurs courtisans les plus favorisés ?

UN bon Monarque n'a point d'ami plus sincere que son peuple. Il n'y a que la tyrannie, toujours ombrageuse, qui doive rendre le Prince inaccessible à ses sujets. Cependant il n'est point de précaution qui puisse le mettre à l'abri des coups du désespoir. Celui qui est l'ennemi de tous ses sujets doit les craindre tous. Le parti le plus sûr pour le Souverain est d'être bon. *La justice*, a dit un grand homme, *est la bonté des Rois*.¹⁵ Cette bonté fait leur sûreté.

AINSI le Prince ne risque rien, & peut beaucoup gagner en écoutant les plaintes & les vœux de ses sujets : ces plaintes peuvent être bien ou mal fondées ; ces vœux peuvent être indiscrets ; le Souverain doit les peser, mais ils ne les soumettra pas au jugement des accusés, ou d'un Conseil souvent intéressé à étouffer les gémissements des malheureux & à sauver les illustres coupables. Il vérifiera soigneusement les faits ; il livrera les crimes à la décision des tribunaux légitimes ; il punira les négligences & les fautes moins graves soit par des corrections secretes, soit par une éclatante disgrâce, qui annonce à son peuple qu'il l'aime, & que ses yeux sont toujours ouverts pour veiller à sa sûreté.

D'UN autre côté les loix doivent rigoureusement châtier les imposteurs, les calomniateurs infâmes qui, sans autre motif que des haines personnelles ou des passions cachées, vont semer la défiance entre le Prince & ses coopérateurs. C'est sans doute un crime très-punissable que celui de ces vils délateurs que l'envie arme contre les gens en place. Les Ministres les plus integres font les plus exposés à la haine d'une foule de courtisans, qui ne prospèrent qu'au milieu du désordre de l'Etat. Le retour du bon ordre est le plus grand des malheurs aux yeux des courtisans corrompus.

C'EST sur-tout sur la conduite & les mœurs de ces hommes hautains, avides, inquiets, intrigants, désœuvrés, dont les cours sont remplies, que le Souverain équitable doit porter ses regards. Bien loin d'accorder des

privilèges, qui trop souvent sont le droit de faire le mal impunément, les Princes devroient redoubler de sévérité pour punir des grands dont l'exemple influe de la façon la plus directe sur les mœurs des nations. Un courtisan pervers, un proxénète avili, un intrigant audacieux, revêtu d'un grand pouvoir, suffira quelquefois pour corrompre toute une ville, toute une province. A l'aspect de ce Sous-Tyran la pudeur sera forcée de fuir ; les femmes se livreront à l'adultère, elles seront arrachées des bras de leurs maris ; des filles innocentes deviendront la proie des séducteurs ; & pour achever la destruction des mœurs, le luxe ira s'établir dans les demeures habitées autrefois par la modération, le travail & l'œconomie.

QUELLE disgrâce assez solennelle, ou plutôt quel châtiment ne mériterait pas un Courtisan, un Grand, que l'on pourrait convaincre d'avoir ainsi putréfié une masse immense de citoyens ? Cependant, garants par son crédit ou par l'indulgence du Gouvernement, un tel homme jouira de l'impunité, & s'applaudissant de ses forfaits, montrera son front audacieux au public indigné !

UN Souverain vertueux ne doit accorder de la faveur, du crédit, de l'autorité qu'à des personnes disposées à le représenter dignement aux yeux de ses sujets. Les mœurs des hommes chargés des détails de l'administration doivent annoncer au peuple les mœurs de leurs maîtres : quelles idées ces peuples se formeront-ils du Monarque, s'ils ne voient dans les Grands qu'ils leurs envoient que des tyrans avides, dissolus, plongés dans la débauche, dépourvus de mérite & de vertu ? Quelle tendresse pour le Prince, quelle opinion de son gouvernement pourront avoir des citoyens sans ressource contre l'oppression & la violence, quand ils verront que leurs plaintes seroient vaines contre le crédit, la faveur & l'intrigue qui les écrasent.

LE crédit à la cour n'est pour l'ordinaire que le pouvoir d'opprimer, de faire réussir des entreprises injustes & difficiles, de violer toutes les règles, de franchir par la force ou l'intrigue les obstacles que l'équité met aux prétentions.¹⁶ Un grand crédit auprès du Prince signifie communément abuser de sa confiance ou de sa simplicité pour le porter à faire des injustices, des passe-droits, des sotises propres à le faire blâmer ou

mépriser. Tout Souverain qui se laisse gouverner par des femmes, ou par des favoris, perd bientôt la considération & l'amour de ses Sujets ; ceux-ci deviennent communément, les victimes de sa foiblesse. Rien de plus malheureux qu'une nation, dont se Prince a besoin de se laisser gouverner.

LES intrigues & les cabales qu'on voit si souvent régner dans les cours, annoncent toujours la perversité des courtisans & l'incapacité du maître. Les voies obliques, les menées tortueuses, décelent des desseins injustes qu'on n'ose point avouer : il faut alors des détours & des ruses pour circonvenir le Prince, ou pour tendre des pièges. La vertu, simple dans la marche, est toujours accompagnée de la droiture ; le mensonge, l'imposture, la trahison, la fourberie, sont obligées de se cacher dans des routes ténébreuses. Les cours des Princes foibles deviennent les théâtres des cabales, des guerres souterraines d'une foule de courtisans, perpétuellement occupés à se supplanter les uns les autres, à s'arracher le pouvoir, à se démolir dans l'esprit flottant d'un maître sans principes & sans vues. Sous de tels Souverains le bien public est totalement négligé par des ministres dont tout le temps se perd en intrigues ; l'Etat est à tout moment sacrifié aux vues iniques de quelques favoris qui veulent se maintenir ; le Prince devient le jouet méprisable de quelques fourbes qui se moquent impudemment de lui & de ses sujets. Les intrigues tombent, ou deviennent inutiles, fous des Monarques fermement attachés à la justice & guidés par la vertu. L'œil du maître est fait pour dissiper des complots également préjudiciables à son peuple & à lui.

LES personnes revêtues de l'autorité, destinées par état à donner l'exemple aux autres, à se livrer à des occupations sérieuses, doivent montrer des mœurs honnêtes, ne jamais s'écarter de la décence & de la gravité qui convient à des hommes chargés des soins pénibles de l'administration ; une tâche si vaste, si noble, si sublime, doit les éloigner de la basse intrigue & des cabales, qui ne sont faites que pour des courtisans inquiets & désœuvrés. Un homme d'Etat doit se respecter lui-même lorsqu'il veut s'attirer les respects des citoyens. La légèreté, la fatuité, les petitesesses, les extravagances du luxe, sont incompatibles avec la dignité que doit avoir une tête remplie d'objets importants. Des êtres frivoles,

indifférents au bien public, insensibles à la vraie gloire, ne peuvent servir utilement la Patrie. Des intrigants, des débauchés, des hommes dissipés & livrés aux femmes, ne sont aucunement faits pour gouverner des empires. Des Ministres de cette trempe menent gaïement & promptement un Etat à sa ruine.

LA vigilance du Souverain doit encore s'étendre au loin sur les dépositaires de l'autorité que leurs fonctions dérobent à ses regards ; ceux-ci font les plus sujets à faire un abus condamnable du pouvoir qui leur est confié. Ils se flattent que les plaintes des citoyens intimidés ne parviendront point jusqu'au trône. Mais le Prince se souviendra qu'il doit une justice égale à tous ses sujets, & que les provinces les plus lointaines ont autant de droit à sa protection que sa capitale ou fa cour.

UN gouvernement équitable doit laisser agir les loix les plus sévères contre des Grands qui deviennent des corrupteurs publics, tandis qu'ils devraient être les défenseurs de la justice, les protecteurs de l'innocence, les conservateurs des bonnes mœurs. Les Rois, pour être chéris & respectés de leurs peuples, devraient faire de leurs palais des sanctuaires, dans lesquels rien d'impur ne pourroit entrer : ils devraient en exclure les débauchés, les adulteres, les séducteurs, les personnes décriées par la licence. Que la demeure auguste du Législateur soit à jamais fermée à ces violateurs des loix, qui, à l'ombre de leur rang ou de leur naissance, se croient tout permis ; que la porte du Souverain, ouverte à tout citoyen utile, soit, fermée pour toujours à ces voleurs publics, à ces escrocs titrés qui, pour assouvir leurs passions ou leur faste insolent, refusent de payer leurs dettes, & se sont un jeu de ruiner d'honnêtes citoyens.

SI les Princes doivent avoir les yeux ouverts sur les grands qui les approchent, & fur ceux qui partagent avec eux les soins de l'administration, ceux-ci sont obligés de veiller à leur tour fur les agents qu'ils emploient, parce qu'ils sont responsables de leur conduite & au Souverain & à la Société. Si le mauvais Ministre nuit à la gloire de son maître, le subalterne criminel déshonore celui qui a l'imprudence de s'en servir. Les hommes sans éducation & fans principes, que les personnes enplace font souvent forcées d'employer, font plus sujets que d'autres à faire un abus honteux de

la portion de pouvoir qui leur est confiée. Delà résulte la corruption criminelle de tant de suppôts méprisables, que la Police est obligée de mettre en œuvre pour découvrir ou réprimer les vices & les délits des citoyens afin de maintenir la tranquillité publique. Pour exercer un métier ignoble & méprisé l'autorité se voit contrainte de recourir à des êtres abjects, que le pouvoir qu'ils exercent rend insolents, & dont la rapacité leve un tribut sur les coupables. Des châtimens très-rigoureux devroient punir ces agents subalternes de l'autorité publique. Sous le despotisme & la finance une nation se remplit de petits tyrans altiers, qui, se sentant protégés, font impunément la guerre à tous les citoyens, & les mettent sous contribution. La Société devient alors la proie d'une foule d'espions, de délateurs, de frippons autorisés qui troublent à tout moment la félicité publique & particulière, sous prétexte d'assurer la tranquillité de l'Etat. Le Souverain & ses Ministres n'ont rien à craindre des bons citoyens, quand ils gouvernent avec équité.

CHAPITRE IV.

Des Loix morales pour la Noblesse.

IL seroit peut-être avantageux aux nations qu'il n'y eût pas chez elles de Noblesse héréditaire, & qu'on la rendît personnelle à ceux qui, servant utilement l'Etat, mériteroient par eux-mêmes d'être distingués du commun des citoyens. Le mérite très-douteux des premiers Nobles d'un Etat, les services prétendus qu'ils ont rendus à la Patrie, doivent-ils être récompensés sans fin dans une postérité souvent très-inutile à leur pays ? Des titres, des parchemins surannés, conservés dans des châteaux gothiques, donnent-ils, à ceux qui en ont hérité, le droit d'aspirer aux places les plus distinguées de l'église, de la cour, de la robe ou de l'épée, sans avoir d'ailleurs aucuns des talents nécessaires pour les remplir dignement ? Parceque des Nobles guerriers ont pu jadis contribuer, au risque de leur vie, à conquérir un royaume ou à piller des provinces, faut-il que leurs descendants se croient encore, après tant de siècles, en droit de maltraiter leurs vassaux, d'opprimer des cultivateurs, d'exiger d'eux des droits gênants, des servitudes cruelles, enfin de rejeter sur l'indigence laborieuse des impôts que la richesse devoit seule supporter ?¹⁷

LAISSONS à la justice des Législateurs le soin de peser ces prétentions ; qu'ils examinent si elles ne heurtent pas de front la félicité nationale ; qu'ils jugent de sang froid si la noblesse, transmise par la naissance, n'est pas faite

pour inspirer une sotte vanité à ceux qui en jouissent, & pour avilir & décourager la foule des citoyens qui s'en trouve privée.

SI la noblesse doit être transmise avec le sang, si elle annonce le mérite & les vertus des ayeux, le Législateur devrait du moins en ôter les prérogatives à ceux qui ne font rien pour leur pays, & dégrader avec ignominie tout Noble souillé par des bassesses & des crimes. Est-il une plus forte contradiction que des Nobles bassement intéressés dépourvus d'élevation d'ame, de générosité, d'amour pour la Patrie, d'attachement au bien public, de zèle pour la liberté, d'affection pour leurs concitoyens ?¹⁸ Ces dispositions, par lesquelles tout homme vraiment noble & bien-né devrait se distinguer, sont-elles donc compatibles avec cet esprit de servitude qu'on trouve trop souvent dans des Grands avilis aux pieds du despotisme & de la tyrannie ? dans une noblesse orgueilleuse de ses chaînes, arrogante dans la Société, dédaigneuse pour le reste des citoyens ? *Il n'est point*, dit un ancien, *d'esclavage plus méprisable que celui qui est volontaire*. Cependant c'est celui dont on voit se glorifier tant de Nobles, qui semblent tirer tout leur lustre du privilege sublime de ramper à la cour. Les préjugés ont tellement aveuglé la Noblesse, qu'elle prétend que sa bassesse même doit l'exalter. Les Nobles qui ont l'avantage de mendier autour du trône, de se courber sous la main des tyrans & de leurs indignes favoris, se croient des êtres bien plus illustres ou plus qualifiés que ceux qui jouissent dans leurs domaines de l'indépendance & de la liberté !

DES Souverains imprudents ont trop souvent accredité ces préjugés. Ils n'ont eu des yeux que pour ceux dont ils se trouvoient entourés. Ils ont cru voir toute leur nation dans une cour, dans leurs domestiques, dans le vain cortège auquel ils se sont persuadés que leur gloire étoit nécessairement attachée. Une opinion si puérile & si fausse eut presque en tout pays les conséquences les plus facheuses pour les Nations, pour les Souverains, & pour les courtisans eux-mêmes. Les peuples oubliés furent abandonnés à la rapacité des Grands c'est-à-dire, des serviteurs des Rois, des officiers du Prince ; ces domestiques favorisés devinrent les maîtres de la maison, firent la loi aux Monarques, & opprimerent les peuples restés sans protecteurs naturels. Ainsi s'est formé le brigandage systématique,

connu sous le nom de *Gouvernement féodal*, dont on retrouve encore des traces plus ou moins marquées dans tous les Etats modernes.¹⁹

LES Nobles attachés à la cour exercent encore trop souvent une licence très-injuste & très-funeste aux Souverains, que leurs prétentions hautaines & leurs demandes multipliées appauvrissent & mettent dans la détresse, au sein même des nations les plus opulentes : celles-ci, malgré leur travail, leur industrie, les impôts dont elles sont surchargées, ne peuvent jamais satisfaire la voracité d'une foule de Nobles, ou d'esclaves arrogants, qui sans cesse s'opposent à l'œconomie, au bon ordre, au soulagement des peuples.

MAIS l'injustice finit toujours par ne faire que des malheureux. Le Prince le plus prodigue des richesses de son peuple n'est jamais en état d'enrichir tous ses courtisans. S'il est quelques favoris qui s'engraissent aux dépens de la Patrie, le plus grand nombre se ruine dans l'attente de participer à la faveur d'obtenir les dépouilles nationales. Bien plus, ceux même que le Souverain a comblés de ses graces, entraînés par la vanité, par le goût de la représentation, par un luxe sans bornes & par le vice, se retrouvent incessamment plongés dans la misere. On ne voit communément dans les cours qu'une pauvreté réelle, cachée sous les dehors du faste & de la magnificence.

CES réflexions, dont tout prouve la vérité, devraient sans doute ouvrir les yeux des Souverains, qui s'imaginent que la splendeur du trône exige qu'il soit perpétuellement obsédé par des légions de Nobles & de Grands que rien ne peut contenter : elles devraient faire sentir à ces Nobles, qu'il est peu digne d'eux de mendier honteusement, de sacrifier leur fortune à des espérances douteuses, de se tourmenter, de cabaler, d'intriguer lâchement pour obtenir des richesses très-promptement dissipées, qui ne leur procureront ni de l'honneur ni du bien-être.

ENFIN les Souverains, pour leurs propres intérêts devenus plus équitables, devraient engager les Nobles à renoncer à des injustices sans nombre qu'une longue possession fait regarder comme des droits : ils devraient leur faire sentir que l'on ne prescrit jamais contre l'équité naturelle, contre les droits des nations : ils devraient leur montrer que,

même au bout d'un millier d'années, une usurpation ne peut pas se changer en un droit véritable : ils devraient les convaincre que des privilèges, obtenus ou extorqués des Monarques par une Noblesse turbulente, sont nuls dès qu'ils font préjudiciables à toute une nation, à laquelle le prince lui-même n'est pas endroit de nuire : ils devraient leur faire entendre, qu'une justice éclairée peut anéantir des prérogatives accordées par l'injustice, par la faiblesse, ou par une indulgence aveugle : enfin un Législateur, instruit par les erreurs de ses prédécesseurs, devrait apprendre à tous les Nobles d'aujourd'hui, que les prétendus droits dont ont joui leurs ayeux, & auxquels la vanité, l'ignorance & le préjugé les attachent encore si fortement eux-mêmes sont évidemment contraires à leurs vrais intérêts, exposent la Noblesse à la haine des citoyens, nuisent à la société, désolent le cultivateur, sont des entraves pour le commerce, s'opposent à l'industrie, mettent des obstacles à l'abondance & à la félicité générale, diminuent réellement les revenus, l'aisance & le bien-être des Nobles.

IL y a tout lieu de croire que la Noblesse, ainsi détrompée de ses antiques erreurs, renonceroit pour son propre avantage à cette multitude de droits *honorifiques*, ou plutôt chimériques, qui, gênants pour les peuples, lui font tort à elle-même. Alors tant de Princes & de Seigneurs, si jaloux du *droit de chasse*, reconnoîtront qu'il n'est que le droit de dévaster les campagnes, de rendre les terres stériles, d'exercer une tyrannie inutile, de gêner la culture, de se priver pour un mince plaisir d'un revenu considérable, de rendre plus rares les subsistances nécessaires à tous les citoyens. Alors ces Nobles sentiront l'absurdité de tant de *servitudes*, de *redevances*, de *corvées*, de *bannalités*, de *péages* & c. en un mot, d'une foule de droits barbares, qui ne leur procurent que l'avantage de tourmenter leurs vassaux, sans aucun profit réel.²⁰

SI des Nobles, à qui le Souverain voudroit ôter des droits nuisibles, réclamoient les droits sacrés de la propriété, il leur répondroit que la propriété n'est que le droit de posséder avec justice ; que ce qui est contraire à la félicité nationale ne peut jamais être juste ; que ce qui nuit à la propriété du laboureur ne peut être réputé un droit, mais n'est qu'une usurpation, un violement de son droit, dont le maintien est plus utile à la

nation que celui des prétentions d'un petit nombre de Seigneurs qui, peu contents de ne rien faire, s'opposent aux travaux les plus importants pour eux-mêmes & pour la Société. Les grands & les riches ne sentiront-ils jamais qu'ils ne seroient rien sans les travaux des indigents ?

C'EST au Législateur souverain qu'il appartient d'instruire les citoyens, de leur montrer que, dans quelque rang qu'ils soient placés, leurs intérêts sont toujours unis à ceux de la Patrie. Il doit apprendre aux Nobles que des abus ne peuvent toujours subsister, que l'injustice a son terme, que toute tyrannie doit finir tôt ou tard par se détruire elle-même.

L'AUTORITÉ, si souvent employée pour faire triompher l'injustice, ne se déploiera-t-elle jamais pour faire valoir les droits de l'équité ? Une administration plus juste pour les nations, & moins partielle pour les Nobles, feroit sentir à ceux-ci l'iniquité des exemptions qui les dispensent des impôts dont le pauvre est accablé. De pareils privilèges, des immunités si révoltantes, ne devoient-ils pas faire rougir des êtres en qui le préjugé n'auroit pas éteint tout sentiment d'équité, de raison, d'humanité ?²¹

CE sont ces sentiments, trop souvent anéantis dans les cœurs des Nobles & des propriétaires opulents, que le Gouvernement devoit réveiller, ou plutôt y faire naître. Il devoit y étouffer jusqu'aux germes de cet orgueil héréditaire, qui leur fait croire que la naissance leur donne une supériorité essentielle & réelle sur leurs concitoyens. Désabusés pour lors de leurs vains préjugés, ils chercheroient à valoir quelque chose, à se distinguer par eux-mêmes : ils n'auroient plus pour les talents & la science ce mépris profond qu'on leur voit montrer trop fréquemment : ils ne se glorifieroient plus d'une ignorance gothique & barbare, qui les fait languir dans l'oisiveté, source de tant de vices : enfin obligés de s'instruire & d'être utiles pour obtenir les distinctions, les récompenses & les honneurs que le Souverain distribue, ils s'efforceroient de les mériter par des vertus plus réelles que celles qu'annoncent de vieux titres ou des parchemins usés. C'est alors que les Nobles, unis d'intérêts avec tous les ordres de l'Etat, serviroient réellement la Patrie & son chef, deviendroient des citoyens & se rendroient vraiment dignes de la considération publique.

MAIS, bien-loin d'anéantir les préjugés orgueilleux de la noblesse, les gouvernements semblent vouloir les fortifier de plus en plus. Les ennoblissements, les titres, les diplômes se multiplient tous les jours ; les Princes en font un commerce ; tout homme peut s'ennoblir pour son argent. C'est ainsi que des Législateurs levont un tribut sur la vanité des citoyens, qu'ils devroient en guérir !

QUOIQUE la noblesse & ses titres ne soient qu'une vaine fumée, les Souverains, S'ils en eussent été moins prodigues, auroient pu s'en servir avec succès pour récompenser le mérite & la vertu. Mais la vertu peut-elle ne point mépriser de vains titres en les voyant souvent honteusement prostitués à des hommes vicieux, ou à des parvenus dont les malheureux talents devroient être punis ou méprisés au lieu d'être encouragés. Ainsi, par l'imprudence & l'avarice des Princes, la noblesse est devenue une distinction frivole & ridicule qui, ne supposant ni talent ni mérite personnel dans celui qui l'achète ou l'obtient, ne sert qu'à grossir le nombre des inutiles, des oisifs, des mauvais citoyens, des impertinents qui s'oublient, qui se croient fort au-dessus des roturiers les plus honnêtes, sur lesquels ils font rejeter les impôts qu'ils devroient payer à l'Etat.²²

LES distinctions sont flatteuses pour l'ambition des hommes. Le législateur peut donc les employer avec succès pour rendre les citoyens utiles ou vertueux. En n'accordant jamais la noblesse, les dignités, les décorations de toute espèce qu'à ceux qui se feroient remarquer par leurs qualités personnelles, tout Noble seroit un homme véritablement estimable ; ses concitoyens reconnoissants seroient forcés d'applaudir, en dépit même de l'envie, au jugement du Souverain.

EN privant les Nobles du droit de nuire ou de marquer un mépris insultant à leurs concitoyens, le Législateur diminueroit l'envie & la haine que des hommes dédaignés sont forcés d'éprouver pour ceux qui les oppriment ou qui les traitent d'une façon arrogante & peu sociable. Enfin le Souverain donneroit à la Noblesse un grand lustre, s'il ne répandoit les honneurs & les grâces, dont il est dépositaire, que sur ceux d'entre les Nobles qui se distingueroient le plus par la noblesse de leur conduite, par

leur générosité, par leur humanité bienfaisante, par leur affabilité, par un grand zèle pour la Patrie.

SELON les idées communes de tant de Nobles vulgaires, vivre noblement c'est ne rien savoir & ne rien faire ; c'est aller quelquefois à la guerre ; c'est assidument végéter, intriguer, cabaler à la cour ; c'est montrer au public des habits magnifiques, des équipages, des valets & des chevaux ; c'est se ruiner au jeu ou avec des femmes perdues ; c'est se noyer de dettes & frustrer ses créanciers ; c'est voler & faire des dupes. Par un étrange renversement des idées, il sembleroit qu'un homme de qualité ne doit se faire connoître que par un mépris dédaigneux pour tous les talents utiles & pour toutes les vertus nécessaires à tout bon citoyen.

ENVAIN la Morale combattroit-elle ces absurdes idées, si ses préceptes ne sont appuyés par la puissance souveraine. Alors une voix forte & toujours écoutée fera comprendre à tant de Nobles aveuglés, que l'ignorance, la paresse & l'incapacité, ne sont faites ni pour illustrer, ni pour donner des droits aux bienfaits de l'Etat ; que la fatuité, l'ostentation, la débauche & le jeu, ne sont pas des motifs pour obtenir les récompenses du gouvernement ; que la nation n'est aucunement obligée de payer les dettes ou d'*arranger les affaires* d'un sot illustre qui s'est ruiné ; que la fripponnerie n'est point un titre de noblesse, & que le mépris pour la vertu ou pour ses concitoyens n'annonce aucunement la grandeur des sentiments.

DANS un Etat sagement organisé tout devroit rappeler aux hommes de toutes les conditions qu'ils font des concitoyens, faits pour agir de concert en faveur de l'intérêt général, destinés à se prêter la main, à s'aimer, & qu'une vanité puérile ne peut jamais les éloigner les uns des autres sans un danger réciproque. L'affabilité, la générosité, la bienfaisance, la bonne foi, la grandeur d'âme, sont les vrais titres de noblesse. Si ces titres se trouvoient dans beaucoup de familles illustres, s'ils pouvoient se transmettre avec le sang, la noblesse ne seroit plus une chimère, le respect qu'on auroit pour elle seroit un acte de justice, & non l'effet d'un préjugé ; les rejettons d'une tige vertueuse, en marchant sur les traces de leurs ancêtres, jouissent de la reconnaissance, de la vénération & de l'amour des peuples avec bien plus de raison que les descendants orgueilleux de ces

anciens guerriers qui se sont encore payer du mal que leurs turbulents ayeux ont fait aux nations. Il est doux de porter le nom d'un citoyen dont l'histoire a perpétué les actions nobles & vertueuses ; mais il n'est pas glorieux de porter le nom d'un homme qui ne s'est fait connoître que par des actes d'une méchanceté mémorable.

EN un mot, une Législation conforme à la Morale doit employer tous les moyens pour exciter à la vertu tous les ordres des citoyens. Si le corps de la Noblesse est la vraie pépinière des guerriers, le Gouvernement ne doit jamais souffrir que les défenseurs de la Patrie en deviennent les oppresseurs & les tyrans. Résider habituellement dans ses terres, y ranimer l'agriculture expirante, soulager ses vassaux accablés, faire des établissements utiles ? fonder des manufactures, occuper l'indigence, répandre des bienfaits, seroit pour la Noblesse opulente une occupation plus digne d'elle, plus digne des honneurs & des récompenses d'un bon gouvernement, que d'aller se ruiner & se pervertir à la cour. Rendre les Grands les Nobles vraiment utiles, est un problème dont la solution seroit très-importante au bonheur d'un Etat.

CHAPITRE V.

Des Loix morales pour les gens de guerre.

LES regles de la Morale paroissent au premier coup d'œil totalement incompatibles avec la vie d'un homme de guerre. Les Souverains semblent en effet avoir parfaitement oublié les mœurs du défenseur de la Patrie : contents de le soumettre à une discipline sévère, ils ont négligé trop souvent de lui faire inspirer les sentiments que doit avoir tout citoyen pour son pays, & le respect qu'exigent les vertus sociales. On diroit que le despotisme s'est proposé de ne faire de ses guerriers que des instruments aveugles de ses volontés arbitraires, des ignorants stupides, des êtres qui n'eussent aucune idée du juste & de l'injuste, en un mot des automates, ou plutôt des bêtes remplies de férocité.

SI cette affreuse Politique est conforme aux vues sinistres des Tyrans, elle ne peut être adoptée par des Souverains légitimes, ni par des gouvernements qui prendront la Morale & la raison pour guides. Ils connoîtront l'importance de former le cœur & l'esprit d'une Noblesse citoyenne, dont l'honneur, toujours inséparable de la vertu, doit être le premier mobile : ils sentiront que, sans mœurs & sans vertus dans les armées, le Souverain & la nation seroient exposés à tout moment aux

entreprises fougueuses d'un amas de brigands, dont il seroit impossible d'arrêter les fureurs.

LA discipline, il est vrai, accoutumant le Militaire au joug de l'obéissance, lui en impose très-puissamment ; mais cette discipline, quelque sévère qu'on la suppose, n'est pas capable de contenir les passions avec autant de force que des principes honnêtes inspirés dès l'enfance, fortifiés par l'habitude, confirmés par l'exemple, munis des récompenses & des châtimens de la loi, en un mot corroborés de toute l'autorité du Gouvernement.

IL dépendra toujours d'un Souverain vigilant de rendre le Militaire aussi discipliné dans ses mœurs que dans ses exercices, ou dans les devoirs de son état. Si l'espoir d'un grade, d'une distinction, d'un ruban, de quelque pension très-modique, est capable de faire plier un Officier bien-né sous le joug d'une subordination exacte, de lui faire souvent mener une vie très-dure, de lui faire même affronter les dangers & la mort ; peut-on douter que les mêmes moyens ne pussent le porter à s'instruire, & le conduire à la vertu, qui est toujours l'effet des lumières & de l'instruction ?

LA source des maux des hommes se trouve dans leur ignorance ; c'est en les éclairant sur leurs vrais intérêts, c'est en leur apprenant à penser, à raisonner, que l'on peut se promettre de les rendre plus justes, plus sociables, plus disposés à remplir des devoirs bien connus. Le Militaire n'est trop communément si dépourvu de mœurs, que parce qu'on néglige de l'instruire ; on s'imagine qu'un jeune homme destiné aux armes n'a besoin de rien savoir ; la naissance lui suffit ; on n'exige point de lui qu'il ait reçu une éducation soignée, que d'ailleurs des parents peu riches ne peuvent guère lui donner ; on ne s'embarrasse aucunement ni du caractère ni des mœurs.²³

POUR remédier à ces inconvénients, dont les suites sont très-funestes, on ne devrait admettre au rang si noble des défenseurs de la patrie que des jeunes gens bien élevés, dans lesquels on croiroit voir des dispositions honnêtes, des cœurs bien placés, un heureux caractère, susceptible d'être cultivé. Ces dispositions mériteroient, sans doute, d'être plus consultées que la naissance, qui, bien-loin de transmettre des qualités sociables, ne sert

très-souvent qu'à faire des hommes vains, pointilleux, arrogants, incommodes à leurs camarades, & plus encore aux autres citoyens.

DANS un vaste empire qui renferme une noblesse très-nombreuse, ou bien, à son défaut, un grand nombre de familles honnêtes, quoique moins distinguées, le Gouvernement ne peut manquer de trouver des sujets tels qu'il desire pour leur confier ses troupes. Mais au défaut des parents, qui souvent négligent leurs enfants, l'Etat devrait se charger de l'Education militaire, & faire ensorte que ceux qu'il destine à la sûreté publique prissent de bonne heure les principes & les connoissances nécessaires pour devenir un jour des hommes instruits, de bons officiers, & sur-tout de bons citoyens.²⁴ „L'Armée, dit un auteur moderne, est un bouclier derriere lequel les peuples doivent vivre en repos ; elle est faite pour procurer aux provinces intérieures le bonheur qui naît de la sûreté & de la liberté.”²⁵

C'EST ainsi qu'un gouvernement soigneux peut former en peu d'années un militaire instruit & de bonnes mœurs. Indépendamment des connoissances nécessaires à son état, l'Officier, pour son propre intérêt, doit, en raison de ses dispositions naturelles, se procurer encore celles qui le peuvent rendre estimable dans la Société : les qualités du cœur le rendront cher : les talents de l'esprit le rendront agréable : enfin l'étude pourra remplir utilement le vuide immense du temps qui reste au militaire durant la paix, ou lorsqu'il a satisfait à ses devoirs ordinaires. Par-là une garnison, un camp, au lieu d'être les séjours de l'ennui, du jeu, de la débauche, des querelles, deviendroient pour les Officiers des séjours agréables, aux plaisirs desquels chacun voudroit contribuer. Par-là tout Régiment, toute Légion, pourroient former des associations utiles, des Académies militaires, dont un Etat tireroit les plus grands avantages.

QUE l'on ne regarde pas comme chimérique le projet d'éclairer le militaire & de le rendre meilleur. Il peut s'exécuter avec facilité si le Gouvernement, toujours juste, se fait une loi inviolable de ne jamais faire éprouver de *passe-droits* ou d'injustices aux Officiers bien méritants, & s'il a foin de distinguer, de récompenser sur-tout, ceux qui montreroient des talents estimables & des mœurs réglées. En bannissant des troupes l'ignorance & l'oisiveté, le Prince en écartera bientôt la licence, la

débauche, le jeu, la friponnerie, les querelles : en récompensant fidelement le mérite, il aura des Militaires instruits : en honorant la vertu, il aura des Officiers attachés à leurs devoirs, exacts à les remplir, chers à leurs concitoyens, sur la fidélité desquels la Patrie pourra compter bien plus que sur des mercenaires dégradés par le vice & corrompus par un désœuvrement habituel.

VOILÀ, sans doute, le moyen de rendre le métier de la guerre vraiment honorable, vraiment utile à la Patrie, vraiment digne de l'estime de tous les bons citoyens. Des Officiers ainsi disciplinés influeroient de la façon la plus forte sur les soldats qui leur seroient subordonnés : ceux-ci, traités avec plus de justice & d'humanité, deviendroient eux-mêmes plus justes, plus raisonnables, & seroient moins tentés de désertir. Des instructions morales & proportionnées, jointes au pouvoir de la discipline militaire, reformeroient puissamment des hommes dont, par la négligence & l'iniquité des gouvernements, on ne fait d'ordinaire que des stupides & des méchants.

FORTIFIÉE par les ordonnances du Prince, la Morale parviendrait à bannir d'entre les gens de guerre cette morgue insultante, ces disputes fréquentes, ces combats inutiles au vrai courage, qui trop souvent leur coûtent la vie. Si des loix rigoureuses, si les terreurs religieuses, si la crainte de la mort, n'ont pu jusqu'ici déraciner les Duels, c'est que la crainte des supplices d'une autre vie fait moins d'impression que la crainte de vivre déshonoré dans la vie présente ; c'est que la crainte de perdre la vie n'en impose point à des personnes que leur état oblige de l'exposer à tout moment.²⁶

C'EST du côté de l'honneur qu'il faut prendre des hommes dont l'honneur est l'idole : c'est en couvrant d'infamie tout querelleur, tout ferrailleur de profession, tout agresseur insolent, c'est en chassant d'une façon éclatante quiconque fait une insulte, qu'on purgera les armées de ces hommes inquiets, de ces atrabilaires, de ces impertinents, qui doivent être traités comme des ennemis publics. Qu'un tribunal militaire les juge ; qu'ils y soient déférés par les témoins de la querelle ; qu'on exerce la même sévérité contre ces lâches instigateurs, qui souvent se donnent le plaisir

barbare d'exciter sans raison leurs camarades à se tuer. Que ces hommes vils & féroces, dégradés de leur noblesse, soient forcés de traîner leur opprobre aux yeux de leurs concitoyens. Ces moyens seroient plus efficaces que ces longues prisons & que là mort-même, lorsqu'elles ne sont point accompagnées du déshonneur. C'est à des tribunaux qu'il appartient de venger le citoyen honnête des injures qu'on lui fait : au défaut des bonnes loix, il sera souvent réduit à se venger, même au risque de sa vie.

LA Morale, appuyée de l'autorité, banniroit encore avec facilité les lâches procédés de tant d'Officiers avec les femmes, que quelques-uns d'entre eux se plaisent souvent à déshonorer sans cause. Est-il d'un homme de cœur de diffamer des personnes d'un sexe foible, qui ne peut se défendre ni repousser les outrages qu'on lui fait, souvent à son insu, & sans y avoir donné lieu ? „Les hommes, a dit une femme de mérite, font fideles les uns aux autres, parce qu'ils se craignent, & qu'ils savent se faire rendre justice ; mais ils manquent aux femmes impunément & fans remords. La probité des hommes n'est donc que forcée ; elle est plutôt l'effet de la crainte que de l'amour de la justice. En examinant de près les hommes qui font métier de galanterie, on trouvera que ce sont de très-malhonnêtes gens.”²⁷. Ce métier est très-communément exercé par les gens de guerre, que l'ignorance & le désœuvrement conduisent à la débauche. En éclairant le guerrier, en lui donnant de bons principes, en l'occupant utilement & agréablement, il aura des mœurs honnêtes : cessant alors d'être à charge à lui-même, il ne sera plus un fléau pour ses concitoyens ; ils le rechercheront, ils l'admettront dans leurs Sociétés, quand ils ne le verront plus comme un séducteur, comme un débauché sans principes & fans probité.

ENFIN un gouvernement éclairé, en occupant le soldat, pourroit l'empêcher de se livrer à la débauche, à l'intempérance, aux excès auxquels l'oisiveté doit souvent l'inviter. Un salaire modéré lui procureroit une aisance que sa paie trop modique ne peut pas lui fournir : d'ailleurs un travail réglé de manière à ne point l'épuiser, lui donneroit plus de vigueur dans les combats. Il est tant d'entreprises avantageuses pour un Etat, qu'il est bien surprenant que les Souverains ne les fassent pas exécuter par des soldats, dont les bras multipliés viendroient aisément à bout des plus

grandes difficultés. Si l'on nous disoit que le travail aviliroit l'homme de guerre, qui n'est fait que pour combattre, nous répondrions qu'une fois l'année le Souverain du vaste Empire de la Chine prend en main la charrue, pour apprendre à ses sujets que les travaux utiles ou nécessaires ne sont pas de nature à faire rougir personne ; nous répondrions encore que, durant la paix, les bras victorieux des Légions Romaines étoient incessamment employés à former des routes commodes, à creuser des canaux, à construire des aqueducs & des monuments publics dont les ruines étonnent les modernes. Ceux-ci ne tirent aucun parti de tant de milliers de soldats qui, hors le temps de la guerre, dévorent la Patrie sans lui être d'aucune utilité, & croupissent eux-mêmes dans une honteuse indigence, dont ils ne peuvent jamais sortir.²⁸

CETTE indigence, avilissante pour le foldat, est pourtant un mal auquel les nations les plus opulentes, les gouvernements les plus humains, les Princes les plus justes, ne peuvent aucunement remédier. L'ambition inquiète & remuante de quelques Potentats peu contents de l'étendue des domaines que le destin leur a donnés, & que leur incapacité empêche sans doute de songer à bien administrer, tient toutes les puissances en allarmes, & les oblige à mettre sur pied des armées peu proportionnées aux facultés des nations ; celles-ci par-là ne peuvent jamais respirer ; même au sein de la plus longue paix l'Etat militaire trop nombreux les épuise ; elles sont forcées, de stipendier en tout temps une multitude inutile, dont il seroit impossible de rendre le sort plus heureux. Les Souverains ne parviendront à se débarrasser de la nécessité déplorable de tenir continuellement sur pied des armées si fatales à leurs propres sujets, qu'en réunissant leurs efforts pour écraser tout ambitieux qui tenteroit de troubler, pour des prétentions chimériques, la tranquillité générale. Une ligue universelle devroit armer toutes les nations pour écraser ces monstres qui, dans la vue d'acquérir quelques chétifs lambeaux de terre, qu'ils gouverneront très-mal, se sont un jeu de faire périr des millions de soldats. Ils les regardent sans doute non comme des hommes, mais comme des bêtes, qu'ils peuvent immoler sans scrupule à leur folle vanité. Tout conquérant est un homme aussi dépourvu de grandeur d'ame & de lumières que de sentiments d'humanité. L'Abbé de

S. Pierre a dit avec raison que „la vraie gloire d'un Prince n'est pas d'être grand Capitaine, ni d'acquérir un grand pouvoir ; mais elle consiste à employer son pouvoir, quel qu'il soit, à procurer à ses sujets le plus grand bonheur qu'il puisse leur procurer.”²⁹ Le grand homme ne peut être que celui qui fait de grands biens aux autres hommes. Les peuples expient souvent par des siècles de misère la gloire d'avoir eu pour maître un de ces hommes merveilleux qu'on appelle de grands Rois.

APRÈS avoir adouci les mœurs de l'homme de guerre, & l'avoir rendu plus estimable aux yeux de ses compatriotes, la Morale lui prescrit encore de se faire estimer des étrangers, & même des ennemis de son pays ; elle lui ordonnera d'écouter la voix touchante de l'humanité sainte, qui a droit de se faire entendre des âmes honnêtes jusqu'au milieu du fracas des batailles ; elle dira à tout guerrier d'épargner les vaincus dès qu'ils ne sont plus à craindre, de sauver l'ennemi dès qu'il rend les armes, de prendre en pitié les peuples chez qui le sort a placé le théâtre de la guerre, de s'abstenir de ces destructions inutiles qu'autorisent souvent la licence ou la coutume barbare, & que commanda quelquefois le despotisme en fureur. C'est en faisant observer à ses troupes les règles de l'humanité qu'une nation s'attire la considération & l'amour de ses voisins. Les excès que commet le soldat impriment souvent à son Prince & à son pays des taches que des siècles peuvent à peine effacer.

MINISTRE courageux d'un Monarque qui veut le bien ! Généreux Saint Germain !³⁰ Après avoir sagement organisé l'Etat militaire d'un grand Royaume, tu couronneras, sans doute, ton ouvrage en adoucissant l'humeur encore farouche du guerrier, en l'excitant à s'instruire, en lui inspirant les sentiments de l'honneur véritable. Secondant les vues sages d'un Prince vertueux, tu banniras de l'âme du soldat cette soif honteuse de l'or qu'un luxe déplorable y avoit allumé. En lui donnant des mœurs louables & modérées, tu le rendras plus estimable. Alors, malgré les clameurs des ennemis que ta vertu même s'attire, le bien que tu feras à ta Patrie ceindra ton front d'une gloire immortelle ; tu seras applaudi des gens de bien, & la Postérité te placera quelque jour entre Sully & Catinat.

CHAPITRE VI.

Législation Morale relative à la Magistrature & aux gens de Loi.

TOUT Magistrat est un citoyen destiné par état à maintenir la justice & les mœurs parmi ses concitoyens. Un Magistrat inique & dérégulé seroit donc un monstre dans l'ordre politique ou social ; peu digne du dépôt sacré que le Gouvernement lui confie, il devroit lui être arraché ; indigne de la confiance publique, il n'exerceroit dans la Société qu'un pouvoir odieux ? une tyrannie à laquelle la crainte seule pourroit faire obéir. Mais la Magistrature, organe de la justice & des loix, est un état si sacré, qu'il ne doit aucunement dépendre de la passion toujours aveugle d'un Tyran, ni des caprices de ses Ministres, ni des intérêts d'une Cour. Le sort du Magistrat doit uniquement dépendre de la loi, qui seule peut décider, s'il est coupable ou non, s'il doit être maintenu dans le rang qu'il occupe, ou s'il doit en être précipité. La justice est bientôt bannie d'un Etat où la volonté du Prince fait & défait les juges ; la Magistrature intègre est odieuse aux tyrans. Dans tout gouvernement raisonnable les loix constitutives doivent mettre le Magistrat à l'abri de la puissance qui voudroit ou l'opprimer ou lui dicter ses arrêts.

D'UN autre côté des Loix, dont rien ne pourroit dispenser, ne devroient admettre dans le sanctuaire de la justice que des hommes tout formés, préparés à leurs fonctions augustes par de longues initiations, versés dans la science des hommes & des choses, mûris par l'étude & la réflexion, mais sur-tout distingués par des mœurs irréprochables.

PAR un abus fatal introduit chez quelques peuples, la vanité feule décide des qualités d'un candidat : fans approfondir son savoir ou ses mœurs, sans s'informer ni de son caractere moral ni de sa capacité, sa naissance suffit pour être admis parmi les Magistrats ; dans l'âge de l'inexpérience & des passions il siege parmi les juges, il décide de la fortune & de la vie des citoyens.³¹

BIEN plus, l'avidité des Princes n'a point respecté les temples de la justice ; ils ont poussé la rapacité jusqu'à vendre le droit de juger les peuples ; ils n'ont pas craint qu'autorisés par ce trafic honteux, les Tribunaux ne missent à l'enchere ce qu'ils avoient acheté. Par ce commerce étrange la Magistrature, faite pour récompenser l'expérience, la science, la probité, les lumières, ne put être le partage que de l'opulence, souvent acquise par les voies les plus iniques & les plus déshonorantes.³²

LA raison interdite est forcée de gémir en silence sur des abus invétérés, sur des plaies presque incurables que le despotisme en démence a faites aux nations. Si un Gouvernement plus sage ne peut qu'avec le temps guérir les maladies des peuples, des loix sévères devroient du moins obliger à la décence, & préserver les mœurs de ceux qui par état sont faits pour être les arbitres, les modeles, les objets de la vénération & du respect des autres citoyens.

QUEL respect peuvent donc avoir les peuples pour une jeunesse ignorante, frivole, dissipée, dont les airs évaporés annoncent l'imprudence & la légèreté ? quelle confiance les citoyens prendront-ils dans un Juge, chez qui le goût du plaisir produit un dégoût mortel pour un métier pénible ? de quel front un adultere, un débauché, un ignorant, un prodigue, osent-ils prendre dans leurs mains profanes la balance de l'équité ? de quel œil des Magistrats honnêtes voient-ils siéger à leurs côtés

des hommes souvent notés par des vices honteux & par des actions infamantes ?

SI les Tribunaux doivent être inamovibles & permanents sous un gouvernement légal, ils devraient du moins exercer une censure rigoureuse sur les membres qui déshonorent la magistrature par leur conduite indécente ou criminelle. Des Compagnies, faites pour être respectées, devraient exclure ces hommes de plaisirs, ces étourdis, ces fats remplis de vanité dont les manières contrastent avec un état grave & sérieux.

LA loi devrait interdire les sollicitations auprès des Juges. La justice est une dette que ses interprètes sont tenus de payer, sans acception des personnes, à tous ceux qui la demandent. Est-il une vanité plus sotte que celle d'un juge qui se trouve flattée par les sollicitations assidues ou les bassesses réitérées d'un plaideur. C'est de son intégrité, de son application & de ses lumières, qu'un Magistrat doit tirer sa consécration.

PAR les vices sans nombre d'une jurisprudence obscure, & souvent très-opposée à la droite raison, le Juge, qui s'occupe de son métier, est accablé d'un travail qui se renouvelle à chaque instant. Il est forcé de renoncer aux amusements, aux plaisirs de la Société, dès qu'il veut examiner soigneusement les droits sur lesquels sa conscience doit prononcer.

QUOIQUE dans quelques pays l'avidité des Princes ait énormément multiplié les charges de judicature, le grand nombre des magistrats ne semble aucunement accélérer la décision des affaires : il n'est point sans exemple de voir des procès durer des siècles, & rien de plus ordinaire que des plaideurs totalement ruinés soit par les lenteurs coupables des Juges, soit par les fourberies & les ruses des gens de loi, soit enfin par le vice des lois, qui trop souvent ne semblent faites que pour attirer les citoyens dans des labyrinthes dont il leur est impossible de sortir.

DES lois mal digérées, des usages & des coutumes peu conformes à l'équité naturelle, réglant trop souvent les décisions des tribunaux, ne sont propres qu'à fausser l'esprit des juges : ils sont continuellement forcés de quitter la raison pour suivre la routine, ou le chemin que leur trace une Jurisprudence qui ne permet point de raisonner. De là vient, sans doute, l'attachement aveugle que les tribunaux montrent quelquefois pour des

institutions, des formes, des préjugés qu'ils ne sont pas à portée d'examiner de sang froid. Voilà pourquoi son voit la Magistrature mettre souvent des obstacles aux vues les plus salutaires d'un Gouvernement éclairé, s'opposer à toutes les réformes, regarder les changements les plus utiles comme des nouveautés dangereuses. Une mauvaise jurisprudence, n'est propre qu'à rétrécir l'esprit, à le rendre incertain, flottant & défiant.

TACITE a très-bien remarqué, que *plus un Etat est corrompu, & plus les loix y sont multipliées*. Il est certain qu'une jurisprudence compliquée, tortueuse, des coutumes bizarres & déraisonnables, des usages souvent injustes & tyranniques, des loix peu claires & quelquefois en contradiction les unes avec les autres, forment le code qui doit servir de règle à la plupart des nations ; ils font le désespoir & du magistrat qui doit décider, & du citoyen qui attend son jugement avec inquiétude. La jurisprudence d'aucun pays n'a la clarté, la simplicité qui caractérise les ouvrages de la raison. Les Souverains, soit par paresse, soit par des vues intéressées, trouvent plus court, ou plus utile de laisser les choses telles qu'elles sont, que de remédier à des maux désolants pour leurs sujets. Depuis des milliers d'années, avec des milliers de commentaires & de gloses, les loix ne font point éclaircies ; elles se sont au contraire de plus en plus embrouillées ; les réglés du juste & de l'injuste font ignorées ; nul citoyen n'est sûr de sa propriété ; dès qu'on vient à la contester, il est forcé de se livrer en aveugle à des Praticiens qui, retranchés derriere les remparts de leur jurisprudence oblique, font la guerre à toute la Société & la dépouillent impunément. La probité la plus intrépide est effrayée toutes les fois qu'elle est tentée d'attaquer cette Armée formidable, & de détruire le repaire de ces brigands qui mettent leurs citoyens à contribution.³³

LES abus & les maux qui ont longtemps subsisté semblent être nécessaires aux nations, & se changent, pour ainsi dire, en des besoins pour elles. Sous des gouvernements injustes, de mauvais Souverains & de mauvais Magistrats se croient intéressés à maintenir les abus & les préjugés, les injustices les plus marquées ; & une foule de mauvais citoyens trouvent leur subsistance & leur vie dans les calamités publiques. Le Despote & ses Ministres, communément aveugles, corrompus & négligents,

ne s'occuperont pas des loix ; elles paroissent inutiles ou gênantes à des hommes qui veulent donner un libre cours à toutes leurs fantaisies. Bien plus, fous un gouvernement toujours avide la multiplicité des loix, leurs contradictions, leur obscurité, produisent un nombre infini de procès, divisent les citoyens, les animent les uns contre les autres, & mettent le Prince à portée de lever un impôt sur leurs vices & leurs démêlés. Tout gouvernement injuste se trouve intéressé à la dépravation de ses sujets, & met un tribut sur leur aveuglement.³⁴ Des Loix simples, équitables, vraiment utiles aux nations, ne peuvent être l'ouvrage de la tyrannie, toujours ignorante, paresseuse, sans vues, & qui jamais ne s'occupe que de ce quelle croit utile dans le moment.

SOUS un gouvernement vicieux la magistrature est nécessairement infectée de la contagion publique : les mauvais Princes ne peuvent former que de mauvais citoyens ; ils ne remplissent les places que d'esclaves, d'hommes méprisables : ceux-ci, pour se donner quelque importance & se relever aux yeux des autres, craindroient une Jurisprudence simple & facile qui, en diminuant le nombre des procès, condamneroit des tribunaux à demeurer sans fonctions. Les hommes qui par eux-mêmes n'ont rien qui les recommande, cherchent du moins à s'attirer du respect par la crainte du mal qu'ils peuvent faire, & de l'abus du pouvoir que leurs charges les mettent à portée d'exercer. Il n'y a que des méchants ou des stupides qui puissent se glorifier de la faculté de nuire.³⁵

CE n'est point du pouvoir de juger les citoyens, c'est de la disposition à les juger conformément à la justice, qu'un magistrat doit tirer sa considération & sa gloire. S'enorgueillir du droit de mal juger ou de nuire, ne peut être le partage que d'un tyran ; ce seroit la vanité d'un bourreau, qui seroit tout fier d'avoir le droit de tourmenter ou de faire mourir ceux que le malheur fait tomber entre ses mains.

IL est donc important pour l'honneur véritable de la Magistrature, ainsi que pour le bien-être & la sûreté des citoyens, que le Souverain rappelle les Juges aux devoirs & à la dignité de leur état, qu'une morgue insultante, une vanité dédaigneuse, ne seroient qu'avilir ou rendre odieux. La dignité d'un Magistrat consiste dans ses lumières, dans son intégrité, dans ses vertus : il

est grand lorsqu'il se montre au-dessus des petitessees qui remplissent les têtes rétrecies. Un Sénateur est un Pere de la Patrie, dont l'autorité, émanée du Pere commun des citoyens, doit, comme elle, n'inspirer qu'une crainte filiale, un respect mêlé d'amour. Ainsi le Législateur suprême, source de tout pouvoir, doit empêcher que l'autorité du Magistrat ne dégénere en une tyrannie, qui bientôt s'exerceroit sur toute la Société.

EXEMPT de passions, comme la Loi qu'il applique, le Magistrat doit fermer les yeux sur ses propres intérêts, sur ses penchants, sur les motifs personnels qui pourroient le séduire. Exécuteur de la Loi, qui devoit toujours être claire & précise, il ne doit pas se permettre de l'interpréter suivant ses fantaisies. Chargé du ministere rigoureux qui l'oblige à punir le crime, il ne doit jamais l'exercer avec fureur, ni perdre de vue l'humanité. Est-il rien de plus étrange que ces juges endurcis, en qui l'habitude fait taire tout sentiment de pitié pour des malheureux que la justice livre entre leurs mains ?

POUR son honneur, sa conscience & sa gloire, il n'est point de corps plus intéressé que celui de la Magistrature à solliciter la réforme de la jurisprudence oblique & ténébreuse, qui, presque en tout pays, n'est propre qu'à égarer les juges, & qui souvent les force de résister à l'équité, à la raison, au bon sens. Tout Juge honnête & jaloux de sa gloire, doit desirer l'anéantissement d'une hydre qui, à la saveur de ses antres obscurs, se nourrit de la substance des peuples, rend les décisions incertaines, & déshonore souvent les juges. Mais pour y parvenir il faut un Souverain fortement animé de l'amour de la justice, & fermement résolu de délivrer ses sujets des maux qui les consomment. Il faut de la fermeté, il faut un courage opiniâtre pour combattre des abus soutenus par une foule de mauvais citoyens, c'est-à-dire, par tous ceux dont l'intérêt particulier se trouve en opposition avec l'intérêt général. Enfin il faut des lumières pour éclairer les esprits foibles, qui trop souvent s'effraient des nouveautés les plus utiles & les plus nécessaires.

CE seroit une erreur de croire que tous les défenseurs des abus anciens fussent toujours des méchants, des gens sans probité. Les abus les plus criants ont des côtés favorables, qui les font regarder comme utiles même

par les personnes les mieux intentionnées. C'est ainsi que des usages, des formes frivoles, arbitraires, onéreuses pour le citoyen, lorsqu'ils sont consolidés par l'antiquité, deviennent quelquefois des entraves que le despotisme craint de briser. La probité défend la cause du mal, parce qu'elle le croit un bien ; tandis que l'imposture défend le mal général, parce qu'elle le trouve utile à ses intérêts personnels. La bonté du cœur, la vertu, la sensibilité, nous égarent lorsqu'elles ne sont pas suffisamment éclairées. On ne peut faire le bien de tous sans faire du mal à quelques individus ; & dans un mauvais gouvernement on nuit toujours à une multitude de particuliers quand on veut faire le bien de la nation ; on heurte un grand nombre de préjugés quand on ne suit que la raison. Voilà pourquoi les vrais amis du public, les Réformateurs des abus, les Princes les plus justes, les Ministres les plus sages, n'éprouvent pour l'ordinaire que des contradictions, & ne travaillent que pour des ingrats incapables de sentir le bien qu'on veut leur faire.³⁶

LA paresse de l'esprit doit encore être mise au nombre des obstacles qui s'opposent à la réforme de la Jurisprudence. On s'effraie à la vue du chaos immense des usages antiques, des coutumes diverses, des Loix discordantes que l'on se croit obligé de connoître, d'étudier, de débrouiller, de concilier, de corriger, pour parvenir à former un corps de Législation plus raisonnable. La réforme des Loix seroit vraiment impossible, s'il falloit, pour l'opérer, se livrer à des travaux aussi pénibles qu'inutiles.

QUE le Législateur, ou ceux qui sous ses ordres travailleront à la rédaction d'un nouveau Code, laissent là cet amas informe de loix sur lesquelles tant de têtes depuis tant de siècles se sont inutilement épuisées ; qu'ils fassent main basse sur tant d'usages bizarres & surannés qui reglent si mal la conduite des hommes actuels ; qu'ils dédaignent ces vaines coutumes, qui font que suivant un Magistrat éclairé, *dans tous les Etats il existe deux sortes d'équité, l'équité naturelle, & l'équité civile, qui contredit très-souvent la première.*³⁷ Delà les citoyens d'un même Etat n'ont pas, les mêmes idées de la justice ; leurs juges ne la connoissent pas mieux que ceux qu'ils doivent juger. Enfin sans avoir égard aux énormes compilations que leur antiquité feule fait encore respecter, que l'ignorance

ou la paresse ont servilement adoptées, que la tyrannie a maintenues & consacrées, les réformateurs de la Jurisprudence devroient aller puiser directement dans la nature de l'homme, dans le but de la Société, dans la Morale, les réglés invariables & sûres qui peuvent & doivent le guider dans toutes les positions de la vie.

LA Jurisprudence est la Morale revêtue de la sanction des loix. C'est en confondant la Législation avec la Morale que les hommes auront des principes sûrs, connoîtront leurs devoirs dans les rangs divers qu'ils occuperont ; ils sauront comment ils doivent agir comme Souverains & comme Sujets, comme grands & petits, comme Nobles, comme Juges, comme riches & comme pauvres, comme époux, comme maîtres & serviteurs. C'est alors que chaque citoyen, sachant ce qu'il doit à la patrie, à ses concitoyens, à lui-même, n'aura pas besoin de recourir à des Jurisconsultes & à des Juges pour découvrir si ses prétentions sont justes & légitimes. L'équité naturelle, la justice universelle, est la base de la Morale ; & cette Morale doit guider la jurisprudence : elle sera universelle pour lors, parce que, fondée sur la nature commune à tous les hommes, elle méconnoîtra les bornes que des conventions ont fixées aux empires : elle servira de fondement à la politique extérieure, parce que les nations font soumises aux mêmes devoirs que les individus. En un mot, pour être bonnes, toutes les loix doivent être fondées sur la Morale, dont la Législation ne peut être que le complément.

MÊME avec de la droiture & des lumieres les gens de loi ne seroient peut-être pas toujours les hommes les plus propres à réformer la jurisprudence : trop prévenus pour des réglés antiques, pour des loix trop longtemps respectées, pour des droits établis par un long usage, ils peuvent n'avoir souvent que des idées flottantes sur l'équité naturelle.³⁸

AU lieu de méditer tristement des loix anciennes, au lieu de pâlir sans profit sur des recueils poudreux de monuments & de chartes, si les Jurisconsultes, plus philosophes ou plus désintéressés, eussent étudié la nature de l'homme, les droits des Souverains & des sujets, les devoirs qui lient les citoyens entre eux, ils auroient simplifié, abrégé, rectifié la Jurisprudence au point de la rendre intelligible à tout le monde. Des loix

faites pour tous devroient être connues de tous. L'imposture & la fourberie s'entourent de ténèbres, de secrets & de mystères ; mais la simplicité fut & fera toujours le signe de la vérité. SIGILLUM VERI SIMPLEX.

LE Souverain, étant le défenseur & le guide de son peuple, lui doit une Législation juste, claire, à la portée de tous ceux qui sont faits pour s'y conformer : il seroit un tyran s'il ne leur présentoit dans ses loix que des énigmes & des pièges ; il se rendroit coupable d'une honteuse négligence s'il ne travailloit pas à réformer des loix qui souvent ne sont propres qu'à rendre le magistrat perplexe ou injuste, & à livrer le citoyen honnête à la rapacité d'une nuée de harpies affamées.

CHAPITRE VII.

Des Loix morales relatives aux Ministres de la Religion.

SI, comme tout doit le prouver, obéir à une sage législation c'est se conformer aux réglés de la Morale, on ne peut pas douter que les ministres de la Religion ne soient soumis aux mêmes loix qui lient tous les citoyens à l'Etat, & l'Etat aux citoyens.

Jupiter lui-même, dit Arrien, ne pourroit pas être appelé le pere des Dieux & des hommes, s'il n'étoit pas utile à tous. En effet, si Dieu est

l'auteur des hommes, on doit lui supposer de l'amour pour les hommes, le projet de les rendre heureux : si Dieu est la source de toute justice, de toute vertu, de toute Morale, il veut le bien de la Société. Si les ministres des autels sont les interpretes des intentions divines, Dieu veut qu'ils annoncent aux peuples les devoirs qu'il impose à tous les hommes, & Dieu ne prétend pas que ses ministres en soient exempts.

D'APRÈS ces principes, qu'on ne peut raisonnablement contester, les prêtres, non seulement sont liés par les mêmes devoirs qui obligent les autres citoyens, mais encore sont par état plus strictement tenus de les remplir. Un Prêtre sans mœurs seroit un ministre rebelle à la Divinité, qui lui prescrit les réglés de la morale qu'il doit prêcher à tous les hommes. En un mot, d'après les principes de toute Religion liée avec la Morale, tout prêtre injuste & pervers, tout prêtre turbulent ou indocile aux loix justes de son pays, tout prêtre ingrat ou orgueilleux, qui refuseroit de secourir sa patrie & d'être utile à ses concitoyens, seroit un prévaricateur, un ministre infidele, un traître à son Dieu, & pourroit être soupçonné de n'avoir point de religion, de ne point reconnoître d'autorité divine.

UNE législation morale a le droit de rappeler à leurs devoirs tous ceux que leurs passions ou leurs intérêts particuliers pourroient en écarter ; une telle législation seroit l'expression de la voix de Dieu. C'est fans doute dans ce sens qu'il faut entendre que *toute puissance bien réglée vient de Dieu* ;³⁹ tandis que toute puissance dérégulée ne peut venir de lui, est évidemment l'ouvrage des hommes corrompus, n'est qu'une usurpation manifeste, une tyrannie véritable, que Dieu doit réprouver, & que l'on ne pourroit sans blasphême revêtir de son autorité.

IL n'y a de droits réels que ceux qui sont établis sur la justice ; il n'y a d'autorité juste que celle qui est avantageuse à la Société. Dieu, étant regardé comme la justice par excellence, ne peut conférer que des droits conformes à l'équité, au bien-être de la vie sociale. D'où il suit que les droits qu'on appelle *divins*, ou dérivés de Dieu, ne peuvent jamais être contraires a la félicité publique.

LA Religion chrétienne, adoptée depuis long-temps par toutes les nations Européennes, est partagée en plusieurs Sectes, qui toutes s'accordent à

fonder sa prééminence & la divinité de son origine sur la beauté de la Morale, sur les avantages qu'elle procure à la vie sociale, sur les effets qu'elle produit dans les mœurs des citoyens, sur les vertus qu'elle répand dans les familles. Ainsi cette Législation céleste fonde ses titres sur l'excellence de la doctrine qu'elle annonce ; d'où nous devons conclure qu'une Législation vraiment morale & juste est une législation divine & religieuse, & que par conséquent elle a le droit de commander aux ministres de la religion comme à tous les citoyens. Tant que les Loix humaines sont justes, elles doivent être supposées conformes aux loix divines : c'est obéir à Dieu que d'obéir à ces loix. Lorsque le christianisme déclare *qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*, il enseigne uniquement qu'il vaut mieux obéir à des loix justes qu'à des loix tyranniques, qui sont l'ouvrage de l'injustice des hommes. Quand les ministres de la Religion, pour s'excuser d'obéir à quelques loix humaines, disent qu'il *vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*, ils indiquent par cette maxime que la loi des hommes ne peut ordonner que ce qui est juste ; que l'on ne doit pas obéir à des loix injustes ; que tout chrétien est obligé de résister aux volontés d'un tyran, parce que les volontés humaines sont alors injustes & par conséquent opposées aux volontés qu'on suppose à la Divinité.

CES réflexions très-simples nous prouvent, que réellement il ne peut pas y avoir deux réglés ou deux législations opposées dans un Etat chrétien sagement constitué. Dès que les loix humaines sont justes, elles doivent être regardées comme divines par les disciples d'une Religion qui fait émaner toute justice de là Divinité. Mais d'un autre côté toute législation injuste, c'est-à-dire, opposée au bien public, ne peut être réputée divine ; elle ne peut être que l'ouvrage de l'imposture humaine, de l'intérêt particulier contraire à l'intérêt général, auquel tous les ordres de l'Etat sont obligés de concourir pour se conformer aux vues divines.

CELÀ posé, la Jurisprudence que dans les nations chrétiennes on appelle *ecclésiastique*, ou le *Droit canon*, ne peut être contraire à la justice, à la Morale, au bien de la Société : car dès-lors il ne seroit point émané de Dieu, qui n'approuve pas l'injustice ou le mal moral, qui ne peut pas vouloir que

ses ministres soient inutiles ou nuisibles à leur Patrie, qui veut que le prêtre soit un bon citoyen, qu'il enseigne la vertu par ses mœurs & ses leçons, qu'il inspire l'horreur du vice, qu'il secoure le pauvre, qu'il console l'affligé, qu'il soigne le malade, qu'il se distingue particulièrement par son humilité, sa modération, sa tempérance, sa pureté, son mépris pour les richesses, son zèle pour les bonnes mœurs, son humeur pacifique & remplie de douceur. D'où l'on voit que les devoirs que la loi divine impose aux ministres de la religion sont exactement les mêmes que la Morale universelle prescrit à tous les membres de la Société ; que cette loi ne seroit point divine si elle contredisoit cette Morale, faite pour juger la conduite des prêtres, & pour décider de l'utilité & de l'équité du *Droit canon*, des immunités, des prérogatives, des privileges, en un mot des avantages dont les nations font jouir le clergé.

C'EST pour avoir méconnu des principes si clairs, qu'on a vu pendant un grand nombre de siècles les nations chrétiennes si cruellement troublées par les querelles interminables du Sacerdoce & de l'Empire. Renonçant aux maximes humbles & pacifiques de sa religion, un prêtre vouloit se faire le roi des rois, disposer des couronnes, faire céder les loix civiles & temporelles à des loix religieuses & spirituelles que son ambition ou son intérêt avoit formées. En tenant une conduite si hautaine, le Vicaire du Christ avoit sans doute oublié que l'orgueil & le désir de dominer a été formellement condamné par celui qu'il représente sur la terre. Les Pontifes de Rome, chefs spirituels d'une portion nombreuse des chrétiens, n'avoient pas fait attention que leur juridiction ne devoit pas s'étendre sur les corps, sur les biens temporels, sur les Etats, sur les choses de ce monde : enfin ils n'ont pas vu qu'en s'efforçant de les soustraire au joug de la Législation civile, à l'autorité des Souverains légitimes, ils les invitoient à la licence, & les portoient à devenir des ingrats, de mauvais citoyens, des membres inutiles & incommodes de la Société qui les protégeoit, qui leur donnoit la subsistance, qui les faisoit vivre dans l'abondance & la splendeur.

C'EST encore pour avoir méconnu les maximes sociales du Christianisme que ses prêtres, animés quelquefois par l'orgueil & la vanité,

ont excité des haines immortelles entre les chrétiens leurs disciples & les chrétiens qui suivoient d'autres docteurs. Aveugles dans leurs fureurs, des fanatiques ont souvent poussé les Souverains à persécuter, à tourmenter, à faire périr dans des supplices des citoyens, dont tout le crime consistoit uniquement à ne pas croire les mêmes choses que les Prêtres en possession de la faveur du Prince. Ces imprudents, dupes d'un faux zèle, ou guidés par un intérêt mal entendu, n'ont donc pas vu qu'en armant la puissance contre leurs foibles adversaires, ils l'armoient contre eux-mêmes dans le cas où ces adversaires deviendroient les plus forts ?⁴⁰

PRÊCHER l'intolérance, c'est embraser tout l'univers. En effet, si les Rois de France, d'Espagne, de Portugal, & c. prétendent avoir le droit de persécuter ou de vexer les hérétiques, les Protestants de leurs royaumes, ces Princes ne peuvent contester aux Rois d'Angleterre, de Suede, de Prusse, le droit de faire éprouver chez eux les mêmes traitements aux Catholiques-Romains. De leur côté le Souverain des Turcs, le Mogol, l'Empereur de la Chine, jouiront sans dispute du droit de faire étrangler tous les chrétiens de leurs Etats. Les membres du Clergé qui prêchent l'intolérance, quand ils exhortent les Souverains à gêner la liberté de conscience & à extirper l'hérésie, ont-ils bien réfléchi aux conséquences d'une doctrine aussi anti-chrétienne qu'anti-sociale, capable de remplir le monde entier de troubles & de carnages ? Un Gouvernement sage ne devrait se montrer intolérant que pour les opinions des frénétiques, des fous dangereux ou des fourbes intéressés & cruels qui excitent les citoyens à se haïr les uns les autres à cause de la diversité de leurs religions. Si la charité, qui n'est dans le langage de la théologie que l'humanité ou la bienfaisance morale est la vertu fondamentale de la religion chrétienne, il est à craindre qu'il y ait bien peu de vrais chrétiens, même parmi ceux qui se disent les chefs & les soutiens du christianisme. Des hommes de cet affreux caractère rendent leur foi très suspecte, & la religion odieuse ; ils la font regarder comme un instrument qui, dans leurs mains, ne sert que leur ambition, leur avarice, leur haine, aux dépens du repos des nations & des Souverains : ceux-ci doivent laver la religion & ses ministres de soupçons qui tendroient à les déshonorer & à les faire détester. Les Princes & les prêtres ne

s'apercevront-ils jamais que ce n'est point par des violences que l'on peut convaincre les esprits ; que ce n'est point par des supplices & des rigueurs que l'on peut se faire aimer ?

UN des premiers soins d'un Souverain équitable, humain & chrétien, devrait être de bannir de ses Etats l'esprit d'intolérance, & de faire cesser toute contrainte & persécution. Le Gouvernement est destiné à contenir les passions des citoyens, & non pas à seconder leurs méchancetés ou leurs folies. Une législation, conforme à la Morale & à la Religion, n'ira pas tyranniquement fouiller dans la pensée ; il ne se mêlera jamais des disputes sur le dogme, ou sur des mystères réservés à des Théologiens ; il ne s'occupera que des actions publiques ; il contiendra tous les citoyens qui par leur conduite tendroient à troubler la paix des nations. Il est bien plus nécessaire d'établir dans un Etat la concorde & l'union, que d'établir des systèmes, trop souvent enfantés par des cerveaux malades. Il est plus important pour la Société de bien faire que de bien penser.

ON nous dira peut-être, que les opinions religieuses influent sur les actions ; mais une expérience continuelle dément cette assertion : elle nous prouve que les adhérents de la religion dominante ne sont très souvent ni plus sages ni meilleurs citoyens, que ceux des sectes opprimées ou simplement tolérées. Cette expérience nous démontre que l'on peut être très orthodoxe dans ses opinions, & très déréglé dans ses mœurs. Enfin tout nous démontre que le dévot fanatique, intolérant, inhumain, fait plus de mal à ses semblables par ses actions, que l'incrédule le plus décidé n'en peut faire par des opinions ou des écrits, qui ne conviennent qu'à très-peu d'hommes, & qui sont rejettes par la multitude. Le prêtre fanatique a le droit ce prêcher ouvertement ses maximes à des peuples disposés à suivre ses leçons ; mais l'incrédule répand en secret des opinions faites pour un très-petit nombre de citoyens ou de Savants incapables de troubler le repos de l'Etat.⁴¹ C'est à l'esprit intolérant, & aux mœurs peu sociables de quelques membres du clergé, que l'on doit attribuer les progrès de l'incrédulité.

LES Incrédules sont ceux qui rejettent toute religion révélée. Si plusieurs d'entre eux ne prennent leurs opinions que pour se débarrasser d'un joug

incommode à leurs passions, alors ils n'ont aucune idée de la Morale naturelle, aussi opposée que la Morale religieuse à des désordres & des vices que les loix devroient punir. Mais il est un grand nombre de penseurs plus honnêtes, qui refusent de reconnoître les droits de la religion, ou qui nient son origine céleste parce qu'ils croient que ses ministres prêtent à la Divinité un langage très opposé à la vertu & au bonheur des hommes. Les ministres de l'Eglise ne peuvent ramener ces derniers qu'en leur prêchant des maximes plus conformes aux qualités d'un Dieu & à la Morale, qu'on suppose une émanation de sa sagesse & de son amour pour les humains. Un Dieu qui voudroit qu'on exterminât les hommes pour des erreurs involontaires, ne seroit pas propre à toucher le cœur des incrédules gens de bien. Un Dieu dépourvu de justice & de bonté paroîtroit si contraire aux idées de perfection qu'on se forme de la Divinité, qu'il conduiroit à l'Athéisme des penseurs qui ne sauroient pas concilier cette doctrine intolérante avec les attributs divins. Enfin les maximes des prêtres intolérants tendroient à les faire passer ou pour des fourbes ou pour des forcenés aux yeux des personnes qui auroient des idées vraies de la Morale ou de la sociabilité.

AINSI les loix divines, toujours conformes à la saine Morale à la vraie Politique, permettent, & même ordonnent aux Législateurs, d'inviter & de contraindre les ministres de la religion à vivre paisiblement dans l'état qui les nourrit & les protège, & à lui montrer leur gratitude par des services réels, par la fidélité à remplir les devoirs de leur état.

LES prêtres font par état les instituteurs de la jeunesse, les prédicateurs de la vertu, les propagateurs de la Morale, les philosophes-nés de toutes les nations Européennes : en considération de ces fonctions utiles ils jouissent des respects, de l'estime & des bienfaits des Sociétés. Si jusqu'ici leurs travaux n'ont pas eu le succès que l'on pouvoit en attendre, c'est que souvent des gouvernements peu soigneux leur ont permis de se livrer à l'indolence ; c'est que, trop occupés du dogme ils ont trop négligé la Morale ; c'est que l'attention des plus puissants génies du clergé, absorbée dans des disputes abstraites, subtiles, peu faites pour le commun des

hommes, ne s'est point encore porté sur des objets plus intéressants pour le public.

DES Souverains éclairés sur les intérêts de l'Etat mettront mieux à profit les talents du Clergé. Distributeur des bénéfices & des dignités de l'Eglise, le Prince est à portée de tourner les esprits de tant d'hommes instruits vers des études plus utiles aux citoyens que des controverses théologiques, qui trop souvent n'occasionnent que des troubles. Il y a tout lieu de croire, qu'animés par les récompenses dont leur état est susceptible, les différents membres du clergé s'efforceroient d'acquérir les connoissances les plus avantageuses à la Patrie ; ils renonceroient à cet esprit querelleur & chagrin, qui les déshonore aux yeux de bien des gens, pour prendre des mœurs plus sociables & plus douces.

IL n'est point de science utile qu'un gouvernement éclairé ne pût faire fleurir à l'aide du clergé. Sans charger l'Etat par de nouvelles dépenses, un Prince, qui distribuerait avec sagesse les revenus déjà subsistants de l'église, seroit retrouver à la Patrie un grand nombre d'enfants & de talents qui sont perdus pour elle.

CEUX des Etats de l'Europe dans lesquels on trouve des monasteres très-richement fondés, jouissent d'un avantage inestimable, s'ils savoient en profiter. Pourquoi laisser croupir tant de cénobites dans une léthargie fatale à eux-mêmes, & qui les rend nuls pour la Société ? Tout moine est un homme qui a plus ou moins étudié, dont l'esprit s'est plus ou moins développé, & dont, par conséquent, il est possible de tirer quelque utilité. Si, par des récompenses proportionnées à son état, on le faisoit sortir de sa langueur, si l'on excitoit de l'émulation dans son ame engourdie ; pourquoi ne se promettroit-on pas d'en faire un Savant estimable, un citoyen vertueux ? Si les monasteres sont souvent les repaires cachés des cabales, de la discorde & du vice, c'est qu'il est difficile que le désœuvrement n'engendre pas de la corruption. La vraie façon de réformer les moines seroit de les occuper, de leur inspirer de l'émulation. Une vie retirée est favorable à l'étude, & devient pour l'homme studieux une source d'amusements. Des hommes qui travaillent songent moins à cabaler ou à nuire, que des fainéants. Des travaux utiles devroient remplacer de trop

longues prieres. *Ce n'est point, disoit Caton, avec des vœux & des prieres qu'on obtient les secours des Dieux, c'est en veillant, en agissant, en songeant à ses affaires. Quand on se livre à la paresse, on implore eh vain les Dieux : ils haïssent les paresseux.*⁴²

DIRIGÉS par les ordres d'un bon gouvernement, les monasteres seroient bientôt changés en des maisons d'éducation, dont les maîtres se trouveroient alimentés & dotés. On n'auroit pas à craindre que l'éducation de la jeunesse ne fût trop monastique, en prescrivant aux instituteurs le plan fixe de ce qu'ils doivent enseigner. Par cette voie des cenobites pourroient former jusqu'à des militaires, à l'aide des instructions élémentaires que l'on pourroit leur faire administrer. Si des moines ne peuvent pas donner à la jeunesse la pratique des différents états auxquels on la destine, ils peuvent du moins lui en donner la théorie ; ils peuvent sur-tout l'accoutumer de bonne heure au joug de la Morale, qui doit être la même pour tous les états de la vie. L'Histoire, la Physique, la Géométrie, l'Astronomie, la Géographie, & c. peuvent, avec de bons éléments, être enseignés dans un monastere, encore mieux que dans des colleges placés au sein des villes corrompues & dissipées.⁴³

C'EST par la faute des Gouvernements que les moines sont inutiles, On doit dire la même chose de tant de couvents de religieuses. Celles-ci du moins s'occupent bien ou mal de l'éducation des jeunes filles : leurs maisons sont des asyles où, pour quelques années, les parents peuvent déposer leurs enfans, en sûreté. si dans ces solitudes les filles, destinées à devenir un jour des meres & des citoyennes, n'apprennent rien d'utile ; si l'on ne prend aucun soin de leur former le cœur & de leur orner l'esprit ; il faut s'en prendre à la négligence des Souverains, qui semblent méconnoître le parti qu'on pourroit tirer de tant de maisons religieuses, en y répandant les connoissances nécessaires au beau sexe, en excitant de l'émulation entre les Religieuses, en récompensant celles qui se distingueroient par leurs soins à remplir les vues du Gouvernement. Les femmes, par la foiblesse de leurs organes, ne sont pas susceptibles des connoissances abstraites, des études profondes & suivies qui conviennent aux hommes ; mais la sensibilité de leurs ames, la vivacité de leur esprit, la mobilité de leur

imagination, les rend très susceptibles d'adopter avec chaleur les sentiments du cœur. Il seroit donc très facile de leur inculquer une Morale humaine, compâtissante, bienfaisante : on pourroit leur faire contracter l'habitude de la douceur, de l'amour du travail, de la patience ; vertus qui leur seront si nécessaires quand elles seront épouses & meres de famille : on pourroit les prémunir de bonne heure contre des passions & des foiblesses capables de faire par la fuite le malheur de leur vie : on pourroit les accoutumer à la lecture, & leur inspirer du moins du goût, de la curiosité pour des connoissances solides, propres à les amuser utilement & à les rendre moins légères, plus estimables, & à les garantir de l'ennui auquel elles font souvent exposées dans le monde. C'est faute d'une éducation convenable que la moitié la plus aimable du genre humain languit trop communément dans l'inaction & l'ennui, devient presque inutile, ne connoît aucuns devoirs, ne s'occupe que de frivolités, se laisse entraîner dans le désordre, & finit souvent par produire du ravage dans la Société. L'éducation des femmes mériteroit la plus grande attention de la part du Législateur : en les faisant bien élever il les rendroit plus sages, plus heureuses, & les hommes beaucoup meilleurs.

PAR la négligence des gouvernements les maisons religieuses non seulement sont inutiles à l'Etat, mais encore elles ne contribuent nullement au bien-être des personnes qui s'y trouvent renfermées, Le despotisme est la base du gouvernement monacal : ce gouvernement injuste & capricieux ne peut former que des esclaves, & régner sur des malheureux, dans lesquels on doit trouver tous les vices que donnent l'abjection d'ame & la servitude. Delà résultent l'humeur sombre & morose, l'esprit de cabale & d'intrigue, les discordes fréquentes, & sur-tout les chagrins, aussi longs que la vie, qu'on voit regner dans les cloîtres. L'expérience nous fait connoître que rien n'est plus cruel que la tyrannie monastique trop souvent exercée par des personnes en qui l'éducation n'a jamais développé ni l'humanité, ni la sensibilité, ni la pitié, ni aucune des vertus sociales.⁴⁴

UN Gouvernement équitable ne doit tolérer aucune tyrannie dans l'Etat. Le moine, ainsi que tout citoyen, a droit à la protection des loix ; elles devroient le soustraire au despotisme qui s'arroge le droit de le rendre

malheureux ; ou plutôt elles devroient anéantir tous ces vœux imprudents, par lesquels, dans l'âge de l'inexpérience, une jeunesse enthousiaste s'est liée pour la vie à des regles totalement incompatibles avec sa nature ou son bien-être, & dès-lors très opposées à l'esprit d'une religion qui fait profession d'adorer une Divinité bienfaisante. Ainsi le Législateur se conformeroit même à l'esprit du christianisme, en rendant la liberté à une multitude de captif des deux sexes qui gémissent sous les sombres voûtes des monastères : leurs hommages forcés ne peuvent être agréables à la Divinité.

Est-il une cruauté plus détestable que celle de tant de parents qui, pour augmenter la fortune de quelque enfant favorisé, condamnent des filles timides à s'ensevelir pour la vie dans un couvent ? Les loix ne devroient-elles pas sévir contre ces tyrans, qui abusent d'une façon si barbare de l'autorité paternelle ?⁴⁵ Sur les plaintes des enfants traités avec cette inhumanité, les loix ne devroient-elles pas briser des vœux extorqués par la crainte, forcer d'indignes Parents de pourvoir à la subsistance de ces victimes de l'injustice, & les mettre elles-mêmes sous la sauvegarde publique ?

EN un mot, une législation bienfaisante devrait rendre à la Société toutes les personnes qu'une piété peu réfléchie, que la séduction, ou la violence, ont engagées à prendre un genre de vie dont il ne résulte pour elles que des chagrins & des larmes. Les monasteres seroient sans doute des asyles plus agréables à Dieu & plus utiles aux hommes, s'ils ne renfermoient que des personnes libres & débarrassées de chaînes odieuses. Pour lors les maisons religieuses ne seroient plus des prisons, mais des retraites, dans lesquelles des personnes dévotes ou studieuses pourroient vivre en paix, dégagées des embarras du monde, tant que ce genre de vie tranquille s'accorderoit avec leur bonheur.⁴⁶ Par-là les couvents seroient des ressources merveilleuses pour des citoyens honnêtes, peu accommodés des biens de la fortune, qui voudroient se procurer une vie douce & paisible en s'éloignant du tumulte & des vices de la Société.

NOUS n'examinerons point ici la question du *célibat des prêtres*, sur laquelle le christianisme est partagé. Nous observerons seulement, que le

mariage est un noeud propre à lier plus intimement les hommes à la Patrie, & à conserver les mœurs. On ne trouve chez quelques nations tant de moines & de prêtres scandaleux & dissolus, que parce que c'est envain que l'on combat la nature, toujours plus forte que les institutions qui la contrarient. *Il vaut mieux se marier que de brûler*, dit un Apôtre de la religion chrétienne. Cette décision paroît, sans blesser la religion, laisser à tout législateur chrétien la liberté d'agir de la façon la plus conforme aux intérêts de la Société.

PAR une injustice trop commune les membres du clergé les plus utiles, les plus laborieux, ne sont ni les plus honorés ni les mieux récompensés. Dans bien des nations chrétiennes ce n'est ni la science, ni la vertu qui mènent aux dignités de l'Eglise, c'est la naissance, qu'accompagnent souvent le vice, l'ignorance & l'indolence. Des Prélats vont étaler un luxe scandaleux dans les villes, & s'y font remarquer par une conduite peu faite pour attirer sur leur ordre la considération des citoyens. Quels fruits peut-on attendre de la doctrine de tant de Pasteurs, qui jamais ne daignent résider parmi leurs ouailles, qui croiroient au-dessous d'eux de les instruire par eux-mêmes, qui semblent mépriser leur état, & l'avilir aux yeux des autres ? Une législation attentive ne devrait-elle pas obliger ces ministres négligents de la religion à se tenir au milieu du troupeau qui leur est échu en partage, pour y répandre des bienfaits, pour donner des exemples & des leçons, fous peine d'être privés des émoluments attachés à des fonctions & à des devoirs qu'ils refusent de remplir ? Par quel étrange oubli de leurs droits les chefs des nations se seroient-ils privés de la faculté de punir des hommes, qui reçoivent les bienfaits du gouvernement sans vouloir rien faire pour les mériter ? La religion peut-elle autoriser l'inamovibilité de ses ministres, lorsqu'ils la déshonorent aux yeux des nations ?

ELLE tomberoit dans le mépris si des Pasteurs, plus exacts à remplir leurs devoirs, ne retenaient les peuples sous ses loix. Ce sont ces Pasteurs, plongés souvent dans l'indigence, que le gouvernement devrait sur-tout favoriser de ses regards, animer par des récompenses, mettre en état de vivre sans bassesse & même de secourir la misère dont ils sont les témoins. Ce sont ces hommes, dédaignés ou despotisés par leurs supérieurs, qui

méritent souvent la confiance des peuples ; c'est d'eux qu'un Gouvernement pourroit se servir avec succès pour en faire les apôtres de la Morale, les hérauts de la vertu.

QUELQUES écrivains politiques ont cru que, pour le bien de l'Etat, les Souverains devroient s'emparer des richesses prodiguées autrefois aux ministres de la religion. Au moins est-il certain que ces richesses immenses, placées entre les mains d'un Gouvernement équitable, le mettroit à portée de subvenir aux besoins des pauvres, de former un grand nombre d'établissements utiles & conformes à l'esprit d'une religion sociale. Enfin on ne peut douter que les membres du clergé, stipendiés à proportion des services réels qu'ils rendroient à la Patrie, ne devinssent plus éclairés, plus fideles à leurs devoirs, plus paisibles, & bien plus considérés.⁴⁷

CHAPITRE VIII.

Loix morales pour les Riches & les Pauvres.

L'Homme libéral, dit Aristote, est celui qui fait un bon usage de ses richesses. Mais en quoi peut consister ce bon usage ? C'est à faire du bien à ses semblables. La bienfaisance doit être la justice ou la vertu du Riche :

c'est à remplir ce devoir que le Législateur doit l'exciter. Le Riche ne fait que payer une dette quand il verse son abondance sur ses concitoyens. Les citoyens les plus opulents dans un Etat sont comme des réservoirs, placés de distance en distance pour arroser les terrains desséchés par les ardeurs de l'été : quand les eaux qu'ils contiennent demeurent stagnantes, elles se corrompent & répandent au loin des vapeurs empestées.

LES grandes fortunes, comme on la dit ailleurs, font pour l'ordinaire des fruits de l'injustice, d'une industrie funeste, de la violence ; moyens auxquels une législation équitable ne peut nullement se prêter ; elle doit laisser aux tyrans de l'Asie cette affreuse Politique par laquelle ils permettent à leurs suppôts de s'enrichir par les moyens les plus cruels, afin de les dépouiller lorsqu'ils se seront suffisamment gorgés de la substance des peuples. Quelques Gouvernements Européens n'ont que trop bien suivi ces maximes odieuses du despotisme oriental : on a vu des Princes avides se faire un principe d'engraisser quelques sujets favorisés du sang des citoyens, afin de trouver dans ces sang-sues publiques des moyens faciles & prompts de satisfaire leurs passions insatiables. C'est par ces impôts indirects, levés toujours avec cruauté par des hommes endurcis, que des gouvernements imprudents sont parvenus à ruiner les Etats les plus puissants, & à se mettre eux-mêmes sous la tutele d'un petit nombre de brigands auxquels ils avoient accordé le privilege infame de piller impunément la Patrie.

TOUTE ame honnête & sensible est forcée de gémir sur un pareil aveuglement. Quelle idée peut-on se former d'un gouvernement, ou plutôt d'un désordre politique, dans lequel le Souverain, le protecteur des peuples, arme une portion de ses sujets contre les autres, & liant ceux-ci par ses loix, les oblige à se laisser dépouiller ? Un semblable délire est pourtant l'effet que la soif des richesses produit chez un grand nombre de Princes : le despotisme les accoutume à suivre toutes leurs fantaisies : des guerres imprudentes & continuelles, & plus encore le faste & l'avidité des cours, épuisent les trésors de l'Etat : les tributs ordinaires ne pouvant plus suffire, les peuples sont accablés d'impôts, que la rapacité ingénieuse fait inventer à tout moment ; alors la nation est livrée sans défense aux extorsions

multipliées de quelques voleurs, qui prospèrent & triomphent sur les débris de l'Etat, qu'avec le consentement du Prince ils ont totalement ruiné.

INSTRUITS par les exemples de tant d'empires détruits par les caprices du despotisme, par l'avidité des Souverains, par la soif des richesses, par les folies du luxe, par la corruption des mœurs, les Princes ne sentiront-ils jamais que la justice, la modération, l'économie, sont des soutiens sans lesquels un Etat est forcé de s'écrouler ? Engourdis dans l'opulence, éblouis par l'éclat trompeur de la cour qui les environne, ces Princes ne jetteront-ils jamais un regard de pitié sur les peuples plongés dans la misère ? croiront-ils être vraiment grands & puissants, parce qu'ils verront autour d'eux quelques courtisans ornés des signes de l'abondance, ou lorsque leurs yeux se porteront sur les Palais que la rapine élève avec impudence au milieu des débris de la félicité nationale ? Enfin ces aveugles Souverains pourront-ils se croire bien assurés de leur puissance & de leurs propres richesses, quand leurs provinces ne seront remplies que de cultivateurs découragés & réduits au désespoir par des vexations continuelles ?

*Le Souverain qui ruine ses Peuples rend ses débiteurs insolubles.*⁴⁸ Le Prince n'est riche & puissant, que lorsqu'il gouverne avec équité une nation remplie de citoyens actifs & de riches bienfaisants. La justice est la vertu du Prince ; la libéralité, la bienfaisance, sont les vertus du pauvre. C'est du concours de ces vertus que résulte la félicité publique & particulière. La justice du Souverain fait qu'il tient la balance d'une main sûre entre tous ses sujets : il invite tous les ordres de l'Etat à concourir au bien public à leur manière ; les Grands, les Nobles, les Riches par des bienfaits, par les secours qu'ils fournissent à l'indigence ; le Pauvre par les services qu'il rend au Prince, aux Riches, aux Grands ; services qui, bien loin de mériter leurs mépris & leurs outrages, lui donnent un droit légitime à leur affection & à leur reconnaissance. *Le pauvre, dit Aristote, aime le riche pour le profit ; le riche doit aimer le pauvre pour les services qu'il en tire.*⁴⁹

MAIS la prospérité rend les hommes ingrats : l'opulence est vaine & dédaigneuse, elle oublie ce dont elle est redevable aux travaux de l'indigence : le Grand, le Riche, le Noble, ont communément l'injustice de maltraiter le pauvre, parce que trop souvent ils le font avec impunité. C'est

aux loix qu'il appartient de réprimer l'injustice de tant d'ingrats, que de mauvais gouvernements semblent autoriser. Aristote dit avec raison, *que les Rois n'ont été faits que pour rendre la justice, qui consiste à empêcher que les riches ne soient opprimés par le peuple, & à garantir le peuple des injures des riches.*⁵⁰ Assez & trop fideles à remplir le premier de ces devoirs, les Princes, pour l'ordinaire, ignorent le second ; leurs Loix, trop partiales pour les riches, semblent abandonner le pauvre à leur discrétion.

L'ÉNORME disproportion que les richesses mettent entre les hommes, est la source des plus grands maux de la Société ; elle mérite par conséquent toute l'attention de ceux qui gouvernent. Pour rendre un Etat heureux le Gouvernement devrait non seulement mettre obstacle à ces fortunes rapides, injustes, immenses & scandaleuses, qui se font communément aux dépens du Prince & des Sujets ; mais encore la législation devrait soigneusement empêcher que les richesses & les propriétés d'une nation ne s'accumulassent dans un petit nombre de mains. L'intérêt de l'Etat est toujours lié avec celui du grand nombre ; il exige que beaucoup de citoyens soient actifs, utilement occupés, jouissants d'une aisance qui les mette à portée de subvenir sans peine aux besoins de la Patrie. Il n'y a point de Patrie pour l'homme qui n'y possède rien, ou qui n'y jouit que d'une existence précaire : la Patrie est indifférente pour ceux à qui elle ne se montre que comme une marâtre, quelle ne protege point, qu'elle ne fait pas subsister.

ON diroit que les riches ont formé le projet d'arracher la terre à sa destination : semblables aux conquérants ; ils veulent tout envahir peu contents des palais qui reçoivent leurs personnes, souvent chétives, des jardins étendus, des parcs immenses, des forêts, des allées à perte de vue, deviennent des besoins pour eux⁵¹ : vous les voyez occupés à réunir des domaines, à faire des acquisitions continuelles ; ils voudroient changer leurs terres en des provinces, que bientôt par dégoût, par négligence, par avarice, par impéritie, ils laisseront tomber en friche, sans profit ni pour eux-mêmes ni pour l'Etat, Tout terrain inculte devrait rentrer dans la masse commune, pour être donné à ceux qui peuvent le faire valoir utilement pour eux & pour le société.

UNE Législation plus équitable & plus sage devrait du moins s'opposer à ces usurpations de l'opulence, toujours éprise de ce qu'elle n'a point, & toujours mécontente ou dégoûtée de ce qu'elle a. Un gouvernement moins partial pour les riches trouveroit évidemment dans les possessions superflues, qui se perdent entre leurs mains, dequoi employer utilement les bras d'une infinité de malheureux qui, ne possédant rien & ne pouvant s'occuper, vont chercher dans le vol & les assassinats des moyens plus faciles de subsister. Vexé par les impôts, dépouillé par les riches maltraité par les grands, rebuté par des cœurs endurcis, dépourvu pour l'ordinaire des principes de la morale, le pauvre s'irrite contre la Société, lui déclare la guerre, se venge de ses injustices par des crimes, & risque souvent sa vie, soit pour ne pas mourir de faim, soit pour contenter des vices que l'exemple des riches lui a fait contracter.

L'INDIGENCE, tant de fois le jouet des passions & des caprices de la puissance, ou flétrit le cœur de l'homme ou le rend furieux. On est surpris de voir les gens du peuple si bas, si dépourvus de honte, si disposés à commettre le mal pour l'intérêt le plus sordide ; mais on cessera de s'en étonner quand on réfléchira que, par l'iniquité des gouvernements, par leur négligence à réprimer ou à punir les excès des riches & des grands, le ressort de lame du pauvre est entièrement brisé ; il se méprise lui-même, parce qu'il se voit l'objet du mépris & des rebuts de tout le monde ; il hait les riches & tous ses supérieurs, parce qu'il ne voit en eux que des ennemis, des hommes dépourvus de pitié ; il hait l'autorité, parce qu'il croit qu'elle n'est faite que pour l'opprimer, & non pour le secourir ou le défendre.

CES vices & ces abus se montrent sur-tout dans les Monarchies, où les rang & les richesses mettent une trop grande inégalité entre les hommes : c'est donc là sur-tout que la justice du gouvernement & des loix devrait réprimer les attentats de la grandeur, & châtier les insolences des riches. Dans les Etats républicains & libres, où les hommes font moins inégaux, l'homme du peuple, exempt de crainte, s'estime davantage, parce qu'il fait que la loi le protégera. Ce devrait être, sans doute, sa fonction en tout pays : l'équité doit par-tout défendre le foible, le pauvre, le petit, contre les entreprises du puissant, des riches & des grands, à qui la protection des loix

est bien moins nécessaire. Un bon Roi n'est pas celui qui favorise des grands, c'est celui qui prend en main les intérêts du peuple, que l'opulence & la grandeur s'efforcent d'opprimer toutes les fois que l'autorité souveraine néglige de les contenir. L'injustice & l'impunité sont réputées par-tout des privilèges du pouvoir.

UN gouvernement équitable empêchera le riche de tout envahir, & mettra le pauvre à portée d'acquérir, de travailler & de jouir en sûreté des fruits de son labeur ; il modérera pour cet effet les impôts trop accablants ; il délivrera ses possessions des servitudes du noble & du propriétaire opulent ; il mettra la personne de l'humble cultivateur à couvert des outrages de la puissance arrogante ou de l'exacteur avide : ce n'est qu'à ces conditions que le Législateur peut se promettre de corriger les mœurs du peuple, de former des citoyens honnêtes, de bannir la mendicité, de diminuer le nombre des crimes. Il faut dompter l'injustice & la vanité des grands, pour adoucir les mœurs des petits & des malheureux. Sous un gouvernement inique il ne faut pas s'attendre à trouver de bons citoyens ; on ne peut y voir que des oppresseurs altiers, & des opprimés impatients du joug qui les accable, ou totalement découragés.

SI, comme on ne peut en douter, il n'est point de l'intérêt de l'Etat que les possessions s'accumulent dans un petit nombre de familles ou d'individus, si cent citoyens actifs & industriels sont plus utiles à la Société qu'un riche que son opulence engourdit ou rend vicieux ; une législation sage ne devrait-elle pas empêcher & prévenir les réunions des grandes propriétés ? Ne devrait-elle pas anéantir ces coutumes injustes & barbares qui, sous prétexte de maintenir la splendeur d'une maison noble, adjugent tous les biens fonds au fils aîné, & privent ses freres & sœurs de l'héritage de leur pere ? Ne doit-on pas porter le même jugement des *Substitutions*, des *Retraits féodaux*, dont le but est uniquement d'empêcher le démembrement des possessions d'une famille ? Il importe très peu à la Société qu'une famille ou qu'un noble ait amplement de quoi faire éclater sa vanité ou se corrompre ; mais il est important pour une nation que des loix injustes soient abolies, & que plusieurs citoyens puissent vivre honnêtement d'un bien qui ne serviroit qu'à en gâter un seul.⁵²

ON convient assez généralement que les richesses corrompent les mœurs : il faut donc en conclure que bien des gouvernements ont un profond mépris pour les mœurs, & les regardent comme inutiles à la félicité d'un pays ; sur-tout en voyant les soins qu'ils se donnent pour allumer la soif de l'or dans les cœurs des sujets, & pour tâcher de leur ouvrir chaque jour de nouveaux moyens d'augmenter la masse de la richesse nationale. On voit de profonds Politiques ne parler à leurs concitoyens que de nouvelles branches de commerce, d'entreprises lucratives, de conquêtes avantageuses ; ce qui prouve que ces spéculateurs, peu scrupuleux sur la Morale, s'imaginent que leur chère Patrie seroit très-heureuse en y faisant arriver les richesses du monde entier. Néanmoins tout peut nous convaincre que si les Dieux, dans leur colere, exauçoient leurs vœux insensés, leur pays, au lieu d'être une isle fortunée, deviendrait plutôt le séjour de la corruption, de la discorde, de la vénalité, de la mélancolie, de⁵³ l'ennui, qui toujours accompagnent la licence des mœurs.

LES Souverains commettent une très-grande faute lorsqu'ils montrent beaucoup d'estime pour les richesses ; ils excitent dans les esprits un embrasement général qui ne pourra s'éteindre que par l'anéantissement de la Société. L'avarice est une passion ignoble, personnelle, insociable, & dès-lors incompatible avec le vrai patriotisme, avec l'amour du bien public & même de la vraie liberté. Tout est à vendre chez un peuple infecté de cette épidémie sordide ; il ne s'agit que de convenir du prix. Mais comme dans une nation ainsi disposée, & peu sensible à l'honneur, tout se paie argent comptant, le gouvernement n'est jamais assez riche pour acquitter les services qu'on rend à la Patrie. L'honneur, le véritable honneur, toujours inséparable de la vertu, ne se trouve qu'où la vertu réde : la liberté ne peut long-temps subsister dans des ames avilies ; elle ne peut être sentie & défendue que par des ames nobles & désintéressées.

LE Commerce, fournissant aux citoyens des moyens de se débarrasser de leurs productions, mérite l'attention de tout gouvernement occupé du bonheur de ses sujets : les meilleures loix que le Législateur puisse donner sur cet objet consistent à le protéger & lui donner la liberté la plus grande. Mais si le gouvernement éclairé doit sa protection & sa faveur au

Commerce vraiment utile, à celui qui met la nation à portée d'échanger ses denrées superflues contre les choses nécessaires qu'elle est obligée de tirer des étrangers ; ce même gouvernement n'ira pas sacrifier les intérêts du Commerce utile à ceux d'un Commerce inutile & dangereux, qui ne s'occupoit que des objets frivoles du luxe & de la vanité : ils ne sont propres qu'à corrompre les nations. Le Commerçant utile est un homme précieux à son pays, & mérite d'être encouragé par le gouvernement ; le commerçant & l'artisan des marchandises de luxe font des empoisonneurs publics, dont les denrées séduisantes portent par-tout la contagion & la folie. On peut les comparer à ces navigateurs qui, voulant dompter fans peine des nations sauvages, portent aux hommes des armes, des couteaux, de l'eau de vie, & aux femmes des colliers, des miroirs, des jouets de nulle valeur.

EN un mot, pour fixer les idées nous appellerons *Commerce utile* celui qui procure aux nations des objets nécessaires à leur subsistance, à leurs premiers besoins, & même à leur commodité & à leur agrément : nous appellerons *Commerce de luxe*, ou *Commerce inutile & dangereux*, celui qui ne présente aux citoyens que des choses dont ils n'ont aucun besoin réel, & qui ne sont propres qu'à satisfaire les besoins imaginaires de leur vanité. Le Législateur seroit très imprudent s'il favorisoit une passion fatale que s'il ne peut réprimer ou punir, il ne doit au moins jamais encourager.

LE châtiment le plus doux qu'un Souverain devoit infliger au Luxe seroit de le charger d'impôts, & de témoigner pour lui le mépris le plus marqué. Les impôts mis sur le luxe seroient très-justes, vu qu'ils ne pourroient tomber que sur les riches, & qu'ils épargneroient les indigents. Les riches eux-mêmes ne pourraient pas s'en plaindre, parce que les objets de luxe n'étant pas d'une nécessité absolue, ils feroient les maîtres de les supprimer pour se soustraire à la taxe. Des impôts très-forts sur les Palais somptueux, sur les Jardins, sur des Parcs immenses, sur des équipages, sur tant de valets que l'ostentation arrache à la culture, sur des chevaux sans nombre, & c. ne pourroient manquer de produire à l'Etat des revenus d'autant plus considérables, que la vanité, mere du luxe, est une passion opiniâtre, & qui finiroit peut-être par faire imaginer qu'une taxe forte,

annonçant l'opulence, doit attirer la considération du public à celui qui s'en trouve chargé.

MAIS dans les nations infectées par le luxe, les médecins, faits pour guérir ce mal, en sont plus atteints que les autres ; ils le regardent comme un *mal sacré*, auquel il n'est pas permis de toucher ; ils aimeront mieux faire vendre le grabat d'un laboureur hors d'état de satisfaire un exacteur, que d'obliger un curieux à payer pour un tableau, ou une courtisane pour les bijoux & pierreries qu'elle a tirés de ses amants. Le luxe a tellement fasciné les habitants de quelques contrées, que les besoins les plus réels sont forcés de céder aux besoins de la vanité. Tel homme se refuse de manger, pour épargner de quoi se montrer dans un carosse ou sous un habit somptueux.

LES partisans du Luxe ne manqueront pas de nous dire, que les folles dépenses des riches font travailler le pauvre & le mettent à portée de subsister ; mais on leur répondra que le vrai pauvre qu'il faudroit encourager, c'est le cultivateur : celui-ci, sans cesse accablé pour satisfaire aux demandes du gouvernement, ne tire aucun profit du luxe, qui lui enleve souvent les coopérateurs de ses travaux, devenus nécessaires pour grossir dans les villes la troupe des valets fainéants dont les riches & les grands aiment à se voir entourés. Nous dirons encore que le luxe déprave les indigents : il les rend paresseux ; il leur fait naître mille besoins qu'ils ne peuvent satisfaire sans danger ou sans crime. Ceux qui ne subsistent que par la vanité ou les fantaisies d'un public en démence, sont souvent de très-mal honnêtes gens. Rien de plus déplorable que les effets du luxe ou de la vanité bourgeoise, quand elle vient à gagner les classes inférieures. C'est ce luxe qui détermine tant de marchands à faire des banqueroutes, que la loi ne devroit pas traiter avec la même indulgence que des faillites occasionnées par des malheurs imprévus. C'est la fatuité des maîtres, copiée par leurs domestiques, qui remplit les villes de tant de valets frippons. Ces mêmes valets portent la débauche, la passion du jeu, la vanité, jusque dans les villages & les campagnes. Enfin ce sont les vices enfantés par le luxe qui conduisent tant de malheureux au gibet, & tant de jeunes filles à la prostitution.

RIEN ne seroit donc plus digne de l'attention d'un bon gouvernement, que de réprimer la vanité progressive des citoyens, de les contenir dans les bornes de leur état, de les engager à vivre suivant leurs facultés. Pour donner en effet du LUXE une définition exacte que l'on a si longtemps cherchée, il semble qu'on pourroit dire que c'est *une vanité jalouse, qui fait que les hommes à l'envi s'efforcent de s'imiter, de s'égaliser, ou même de se surpasser les uns les autres par des dépenses inutiles, qui excèdent leur état ou leurs facultés*. Cette définition paroîtroit pouvoir convenir au luxe sous quelque point de vue qu'on l'envisageât. Un Souverain qui, par une vaine ostentation, ruine son Etat pour élever des Palais, pour se faire une cour plus brillante, pour entretenir des armées plus nombreuses que ses revenus ne le comportent, annonce un luxe plus ordinaire, mais plus blâmable sans doute par ses conséquences, qu'un homme du peuple qui se montreroit dans les rues couvert d'habits dans lesquels on verroit l'or se mêler à la soie ; avec cette différence pourtant que ce dernier n'est que ridicule, parce que nos yeux n'y font pas accoutumés, tandis que la folie plus commune du premier le rend évidemment coupable de dissiper en dépenses frivoles des sommes qu'il devoit employer à des objets utiles & nécessaires au bien-être de ses sujets.

LE luxe des Souverains est pour une nation le plus grand des malheurs. Les loix fondamentales de tout gouvernement équitable devroient à cet égard contenir la vanité trop commune à ceux qui sont destinés par état à mettre un frein aux passions des autres. La Monarchie fut de tout temps regardée comme le gouvernement le plus propre à faire naître & à propager le luxe. Ceux que leurs fonctions approchent du Monarque s'efforcent de l'imiter ; communément ils prétendent que c'est pour lui faire honneur ou pour lui plaire, tandis que réellement ils se ruinent dans la vue de se distinguer du vulgaire, avec qui leur vanité souffriroit de les voir confondus. Les riches, quoique d'un rang inférieur, veulent copier les courtisans & les grands, parce que ceux-ci jouissent d'un pouvoir qui toujours en impose. Enfin les citoyens des classes moins élevées imitent autant qu'ils peuvent ceux des classes supérieures, afin de jouir pendant quelques instants du plaisir passager d'être confondus avec leurs supérieurs, ou du moins pour se

soustraire au mépris & aux outrages auxquels l'indigence est souvent exposée. Le luxe pénètre plus lentement dans les Républiques, parce que l'homme du peuple y craint moins ses supérieurs, qui d'ailleurs ne sont pas livrés au faste qu'on voit régner dans les cours des Rois.

DANS des nations opulentes la richesse seule est honorable, la pauvreté devient un vice, & l'indigence est rebutée par l'opulence toujours altière. Sous le despotisme toujours vain & superbe, la pauvreté, la faiblesse, sont communément écrasées. Si des gouvernements plus équitables & plus humains rendoient les grands & les riches plus justes, plus affables, moins dédaigneux pour leurs inférieurs, il y a lieu de croire que ceux-ci seroient moins prestes de sortir de leur sphere : alors chaque citoyen, plus content de son état, ne chercheroit pas à faire illusion aux autres par des airs de fatuité, dont l'objet est communément de chercher à persuader qu'on possède des avantages qu'on n'a pas réellement.

C'EST encore l'arrogance insultante des grands, qui, plus ou moins bien imitée par les petits, est la source primitive des ridicules & des travers nationaux, que l'on remarque chez la plupart des habitants de certaines contrées. C'est visiblement de la cour que sont émanés ces airs d'importance, ces manières affectées, cette suffisance dédaigneuse, cette fatuité que copie si gauchement l'homme du commun, en un mot, toutes les impertinences qui rendent quelquefois un peuple entier méprisable aux yeux des étrangers : dans une nation infectée de cette vanité épidémique un homme sensé ne croit voir qu'une troupe de pantomimes, de baladins, de comédiens. Personne ne veut être soi ; chacun jusqu'aux valets, tâche par ses airs & ses manières de passer pour un homme de conséquence. Il est bien difficile de trouver une tête solide, un caractère estimable dans un fat, dans un petit-maître, dans un important dont le cerveau n'est rempli que de vent & de bagatelles.

LE luxe est une forte d'imposture, par laquelle les hommes sont convenus de se tromper les uns les autres, & parviennent souvent à se tromper eux-mêmes. Un fat finit quelquefois par se croire un homme d'importance. Une courtisane, par son luxe, veut être prise en public pour une femme de qualité, dont souvent elle a chez elle le ton & les manières.

Plus un état est vil par lui-même, & plus ceux qui s'y trouvent placés cherchent à se relever par des signes extérieurs de grandeur ou d'opulence. Les grands des cours despotiques d'Asie se distinguent par une magnificence & par un luxe effréné ; esclaves avilis & rampants dans la présence d'un Sultan orgueilleux, ils tâchent de paroître quelque chose aux yeux de la populace étonnée. La puissance réelle, la vraie grandeur, n'ont nul besoin des secours du faste pour se faire respecter. Un bon Prince rougiroit de devoir au vain attirail du luxe la vénération qu'il mérite par lui-même. L'ostentation, l'étiquette, la magnificence, ce que les courtisans appellent la *splendeur du trône*, ne sont faites le plus souvent que pour cacher aux yeux des peuples la petitesse & la sottise de ceux qui les gouvernent. Rien n'est plus déplacé que la vanité dans un puissant Monarque : cette passion puérile coûte pour l'ordinaire bien des larmes à ses sujets, obligés de travailler sans relâche, sans jamais pouvoir la satisfaire. Le soulagement des peuples constitue la splendeur des grands Rois.

ON a reconnu dans tous les siècles les dangers du Luxe répandu, dans les classes inférieures du peuple ; on a fait de vains efforts pour le réprimer par des Loix somptuaires : mais des législateurs, aveuglés eux-mêmes par la vanité qu'on respire dans les cours, n'ont pas vu que c'étoit pour imiter les grands que les petits se livroient à mille dépenses ridicules : ils n'ont pas vu que c'étoit par le Souverain & sa cour que, pour être efficace, la réforme des mœurs auroit dû commencer : enfin ils n'ont pas vu que des loix somptuaires, faites pour les citoyens d'un rang inférieur, ne pouvoient que les avilir de plus en plus, en donnant aux grands encore plus de vanité. Il ne faut donc pas s'étonner si les loix somptuaires ont été presque toujours aussitôt violées ou éludées que publiées.⁵⁴

LUTTER contre le luxe introduit chez un peuple, c'est combattre une passion inhérente à la nature humaine. Chaque homme veut, autant qu'il peut, imiter, égaler ou surpasser ses semblables, & sur tout copier ceux qu'il croit ou plus heureux ou plus puissants que lui ; il souffre toutes les fois qu'il y faut renoncer. Dans une Monarchie fastueuse le luxe finira par se déceler, plus ou moins, jusque dans les dernières classes de la Société.

LA meilleure des Loix somptuaires seroit l'exemple d'un Prince ennemi du luxe & du faste, ami de la simplicité. Cet exemple serait bientôt suivi par les grands de sa cour, toujours prêts à recevoir les impressions de leur maître. Dès lors la modestie deviendrait le signe de la grandeur, du crédit, de la puissance. Pour s'assimiler à leurs supérieurs, les autres citoyens adopteraient sans peine une *mode* peu couteuse, & qui cesserait de leur rappeler leur infériorité.

BIEN plus, il résulterait de cette conduite des avantages inestimables pour les Grands & les Nobles, qu'un luxe habituel dévore, dont les affaires se dérangent perpétuellement à la cour, qui ne peuvent y paraître sans se croire obligés d'y représenter. De son côté le Monarque ne se verrait pas forcé de se ruiner lui-même, ou plutôt d'écraser son peuple pour fournir aux demandes d'une foule de courtisans obérés, qu'une sage économie mettrait dans l'abondance.⁵⁵ Les femmes même, communément si touchées des vains jouets du luxe, prendroient du goût pour la simplicité, aussitôt quelle deviendrait la mode de la cour, une marque de grandeur, un moyen de mériter les regards favorables du Prince, dont on se croiroit obligé de prendre les manières & le ton.

C'EST ainsi que, par le secours de la vanité même, on parviendrait à guérir les plaies que la vanité du luxe fait à tant de nations. C'est le faste des Souverains qui force leurs sujets de se ruiner à leur exemple.

LE luxe de *représentation*, qui consiste à se faire suivre incessamment de tout l'appareil du faste, & qui trop souvent devient pour la vanité des gens en place le plus grand des besoins, est une source de ruine pour eux & pour les autres. En quittant la cour du Prince l'homme en place va porter son luxe dans la province, qui bientôt s'en trouve infectée ; il dérange ses propres affaires & détruit celles des autres. Le gouvernement le plus prodigue ne peut pas subvenir au faste que la vanité des grands croit nécessaire à leur rang ou à leur dignité.

MAIS un gouvernement sage devrait prendre des voies plus directes encore pour réprimer le luxe insolent & scandaleux que viennent étaler en public des femmes consacrées à la débauche. Une Police sévère devrait punir le vice lorsqu'il ose s'élever des trophées aux yeux des nations. Si le

gouvernement ne peut empêcher le désordre caché, il doit du moins l'empêcher de se montrer avec un éclat propre à irriter la vertu & à corrompre l'innocence. De quels yeux des femmes honnêtes, des épouses vertueuses, des filles innocentes, doivent-elles voir le sort brillant que la débauche procure à des prostituées, que leurs amants ont la folie de transformer en Déesses ?

LES apologistes du Luxe nous diront que sa suppression à la cour & dans les villes produiroit une diminution considérable dans les revenus de l'Etat, empêcheroit une nation renommée par son goût & ses modes de mettre les autres peuples à contribution, enfin rendrait inutile une multitude d'hommes qui tirent leur subsistance de la vanité de leurs concitoyens,

UN Satyrique célèbre de l'antiquité faisoit dire aux hommes avides de son temps, que *l'argent devoit être le premier objet des recherches ; que la vertu viendroit après l'argent.*⁵⁶ C'est le langage que semblent tenir à leurs sujets bien des gouvernements qui passent pour éclairés ; c'est celui d'un grand nombre de spéculateurs qui, séduits par les avantages frivoles que le luxe procure, ne voient pas le cortège des maux qu'il entraîne à sa suite. Nous leur répondrons donc qu'un Etat bien organisé, réglé par une sage œconomie, par des citoyens honnêtes & modérés, n'a pas besoin de la masse énorme de richesses qui devient nécessaire pour mettre en action les avides sujets d'une nation corrompue par le luxe, où les revenus que l'Etat tire avec violence de vingt villages suffisent à peine pour payer à son gré les prétendus services, ou plutôt la négligence & l'impéritie d'un Courtisan ou d'un Grand. Un Gouvernement corrompu n'est jamais assez riche ; mais un Gouvernement honnête est servi par d'honnêtes citoyens, sur les cœurs desquels l'amour de la Patrie, le desir de la vraie gloire, agissent plus fortement que l'argent. C'est insulter la vertu que de la payer : ainsi, l'on ne peut trop le répéter, les bonnes mœurs sont plus utiles aux nations que les richesses. Une trop grande opulence pervertit les peuples comme les individus : c'est dans la médiocrité que se trouve le plus communément la tranquillité, le vrai bonheur.

L'EXPÉRIENCE de tous les temps nous prouve que les peuples les plus riches ne sont rien moins que les peuples les plus fortunés : leur opulence

les rend communément ambitieux, arrogants ; ils veulent pour l'ordinaire prescrire des loix aux autres : leur insolence leur attire des ennemis nombreux ; vous les voyez perpétuellement en guerre : les revenus ordinaires de l'Etat ne pouvant suffire aux entreprises téméraires d'un Gouvernement altier, il redouble les impôts, il contracte des dettes, que son crédit funeste lui permet d'accumuler : la nation gémit alors sous des taxes multipliées ; semblable à ces riches obérés & mal-aisés, elle ne peut jamais arranger ses affaires ; elle est pauvre, quoique remplie de citoyens opulents ; mais ces mauvais citoyens, enrichis aux dépens de leur pays, se livrent au vice, au luxe, à la paresse ; plongés dans la débauche, & tout occupés de leurs plaisirs, ils ne s'embarrassent ni du sort de la Patrie ni du bien-être de leurs concitoyens.

UNE nation heureuse est celle qui renferme un grand nombre de bons citoyens. Les bons Princes font de bonnes loix ; & ces loix font les bons sujets. Le bon citoyen est celui qui est utile à son pays, dans quelque classe qu'il se trouve placé : le pauvre remplit sa tâche sociale par un travail honnête, ou dont il résulte un bien solide & réel pour ses concitoyens : le riche remplit sa tâche lorsqu'il aide le pauvre à remplir la sienne ; c'est en secourant l'indigence active & laborieuse, c'est en payant ses travaux, c'est en lui facilitant les moyens de subsister, en un mot, c'est par sa bienfaisance que le riche peut acquitter ses dettes envers la Société. C'est donc en détournant l'esprit des citoyens riches des fantaisies insensées & nuisibles du luxe & de la vanité, pour le porter vers la bienfaisance utile à la Patrie, que le Législateur établira chez lui l'harmonie sociale, sans laquelle il ne peut y avoir de félicité pour personne.

L'AMBITION devient communément la passion de celui que ses richesses dispensent de songer à sa subsistance ; le Législateur peut donc se servir avec avantage du désir que le riche a de s'élever de plus en plus, d'être distingué de la foule des citoyens, pour tourner ses vues du côté de l'utilité générale. L'homme opulent qui se rendroit utile à sa patrie par des travaux publics, par des défrichements considérables, par des dessechements qui augmenteroient la culture & la salubrité, par des canaux qui faciliteroient le commerce intérieur & les arrosements des terres,

n'auroit-il pas des droits, fondés à la reconnaissance publique ? Un grand, un riche, qui dans leurs domaines doteroient l'indigence pour favoriser la population, établiraient des manufactures capables d'occuper les pauvres, banniraient le désœuvrement & la mendicité, ne mériteroient-ils pas des distinctions, des honneurs, des récompenses à plus juste titre que tant de nobles ou de grands qui absorbent toutes les faveurs du Prince, pour avoir assidûment végété, intrigué, cabalé dans une cour, ou pour s'être ruinés par un faste nuisible pour eux-mêmes & pour les autres.⁵⁷

SI une éducation plus sociable apprenait aux riches, aux nobles, à être citoyens, si les préjugés inhumains de la grandeur ne lui faisoient pas croire que les peuples sont des esclaves destinés à repaître sa vanité, si un orgueil insensé n'étouffoit pas d'ordinaire dans les cœurs des hommes les plus opulents & les plus distingués d'un Etat tout sentiment de pitié, de reconnaissance, d'affection sociale ; ne devroient ils pas être plus flattés d'exercer sur leurs inférieurs l'empire si doux de la bonté qui fait aimer, que l'empire tyrannique de l'injustice & de la vanité qui fait toujours détester ? Les hommes qui passent pour les heureux de la terre ne devroient-ils pas être plus touchés du plaisir solide & pur de répandre le bonheur autour d'eux, que des plaisirs frivoles, mêlés d'amertume & d'ennui, que l'on éprouve dans des villes bruyantes, dans des festins somptueux, dans des cours corrompues qui ne rassemblent que des envieux, des ennemis, & d'où la gaieté véritable est à jamais exclue ? Les vains plaisirs du luxe, la complaisance puérile qu'excite passagerement le faste, la possession d'un bijou ou d'un meuble précieux, peuvent-ils être comparés aux plaisirs toujours renaissants de la libéralité, à la complaisance intérieure que produit à tout moment le spectacle si doux d'hommes rendus heureux par des bienfaits ? Quel spectacle de la ville, quelle fête brillante de la cour, a droit de plus remuer un cœur sensible que la vue de campagnes devenues fécondes, de cultivateurs rendus à leurs jeux innocents, de la nature entière transformée par ses foins ? La vie est remplie des joies les plus pures, lorsqu'on connoît le plaisir de faire du bien.

VOILÀ les sentiments que l'éducation devrait inspirer à la noblesse, ainsi, qu'à l'opulence ; la Législation devrait les fortifier, le Souverain les

récompenser. La Morale, toujours en état de prouver à tout citoyen que son intérêt se trouve lié avec celui de ses associés, convaincra les riches que faire du bien c'est placer utilement son argent, c'est se procurer du profit, de l'honneur & de la gloire : la bonté ne peut dégrader aucun mortel. Sous l'autorité d'un bon gouvernement, dont il secondera les vues, le Noble vertueux peut regner lui-même dans ses terres ; il préférera cet empire au plaisir insensé de faire éprouver à ses vassaux un pouvoir tyrannique, une morgue insupportable, de mauvais traitements qui ne lui attireroient que de la haine. C'est ordinairement par leur faute que les puissants de la terre font détestés de leurs inférieurs ; les injustices des grands produisent & nourrissent les méchancetés des petits.⁵⁸ En liant les mains des riches, si souvent prêtes à nuire, le Législateur rétablirait promptement un équilibre nécessaire pour faire fleurir les mœurs, & pour rendre ses Etats opulents & fortunés.

DANS tout gouvernement bien ordonné l'agriculture, les manufactures, le commerce, doivent s'attirer les foins attentifs de l'administration, jouir de sa protection confiante, s'exercer avec liberté. Voilà les sources légitimes de la richesse de l'Etat & de celle du citoyen. Le sol est la base de la félicité nationale ; c'est le sol qui doit fournir à tout un peuple sa subsistance, ses besoins, ses agréments & ses plaisirs. Assez d'écrivains zélés & vertueux ont prouvé, par des ouvrages multipliés, l'attention que le gouvernement doit donner à l'Agriculture, de laquelle, comme d'un tronc, partent toutes les branches & les rameaux de l'œconomie politique⁵⁹. On ne peut rien ajouter aux vues utiles que l'amour du bien public leur a dictées. Dans un ouvrage qui n'a que la Morale pour but, il suffira de répéter qu'elle est toujours d'accord avec la saine Politique.

Les Dieux, dit Hésiode, ont donné le travail pour gardien à la vertu : il conserve les mœurs du peuple, & prévient chez lui le désordre & le crime. C'est au désœuvrement de tant de malheureux que les nations sont redevables de la mendicité, devenue pour elles un fléau que les gouvernements ne peuvent écarter sans la plus grande peine. Dans un Etat bien réglé tout homme jouissant de ses membres doit trouver à subsister par le travail ; la loi doit y contraindre celui qui refuse d'être bon à quelque

chose. Comment des pays remplis de terrains incultes & déserts ne fourniroient-ils pas un exercice à tant de bras que l'on voit sans activité ? tant de propriétaires négligents, qui n'obtiennent pas de leurs terres la moitié des revenus qu'ils pourroient en tirer, n'auroient-ils pas d'amples moyens d'occuper avantageusement une foule de pauvres qui se plaignent de manquer d'ouvrage ? Chaque ville, chaque province ou district, ne pourroient-ils pas avoir des ateliers toujours prêts à recevoir l'indigence laborieuse ? Tant de mendiants robustes ne devroient ils pas débarrasser les cultivateurs de ces corvées onéreuses, qui trop souvent les détournent de leurs travaux les plus pressants ? En un mot, les travaux continuels & nécessaires dans un Etat devroient servir à la subsistance de tout pauvre honnête, ainsi qu'au châtement légitime de tout indigent que sa paresse & ses vices auroient conduit au désordre ou aux crimes.

UNE expérience journaliere suffit pour nous convaincre que les asyles multipliés que la religion ouvre aux indigents, ainsi que les charités que l'humanité compâtissante verse à tout moment dans le sein des pauvres, sont des remedes insuffisants contre la mendicité. Quelques gouvernements ont cru devoir forcer les citoyens de venir au secours des malheureux ; on a vu mettre quelquefois des impôts énormes sur des nations, sans parvenir à diminuer le nombre des pauvres, qui, au contraire, s'accroissoit tous les jours⁶⁰ La charité devient funeste toutes les fois qu'elle encourage la paresse : le pauvre, quand il le peut, doit vivre de son travail ; c'est quand il ne le peut pas, que la Société doit aller à son secours. Les nations, policées ont un grand nombre d'hôpitaux & de refuges pour les infirmes & les malades ; ces maisons, souvent très-bien dotées, suffiroient pour tous les malades, si les demeures du malheureux étoient bien administrées : mais par une fatalité trop ordinaire les biens destinés au soulagement du pauvre sont souvent dévorés par des riches, qui ont la bassesse cruelle de lui ravir les bienfaits de ses concitoyens charitables. Voler des riches est un crime, sans doute ; mais s'enrichir aux dépens de l'indigence infirme & dénuée, annonce une perversité que les loix ne peuvent punir avec trop de rigueur.

CHARGÉ de la commisération publique, le gouvernement doit donc s'occuper du soin des pauvres ; il doit employer utilement ceux qui sont

sains, & pourvoir pour les impotents & les malades. Peut-être seroit-il plus avantageux que chaque village ou district fût chargé du loin de ses pauvres, qui, étant mieux connus chez eux qu'ailleurs, ne seroient pas à portée de tromper le public trop crédule par des infirmités supposées.

SECOURIR le pauvre est un devoir du riche. Si toute la richesse & toute la misere nationale étoient exactement connues, chaque citoyen opulent sauroit la portion de misere qu'il auroit à soulager ; elle seroit proportionnée à ses possessions ou revenus ; en acquittant cette dette il ne seroit que juste ; pour être généreux & bienfaisant il faudroit qu'il eût été au-delà de cette proportion. Le gouvernement doit faire en forte que la dette du riche envers le pauvre soit acquittée.

LE négoce, la navigation, les manufactures, les armées, les métiers, devroient assurément suffire pour délivrer la société des fainéants qui l'accablent.

NÉCESSAIRE à l'agriculture pour transporter & pour échanger ses, denrées qu'elle a fait sortir de la terre, le Commerce mérite la faveur de tout bon gouvernement : mais la plus grande faveur que le Souverain puisse lui montrer consiste à lui accorder les plus grandes facilités, à le délivrer des chaînes de la finance & des loix prohibitives ; elles ne sont propres qu'à décourager le commerçant pour enrichir l'exacteur, qui n'est utile qu'à lui-même. En montrant de l'amour pour la simplicité, & du mépris pour les productions cheres & futiles du luxe, le Souverain pourra sans violence faire tomber peu-à-peu ces commerces d'inutilités que l'opulence extravagante fait arriver des extrémités de la terre. Si les Princes & les grands ne donnoient pas aux citoyens l'exemple contagieux de leurs fantaisies, on n'auroit pas besoin de tant de bagatelles coûteuses qu'on va chercher dans les deux hémispheres ; content des productions & des manufactures de son pays, on ne s'embarasseroit pas de faire venir à grands fraix les curiosités inutiles & bizarres des climats éloignés.

LE crédit est nécessaire au commerce ; d'où il suit que le Législateur doit en bannir la fraude & la mauvaise foi. Ainsi les loix ne doivent jamais laisser impunies ces banqueroutes frauduleuses que quelques infames commerçants regardent comme un moyen facile de parvenir à la fortune.

Des voleurs de cette espece anéantissent la confiance publique ; tous les peuples de la terre, loin de leur donner un asyle, sont également intéressés à leurs châtimens.

LES loix, sur la plainte des parties lésées, devoient aussi flétrir ou punir dans une juste proportion tant de marchands, d'artisans, d'ouvriers, d'artistes sans principes, qu'on voit si souvent abuser avec impudence de la simplicité des citoyens : une justice prompte & sommaire feroit bientôt cesser les rapines & les fraudes de tant de petits commerçans, qui se voient garantis par la crainte qu'inspire une procédure longue & coûteuse. Ces marchands sans honneur font tomber sur leur profession un vernis de mépris, dont leurs confrères plus honnêtes devoient chercher à se défaire. Dans une nation corrompue le commerce dégénere en un tel brigandage, que tout marchand finit par passer pour un frippon, ou par l'être réellement.

LE Gouvernement, stipulant pour le public, doit encore veiller sur les Manufactures, empêcher qu'elles ne trompent ou ne se détériorent ; cela nuiroit bientôt aux productions nationales, & feroit recourir à l'étranger pour des choses que la Patrie peut fournir à ses enfans : ce n'est pas nuire à la liberté de l'homme que de l'empêcher de mal faire. Le gouvernement peut donc empêcher le marchand & le manufacturier de tromper ses concitoyens & les étrangers, de peur qu'ils ne décrivent l'industrie nationale : mais il doit prendre garde à la connivence trop fréquente qu'on voit s'établir entre le commerçant frippon & celui que l'on commet pour veiller sur sa conduite. Une administration prudente ne doit jamais perdre de vue ceux qu'elle charge du soin d'inspecter les autres.

ENFIN le Gouvernement, qui doit toujours tendre une main secourable au pauvre industriel qui fait des efforts pour sortir de la misere, ne manquera pas d'ouvrir le champ le plus libre à l'activité de tous ses citoyens disposés à travailler. Les privileges exclusifs, les *Jurandes*, les droits exigés par les communautés, & c. sont des obstacles opposés à l'industrie, qui empêchent l'indigent d'améliorer son sort. S'il faut être riche pour avoir le droit de travailler, quelle ressource restera-t-il aux pauvres pour subsister ?

POUR résumer en peu de mots les principes répandus dans ce chapitre, nous dirons qu'on s'est proposé d'y prouver qu'un gouvernement juste ne doit favoriser que les fortunes honnêtes ; qu'il ne peut fans se rendre coupable permettre à quelques hommes privilégiés de s'enrichir aux dépens du public ; que les loix trop favorables aux riches sont iniques ; qu'elles doivent également protéger le pauvre & l'empêcher d'être opprimé. On a fait voir que le Législateur devoit occuper l'indigent & inviter l'opulent à favoriser ses travaux. On croit avoir démontré les dangers du luxe & les avantages inestimables d'une sage œconomie. On a fait sentir l'importance de l'agriculture, du commerce & des manufactures, & l'on a présenté sommairement les moyens d'en bannir la fraude. Enfin l'on a prouvé que la félicité nationale ne pouvoit être l'effet que de l'équité du Souverain, de la bienfaisance des riches, & du travail des pauvres.

TELS sont, ô vertueux Turgot ! les effets. que doit attendre de ta sagesse & de ta probité un grand Empire, dont un monarque équitable te confie la fortune. Non, malgré les obstacles fans nombre qui s'opposent au bien, malgré la haine active & puissante qui contrarie tes vues honnêtes, tu ne tromperas point l'espoir de tes concitoyens ; tu les aimeras, parce qu'ils font accoutumés à chérir, à respecter ton nom.⁶¹ Chargé d'épurer les sources de la richesse nationale, tu feras disparaître ces monstres qui les troublent : tes bienfaisantes mains essuyeront les larmes d'un peuple trop longtemps opprimé ; tu ne lui feras verser que celles de la reconnaissance ; soutenu par la volonté ferme d'un maître plein de bonté, tu triompheras des complots de l'opulente iniquité ; tu feras le consolateur du citoyen & du pauvre.

CHAPITRE IX.

Des Loix morales relatives aux Savants, aux Sciences, aux Lettres & aux Arts.

HERMÈS apprit les sciences & les arts à l’Egypte ; Orphée tira la Grece de la barbarie. La fonction des gens de lettres est d’instruire leurs concitoyens afin de les rendre plus heureux.

ON ne peut douter que l’ignorance ne soit la source des vices ou du mal moral parmi les hommes. L’ignorance est le défaut d’expérience & de réflexion, sans lesquelles les hommes ne sont que des enfants inconsiderés dans leur conduite, livrés à toutes les passions d’une nature sans guide, incapables de faire un bon usage des objets qui les entourent.

LES Savants font des hommes qui font des expériences, ou qui réfléchissent pour leurs concitoyens ; ceux-ci leur doivent de la reconnaissance lorsque leurs travaux & leurs recherches produisent des découvertes vraiment utiles. Les Gouvernements civilisés ont reconnu les avantages de la science. Les Souverains équitables, communément instruits eux-mêmes, ont favorisé les Savants, ont senti le prix des lumieres, ont désiré qu’elles se répandissent dans leurs Etats ; par des honneurs & des récompenses ils ont excité l’émulation de ceux qui pouvoient les éclairer sur les objets intéressants pour la Société. Les bons Princes sentiront toujours que l’ignorance n’est bonne qu’à faire des esclaves, des barbares, des hommes dépourvus de mœurs, d’industrie, de vertus.⁶²

MAIS il faut aux mauvais Princes des sujets de cette trempe. Les anciens Scythes crevoient les yeux de leurs esclaves pour que rien ne pût les distraire de la tâche qui leur étoit imposée. Telle dut être toujours la

politique des Tyrans : aveuglés par leurs passions, ils craignirent les lumières & pour eux-mêmes & pour leurs esclaves ; ils redoutèrent sur-tout la Philosophie, qui raisonne & cherche la vérité ; ils eurent la morale en horreur, parce quelle accuse & combat la tyrannie ; ses préceptes durent paroître des satyres à des hommes identifiés avec l'injustice & la perversité ; oppresseurs du genre humain ils ne souffrirent jamais que les esprits s'occupassent de la politique, parce que toute discussion doit être défavorable à une Politique absurde, perpétuellement occupée de la destruction des peuples ; en un mot, ils ne permirent pas que des penseurs méditassent les objets les plus importants pour la Société, parce que la tyrannie ne veut pas être troublée dans les ténèbres, favorables & nécessaires à l'accomplissement de ses sinistres projets.

DANS des nations corrompues & mal gouvernées les talents se tournent vers la frivolité : des hommes plongés dans le luxe sont ennemis de toute réflexion ; leurs esprits, amollis comme leurs corps, ne peuvent aucunement s'appliquer ; tous les objets importants paroissent trop graves à des enfants légers qui ne veulent qu'être amusés en passant. Voilà pourquoi, chez des peuples asservis sous le double joug du pouvoir arbitraire & du luxe, on trouve communément une profonde indifférence pour tout ce qui peut intéresser la Patrie ; les objets vraiment utiles sont trop vastes pour des âmes comprimées & rétrécies. Ainsi l'agréable l'emporte sur l'utile : tout Penseur est regardé comme un extravagant, dont les spéculations paroissent ridicules, impraticables, déplacées : des productions futiles, des ouvrages licentieux, des épigrammes, des chansons, des satyres, des fadeurs galantes sont bien mieux accueillis que les efforts du génie, que les découvertes les plus importantes à la félicité publique, à laquelle très peu de gens daignent s'intéresser :⁶³ des historiens, des chanteurs, des baladins, font des hommes plus intéressants, pour le gouvernement même, que l'homme rare qui déploie aux yeux de ses concitoyens l'immense tableau des connoissances humaines ; heureux encore si des persécutions cruelles ne paient pas des travaux qui auroient dû lui mériter les signes les plus marqués de la reconnaissance publique ! Tel fut ton fort sublime & profond Diderot ! ton ingrate Patrie ne s'est souvenue de toi que pour troubler ta courageuse

entreprise ; elle t'a complètement oublié, dès qu'elle fut glorieusement terminée. O Athéniens modernes ! enfants légers & frivoles ! présenterez-vous toujours la Cigue aux Socrates, à qui vous devriez des autels & des statues ?⁶⁴

UN gouvernement qui desire le bonheur de son peuple regardera les Savants comme des coopérateurs de ses travaux, comme des citoyens utiles, comme propres à préparer les esprits à recevoir le bien que le Souverain voudra faire à son peuple. Les préjugés ne sont utiles qu'à ceux qui veulent tromper ou nuire. Des ministres vertueux ont souvent besoin de l'opinion publique pour faire réussir leurs projets les plus sages : la discussion peut servir à les décider eux-mêmes ; ils savent que le moindre citoyen peut ouvrir un avis important. C'est donc vers des objets intéressants qu'une administration éclairée tournera les esprits des gens de lettres ; elle se fera un devoir d'encourager les talents divers ; elle les accueillera, & leur décernera les récompenses dues au mérite & qui sont dignes de lui. Les vrais talents sont nobles & désintéressés. De la liberté, de la gloire, une fortune bornée, remplissent communément tous les vœux de l'homme de génie⁶⁵

LA Liberté est nécessaire aux lettres & aux sciences. Vouloir des hommes de génie qui se portent vers des objets utiles dans des nations soumises au despotisme, c'est vouloir que l'aigle s'élève au haut des airs malgré la chaîne qui rattache à son bloc. Dans des contrées livrées au luxe & à la tyrannie on peut rencontrer quelquefois de grands Poètes, des Littérateurs, des Beaux-Esprits, mais on n'y rencontrera guère des hommes occupés du bien public, des âmes nobles & généreuses, des Historiens véridiques, des citoyens qui s'intéressent au bonheur de la Patrie, des Savants propres à la servir utilement.

CE fut la liberté qui fit naître dans la Grece & dans Rome tant de génies sublimes que les modernes s'efforcent envain d'imiter. Il est impossible qu'une nation s'éclaire, lorsqu'il n'est point permis aux esprits de s'occuper ni de la Morale, ni du Gouvernement, ni de la Religion, c'est-à-dire, des objets les plus intéressants pour l'homme.

C'EST donc la liberté, si nécessaire au perfectionnement de l'art de gouverner les hommes, si utile aux nations, si propre à rendre les Souverains plus justes & les citoyens meilleurs, qu'une administration bien intentionnée doit accorder aux gens de lettres. Si la tyrannie veut régner sur des aveugles, un bon Prince veut commander par la raison à des hommes raisonnables, capables de sentir & de concourir à ses vues louables & bienfaisantes : c'est le propre de la vertu d'agir à découvert.

ON demandera peut-être jusqu'où doit aller dans un Etat bien gouverné la liberté de produire ses pensées ? Il est très-difficile, peut-être même impossible, d'en fixer les limites avec précision. On ne peut pas se flatter que dans une société nombreuse il ne se trouvera pas quelques insensés ; mais la folie ne mérite pas des châtimens aussi severes que la méchanceté ou que la corruption des mœurs. Que les loix punissent la personne, flétrissent les noms & les ouvrages des vils calomniateurs, des menteurs publics, des corrompateurs de l'innocence, de ces hommes dangereux dont les écrits impurs laissent des traces durables dans le cœur de la jeunesse.⁶⁶ Mais qu'on permette à l'écrivain de s'égarer impunément, lorsque dans son délire il n'oublie pas ce qu'il doit à la vertu, aux mœurs, à ses concitoyens.

IL est des esprits ardents sujets à s'égarer ; mais la société peut tirer des avantages des écarts-mêmes du génie : les erreurs des hommes servent à nous instruire. Les vérités réelles peuvent être combattues sans danger ; elles surnagent toujours au torrent qui, tôt ou tard, entraîne les mensonges de l'imposture & tous les vains préjugés, si contraires au bonheur des nations. *Il est, dit Tacite, bien plus facile d'étouffer les esprits & les études, que de les ranimer lorsqu'ils sont tombés dans la langueur.*⁶⁷

SI des écrits pernicioeux aux bonnes mœurs, si des libelles diffamatoires méritent l'animadversion des loix, elles ne doivent point montrer la même rigueur aux ouvrages qui présentent des paradoxes, des systèmes abstraits, des opinions hasardées & téméraires sur des matieres au-dessus de la portée du commun des citoyens. Que des écrits de cette nature soient soumis au jugement ou à la critique des Savants que leur état met à portée de les apprécier : que le Théologien, chargé de combattre les erreurs sur la religion, avertisse le public qu'on l'égare, & qu'il cherche à ramener avec

douceur l'écrivain qu'il croit aveugle, & dont il suppose les opinions déraisonnables : que le Médecin juge & combatte les maximes contraires aux principes de l'art ; qu'il attaque avec force les assertions qu'il croit dangereuses pour la santé des citoyens : enfin, chacun dans sa partie, que le Physicien, le Géometre, l'homme de Lettres, l'Artiste, combattent avec liberté toutes les idées qu'ils croiront fausses. Ce n'est que de la discussion que peut sortir la vérité toujours utile au public, & qui doit servir de base à toutes les connoissances humaines. Punir celui qui se trompe est une injustice, dont l'effet seroit d'empêcher la vérité d'être connue, l'utile de se montrer, les sciences & les arts de se perfectionner. Il n'y a que l'imposture qui craigne d'être discutée ; il n'y a que la tyrannie qui redoute les lumieres ; il n'y a qu'un gouvernement sans principes & sans vues qui punisse l'erreur, & qui fasse de vains efforts pour gêner la liberté de la presse.

GÊNER & persécuter la liberté de penser, d'écrire & d'imprimer, sont des entreprises aussi tyranniques qu'insensées, inutiles & contraires au bien de la Société. Le despotisme, toujours déraisonnable & dépourvu de lumieres, ne saura-t-il jamais que le cœur de l'homme s'échauffe par la contradiction, qu'indigné des injustes chaînes dont on veut le charger il s'irrite ; que le danger même ne sert qu'à exciter son ardeur pour des entreprises périlleuses, qui fournissent à l'amour-propre des occasions de s'applaudir de son courage. Voilà sans doute pourquoi l'on voit quelquefois sortir du sein des nations les plus opprimées des ouvrages plus mâles & plus vigoureux que des nations les plus libres. La tyrannie ne peut pas briser le ressort de toutes les ames ; il en est qu'elle ne comprime que pour les faire réagir avec plus de vigueur. Rien ne peut égaler la force d'une ame honnête, quand, profondément indignée du crime & de l'oppression, elle croit réclamer pour la Patrie, & plaider la cause de la vertu.

SI le despotisme ne peut anéantir la liberté de penser & d'écrire, il ne réussit guere mieux à empêcher de paroître les ouvrages qui contrarient ses vues : les écrits qui déplaisent à une administration injuste sont recherchés avec ardeur par des citoyens mécontents, & charmés de voir humilier la puissance qui les fatigue. Voilà pourquoi les livres hardis, les satyres contre

les hommes injustes & puissants, les critiques d'un gouvernement inique & de ses opérations insensées ou criminelles, pénètrent malgré la plus grande vigilance, & s'achètent à tout prix. Un Malesherbes, un S. Germain, un Turgot, ne craindront ni l'examen ni la critique ; la satire contre des Ministres vertueux ne peut amuser que des étourdis, & réjouir les ennemis de tout bien. *Les hommes, dit Pline, ne se plaignent guere des Princes dont il leur est permis de se plaindre.* ⁶⁸

LA liberté de penser, de parler, d'écrire & de publier, ne peut inquiéter que des fourbes, des tyrans, des ministres ignorants ou pervers, qui n'ont que des desseins contraires au bien public, ou qui ne veulent point se laisser détromper de leurs erreurs. La présomption & l'opiniâtreté sont le partage de l'ignorance ; la perversité ne veut être ni apperçue ni corrigée. Un Gouvernement bienfaisant veut être instruit du vœu public ; il veut profiter des lumières de tout bon citoyen ; il méprise les clameurs de la méchanceté, les critiques de la stupidité, les sarcasmes de la malignité, les railleries de la sottise & de la frivolité.

TOUTE Administration honnête doit donc, pour le bien de l'Etat, exciter l'activité des esprits, les détourner des objets futiles, les porter vers l'utilité. Si des despotes remplis de vanité ont transformé les gens de lettres en flatteurs, ne les ont occupé que de minuties, ne leur ont jamais permis de s'élever à des choses nobles & grandes ; des Souverains mieux intentionnés mépriseront les talents frivoles, encourageront les connoissances & les recherches nécessaires à la félicité des peuples. Quels avantages infinis le Gouvernement ne pourroit-il pas recueillir des efforts divers de tous les esprits si variés d'une nation vive, spirituelle, remplie d'activité ? Si le torrent des affaires empêche les gens en place de porter l'attention convenable sur des détails immenses, qu'ils permettent aux spéculateurs de s'en occuper ; ils auront, sans doute bientôt des amas de projets, de systèmes, souvent peu raisonnés, mais parmi lesquels il pourra s'en trouver de sages, d'utiles, de praticables. Ce que nos yeux cherchent bien loin, est souvent à nos pieds. Ceux qui font taire tout le monde sont rarement éclairés, & ne sont à portée de jouir des lumières de personne. Les étincelles

réunies des esprits si variés d'un grand peuple peuvent allumer un flambeau capable d'éclairer le monde.

TOUT paroît difficile, ou même impossible, dans les pays où il n'est pas permis de parler, d'examiner & d'écrire. Des Despotes imbécilles, conduits par des Vizirs ignorants ou méchants, suivent une routine stupide, & n'osent rien changer ; toute innovation paroît dangereuse à des esprits trop foibles pour se dégager des entraves de l'habitude. Les changements les plus nécessaires, & dont l'utilité devrait être évidente, effraient des esprits incertains & flottants. Enfin le torrent des affaires entraîne tellement les Souverains & les Ministres les mieux intentionnés, que souvent ils n'ont pas le temps de s'occuper avec suite des objets les plus importants & des améliorations les plus utiles.

ASSISTÉ des lumières de tout un peuple, il n'est rien qu'un Gouvernement bienveillant ne pût aisément éclaircir & pratiquer. La Législation pourroit facilement se corriger, se simplifier, devenir & plus claire & meilleure ; l'Education, presque impossible à rectifier chez un peuple esclave & vicieux, deviendrait entre les mains d'une administration sage la pépinière des citoyens éclairés, vertueux & capables. Animées par les récompenses du Souverain, la Physique, l'Histoire naturelle, la Chymie, la Médecine, la Botanique, dévoileroient à nos yeux tout ce qui nous intéresse dans les secrets de la nature ; la Méchanique rendroit nos travaux plus faciles ; l'Art nécessaire & funeste de la guerre seroit perfectionné ; les Arts d'agrément, toujours appliqués à futilité publique, deviendroient plus intéressants, plus touchants, plus estimables.

LA Législation vigilante doit empêcher ces Arts de nuire aux mœurs des citoyens ; elle doit mieux diriger le goût de tant d'Artistes, trop souvent occupés à séduire nos regards, soit par les peintures indécentes de la mythologie ancienne, soit par des représentations trop naïves de la corruption moderne. En permettant aux Artistes d'exposer en public ces indignes productions, la Police se rend évidemment coupable des désordres & des ravages qu'elles opèrent dans l'esprit & dans le cœur d'une jeunesse, dont les passions sont toujours trop promptes à s'allumer.

CONCLUONS de toutes ces choses, qu'il est de l'intérêt d'un bon gouvernement de faire fleurir les sciences, les lettres, les arts. L'Etat le plus heureux & le plus considéré sera toujours celui qui renfermera le plus grand nombre de citoyens éclairés. Un coup d'œil superficiel suffit pour nous prouver que, faute de lumières, des contrées pour lesquelles la nature sembloit avoir tout fait, ne jouissent d'aucuns avantages, ne font pas considérées, languissent dans l'inertie & la misère, sont méprisées de leurs voisins, tributaires de leurs, alliés, exposées aux insultes de tout le monde. Tel est évidemment en Europe le sort des Etats d'où le despotisme & l'intolérance ont banni la science, l'industrie, & avec elles la vertu : car on ne peut appeler vertu, une dévotion superstitieuse que chez des peuples ignorants on voit perpétuellement alliée avec la débauche, la corruption & le crime.

SI la science n'est estimable qu'à proportion qu'elle contribue à la félicité publique, elle seroit inutile si elle ne servoit à rendre les mœurs honnêtes & sociables ; elle seroit méprisable & punissable si elle ne tendoit qu'à rendre les hommes insociables & méchants. Ainsi, comme tout gouvernement a le plus grand intérêt à se servir de la science & des savants pour éclairer ses sujets, il doit exciter les gens de lettres à la vertu, afin que leurs études, se montrant dans leur conduite, puissent rendre leurs leçons plus persuasives & plus fortes. Les gens de lettres doivent, plus que tous les autres, être jaloux de la considération publique, & craindre de s'avilir aux yeux de leurs concitoyens. Bien plus de personnes sont en état de juger la conduite que les talents ; le Souverain doit donc les empêcher de se dégrader par des actions, des procédés, des querelles, auxquelles l'impression donne une grande publicité. Ces démêlés, enfantés communément par la petitesse & la vanité, ne sont propres qu'à faire rire l'ignorance aux dépens des talents, qu'elle devoit respecter.

UN Gouvernement soigneux devoit donc réprimer des abus pernicioeux à la réputation des gens de lettres. Peut-être le Législateur pourroit-il en imposer aux passions de quelques esprits égarés, en établissant un tribunal où l'homme de lettres seroit jugé par ses pairs, choisis parmi les personnes les plus estimables de son Etat : celles-ci seroient autorisées à juger en

premiere instance des délits, des procédés, de la conduite de leurs confrères, à leur imprimer le blâme pour les actions déshonnêtes, à les déférer aux Tribunaux civils pour les calomnies, les mensonges & les délits sur lesquels les loix ont prononcé. Il est à croire qu'une jurisdiction établie dans ces vues pourroit remédier aux abus trop communs dans la République des Lettres, y faire cesser les jalousies, les cabales, les inimitiés, les petitesse qui devroient être inconnues de ceux que leur état destine à l'instruction des autres, & dont le salaire doit être l'estime du public. Son intérêt sera toujours que les qualités du cœur soient préférées aux talents les plus sublimes de l'esprit, qui deviennent une arme dangereuse entre les mains des méchants. *Il faut, dit un ancien, pardonner les écarts & les fautes au génie, mais il ne faut pas lui pardonner des attentats.*⁶⁹

SI ce projet paroisoit insensé, nous dirions que la sagesse du gouvernement peut employer d'autres moyens plus efficaces pour réprimer les excès de quelques gens de lettres, & pour attirer aux autres la considération que méritent des citoyens honnêtes, qui consacrent leurs veilles, leur santé, & même souvent leur vie, soit à l'utilité, soit aux plaisirs louables de leurs concitoyens.

POUR encourager les talents, il faut qu'ils soient équitablement récompensés. Lorsque l'autorité ou le crédit veulent décider des récompenses destinées aux gens de lettres, elles deviennent trop souvent la proie des flatteurs, des charlatans, des hommes les plus dépourvus de mérite & de lumieres. Le vrai savant, occupé de son objet, n'a pas le temps d'intriguer, de cabaler, de faire sa cour aux grands ; voilà pourquoi souvent le chemin de la fortune se trouve fermé pour lui.

SOUS une Administration zélée pour le progrès des sciences, toutes les places & récompenses destinées aux savants & gens de lettres devroient n'être accordées qu'au *concours*, & décernées par les suffrages des vrais juges du mérite & de la capacité de ceux qui prétendent être honorés ou récompensés. Cette méthode préviendroit les injustices, les cabales, les bassesses, qui trop souvent font préférer l'ignorance adroite ou favorisée aux talents les plus estimables. Tout homme de lettres qui passe son temps à solliciter, à captiver la bienveillance des femmes ou des grands, est

communément un homme médiocre, qui n'a ni la noblesse ni l'enthousiasme convenables à son métier

CHAPITRE X.

De la Législation morale relative à l'Education.

RIEN n'est plus inutile que de donner un plan général d'éducation honnête ou morale chez des peuples soumis à des tyrans ou gouvernés par les caprices du pouvoir arbitraire. Sous un tel gouvernement quelques citoyens isolés pourront bien, près de leurs foyers domestiques, donner à leurs enfants des principes de justice, d'humanité, de bienfaisance, de vertu ; mais ces principes moraux, perpétuellement opposés aux maximes de la tyrannie & d'une société corrompue, ne tarderont guère à disparaître dès que les enfants auront quitté l'aile paternelle, pour prendre leur essor dans l'air empesté du grand monde.

SI ces dangers subsistent pour ceux-mêmes que des parents vertueux ont pris soin d'élever avec attention, quels talents & quelles vertus faut-il attendre de ceux dont l'éducation a été totalement négligée par des parents vicieux dissipés, ou totalement pervertie par des exemples domestiques très-opposés à la Morale ? Quelqu'un a dit avec raison, *qu'ayant d'élever les enfants il seroit à propos d'élever les parents*. On pourroit ajouter, que pour que ces derniers fussent convenablement élevés, il faudroit que ceux qui reglent les destinées des hommes eussent reçu l'éducation nécessaire pour gouverner avec sagesse. C'est bien plus le gouvernement qui façonne

ou modifie les peuples, que le climat. Quoique les individus different étrangement les uns des autres par leurs organisations, leurs passions, leurs tempéraments, leurs facultés, leurs dispositions naturelles, il n'en est pas moins certain qu'une nation reçoit toujours de ses chefs des impulsions générales, continues, réitérées, qui décident de leurs habitudes, de leurs idées, de leurs mœurs nationales. En un mot, on ne peut élever deux individus précisément de la même manière ; mais on peut, en masse, donner un caractère uniforme à tout un peuple : il sera vil sous le despotisme ; il sera noble & magnanime quand il jouira de la vraie liberté ; il sera vicieux, léger, frivole, sous des maîtres corrompus, dissipés, indifférents au bien public ; il seroit juste, humain, vertueux & posé, s'il étoit gouverné par des Princes qui connussent leurs vrais intérêts & l'importance de leurs devoirs.

TOUTES les fois que le destin accordera des Souverains vertueux à la terre il leur sera facile de procurer aux enfants de leurs sujets une éducation conforme au but de toute Société. La Morale fera la base de cette éducation : par des instructions proportionnées à chaque âge, à chaque état, elle ne cessera de leur répéter ce qu'est l'homme, quelle est sa vraie nature, ce que demandent ses intérêts véritables ; en quoi consiste son vrai bonheur ; ce que doit faire un être raisonnable & sociable pour obtenir des biens réels, qu'il ne peut se procurer sans les secours de ses semblables ; que ceux-ci ne lui seront utiles ou secourables que lorsqu'il fera juste, ou disposé à s'attirer par sa conduite leur affection & leurs sentiments favorables.

AINSI dès sa plus tendre enfance l'homme doit apprendre à se connoître lui-même ; il saura ce qu'il doit faire ou éviter pour se conserver & pour se maintenir dans une existence heureuse. Il découvrira peu à peu les liens qui l'unissent aux hommes, ce qu'il leur doit, le besoin qu'il en a, l'impuissante foiblesse où sans leurs secours continuels il se verroit jeté. Dès-lors l'enfant, ou le jeune homme, se trouvera prémuni contre l'orgueil, qui cause tant de troubles dans la vie sociale en faisant méconnoître le prix des autres & sa propre petitesse ; contre la colère, qui nous met en guerre avec les autres, & ceux-ci avec nous ; contre l'avarice, qui le rendroit inutile & méprisable ; contre l'intempérance & les excès, qui l'aviliroient &

ruineroient sa santé, & c. Il apprendra en même temps à chérir les vertus, qu'il regardera comme des moyens sûrs de se concilier l'amour des hommes avec lesquels il doit vivre, qui contribueront en tout temps à ses plaisirs, ainsi qu'à son bonheur durable.

L'ÉTUDE de l'Histoire confirmera par des exemples les principes moraux qu'on aura enseignés à la jeunesse. Cette Histoire, bien présentée, ne sera qu'une longue suite d'expériences & de faits, qui prouveront que la vertu seule a contribué dans tous les âges à la puissance, à la prospérité, à la gloire des nations ; que les vices ont été les causes plus ou moins promptes de leurs chûtes effrayantes. L'élève pourra sentir que dans tous les siècles la vertu du citoyen le place au-dessus des autres, le fait chérir & respecter ; il le verra noble & grand, même dans l'indigence, la disgrâce & les fers. Par les larmes qu'il versera sur le sort des Aristide, des Socrate, des Phocion, il connoîtra que la vertu ne meurt point ; que souvent persécutée par l'envie & la méchanceté des contemporains, elle ne cesse pas d'exercer son empire légitime sur la postérité. Notre élève voudra donc être vertueux, & devenir, s'il se peut, un grand homme, comme ceux dont les exemples l'auront vivement enflammé.

UNE sage institution n'ira point faire admirer à la jeunesse les hauts faits & la gloire de ces héros fameux, de ces destructeurs des empires, de ces conquérants superbes dont l'Histoire nous a transmis les heureux attentats. On montrera toujours ces hommes, divinisés par la sottise, comme d'infames voleurs, comme d'illustres scélérats, baignés impudemment dans le sang & les larmes des peuples, & dont les noms détestables doivent être en horreur à la postérité la plus reculée. L'Histoire moderne ne fera que rapprocher le tableau, & fournir des preuves récentes aux vérités morales que l'Antiquité aura fait appercevoir dans des siècles antérieurs. On y verra que de tout temps des Princes aveugles, en foulant à leurs pieds les réglés de la Morale, ont fait de leurs Etats & de la terre entière le séjour du deuil, de l'affliction, de la misère.

LA Morale & l'Histoire, présentées à la jeunesse avec énergie & d'une façon sensible, l'habitueront à sentir, à penser, à s'exprimer, à lier ses idées avec justesse, à juger sainement des choses ; elles lui apprendront à

connoître ce qui est bon, aimable, digne d'estime, & à le distinguer de ce qui est vraiment honteux & déshonnête. En un mot, la Morale, sous cet aspect, renferme des leçons de là grammaire, de l'art de parler, de l'art de penser & de raisonner. Animée par des exemples & des traits propres à remuer l'imagination & à se graver dans la mémoire, cette Morale expérimentale attacherait bien plus que les préceptes arides d'une *Grammaire* & d'une *Syntaxe* inintelligibles même pour des personnes plus mûres, mais que la routine emploie par-tout pour le tourment de l'enfance. Cette Morale paroîtroit au jeune homme plus persuasive & plus touchante que les leçons ampoulées & si peu naturelles de la *Rhétorique*. Enfin cette Morale apprendroit mieux à raisonner qu'une *Logique* hérissée d'arguments aussi propres à soutenir le mensonge qu'à défendre la vérité. C'est sur-tout dans là conduite de la vie qu'il importe à la jeunesse d'apprendre à raisonner : cette Logique sert à l'homme à chaque instant de sa durée : celui qui sait lier les effets à leurs causes, qui fait enchaîner ses idées, doit à coup sûr devenir un homme de bien, un très-bon citoyen, un bon époux, un bon pere, un bon ami, un homme cher à la Société. Les méchants ne sont jamais que de mauvais raisonneurs, qui se donnent beaucoup de peine pour se faire détester.

APRÈS avoir appris à l'élève à se connoître, après lui avoir montré les rapports qui l'unissent aux autres hommes, l'éducation lui fera successivement parcourir les êtres répandus autour de lui, & les usages auxquels ils peuvent être employés. La curiosité, si propre à la jeunesse, suffit pour lui donner le désir de démêler une foule d'objets nouveaux. L'Histoire naturelle l'instruit & le délecte par la variété des spectacles qu'elle présente à ses regards : il voit des rapports, des ressemblances, des points de conformité entre lui & les animaux ; il leur trouve, comme à lui, la faculté de sentir ; l'éducation lui défendra donc de les faire souffrir, de peur que l'habitude d'exercer la tyrannie sur eux ne le rende un jour inhumain, insensible envers les hommes. Poussé par la même curiosité le disciple apprendra, même en jouant, les noms & les usages des plantes, des minéraux, des métaux, des pierres, & c.... Poussant alors plus loin ses connoissances, la Géographie fera voir à son élève l'étendue de la demeure

qu'il habite, les différents hommes qui l'occupent : il reconnoîtra qu'il doit les aimer parce qu'ils font ses freres, ses semblables, & que les rapports éloignes qui l'unissent avec eux n'en sont pas moins certains & constituent l'humanité. Il apprendra de plus que les peuples les plus lointains, par le moyen de la navigation & du commerce, contribuent à ses plaisirs, à sa commodité, à plusieurs de ses besoins. Il voudra bientôt savoir comment l'homme parvient à franchir les mers ; il trouvera que pour s'en éclaircir il faut connoître la Méchanique, l'Astronomie, la Physique, & c.

EN procédant de cette maniere, le jeune homme, entraîné par sa curiosité, peut acquérir toutes les sciences dont on voudra l'instruire. C'est ainsi que l'éducation, sans contrainte & sans larmes, peut faire successivement parcourir à ses élèves le cercle des connoissances humaines : mais elle arrêtera chacun d'eux plus particulièrement sur les objets dont il s'occupera dans l'état auquel il se destine ; elle lui sera sentir que pour mériter l'estime & l'affection de ses semblables, pour parvenir aux honneurs ou à la fortune, il faut se distinguer par ses talents & se rendre utile, quelque poste qu'on doive un jour occuper dans la Société.

CELUI que sa naissance appelle au gouvernement de la Société apprendra donc, qu'il contracte l'obligation de faire le bonheur de tout un peuple, qui n'obéit que parce qu'il espere que son attente ne sera pas trompée. La science des Rois est d'être justes ; par conséquent ils doivent obliger ou inviter tous les citoyens à se rendre utiles les uns aux autres, & les empêcher de se nuire. Voilà ce que l'éducation doit enseigner à tous les Souverains : utiles à tous, ils doivent forcer leurs sujets à s'occuper sans cesse de leur utilité réciproque. L'Education d'un Prince ne doit pas se proposer de lui enseigner toutes les sciences nécessaires a ses sujets dans les états divers auxquels ils sont destinés ; elle ne doit lui faire connoître que ce qui, étant vraiment utile ou nuisible à son pays, doit être équitablement encouragé ou réprimé, récompensé ou puni : c'est en cela que consiste la vraie Politique, le véritable art de régner.

CELA posé, le Souverain doit veiller pour que l'Education lui prépare, dans chaque branche de l'administration, des citoyens capables de servir l'Etat avec zele comme Ministres, comme Juges, comme Guerriers, comme

Prêtres, comme Négociateurs, & c. Les places éminentes font des récompenses que, pour son propre intérêt & sa gloire, le Prince ne doit accorder qu'aux talents, au mérite, à la vertu, c'est-à-dire, à la capacité, à la volonté d'être utile à la Patrie dans la portion d'autorité qu'on aura droit d'exercer sur ses concitoyens. La source la plus ordinaire des malheurs des nations c'est que la faveur, s'intrigue, la naissance, qui rarement supposent le mérite, font appeler aux places les plus éminentes des hommes sans principes, sans lumières & sans mœurs, dont les vices & l'incapacité jettent le Prince & ses sujets dans les plus grands embarras. Les dignités & les places semblent souvent être mises en *lotterie*. L'Education devrait de bonne heure former aux Souverains des coopérateurs accoutumés au travail, appliqués, ambitieux de se distinguer, qui sous les ministres du Prince pussent apprendre les détails de l'administration, Par-là les hommes n'arriveroient au Ministère que munis des connoissances nécessaires pour l'exercer d'une façon avantageuse à la Patrie, & honorable tant pour le Prince que pour eux-mêmes. Des Ministres incapables nuisent à leur pays, & font mépriser le Souverain qui leur donne sa confiance.

LES bons Princes sont rares, parce qu'il n'est point d'hommes dont l'éducation soit plus constamment négligée ; elle n'enseigne aucuns devoirs à des êtres à qui, pour l'ordinaire, tout persuade que leur nation est faite pour eux, qu'ils ne doivent rien à personne, que régner c'est être en droit de donner un libre cours à toutes ses passions. Ceux qui président à l'éducation des rois semblent avoir adopté les maximes affreuses de Thrasimaque, à qui Platon sait dire que le souverain bien de la Société est l'intérêt de celui qui commande ; que l'injustice est toujours utile à celui qui regne ; que c'est elle qui constitue la vraie Politique ; que l'équité n'est que l'effet de la sottise & de la simplicité, qu'elle ne doit être le partage que du foible.”⁷⁰

C'EST ainsi que l'éducation des Princes commence très souvent par empoisonner en eux la source de l'éducation publique. Voilà comment, dès l'âge le plus tendre, on forme des tyrans opiniâtres, uniquement occupés de leurs fantaisies, qui ne veulent auprès de leur personne que des hommes prêts à les satisfaire, qui ne demandent rien à leurs ministres que d'étendre l'autorité dont ils ont besoin pour écraser leurs sujets, qui veulent que

l'éducation n'accoutume les citoyens qu'à une soumission aveugle à leurs ordres les plus déraisonnables. Une bonne éducation seroit incompatible avec les vues de la tyrannie, qui veut jouir du pouvoir de s'enfouir elle-même sous les ruines de toute la Société.

IL n'y a que les bons rois qui puissent former ou choisir de bons ministres : partout où la naissance & la faveur conduisent seules aux grandes places, par-tout où l'ignorance & la foiblesse permettront les intrigues, par-tout où l'opulence suffira pour acquérir le droit d'exercer l'autorité, ceux qui pourront y prétendre n'auront besoin ni d'éducation, ni de connoissances, ni de vertus. Voilà pourquoi les emplois les plus importants d'un Etat sont remplis très souvent par des hommes que leur mérite personnel devoit en exclure, & reléguer dans les dernières classes des citoyens. Que disje ! celui qui dans les classes inférieures, ou les plus méprisées de la grandeur altière, exerce avec honneur une profession utile, doit occuper dans l'estime de ses concitoyens une place plus distinguée que tant de bas Courtisans, tant de Nobles ignorants, tant de grands sans vertus & sans talents qui dévorent la Patrie & la menent vers sa ruine.

SOUS un gouvernement injuste il ne peut y avoir d'émulation ; cependant elle doit être l'ame de toute éducation. Un Souverain qui donne toutes les places, toutes les récompenses, tous les honneurs à la naissance, à la faveur, aux richesses, à l'intrigue, se prive lui-même des talents du plus grand nombre de ses sujets. Une sage Politique devoit exciter dès la jeunesse une émulation utile dans les cœurs de tous les citoyens : les récompenses seroient alors accordées au vrai mérite ; les places seroient données au concours ; chacun, par ses études, s'efforceroit d'y parvenir ; dès l'enfance le citoyen s'accoutumeroit à voir le but qu'il peut atteindre par son travail dans la carrière où son sort l'a jeté ; par-là l'Etat se rempliroit d'hommes capables de le servir avec succès dans toutes les professions, dans les places éminentes ainsi que dans les médiocres & les petites. Alors le jeune homme, destiné au métier de la guerre, se diroit qu'avec du courage & des talents il a droit d'aspirer à tous les grades, les honneurs & les récompenses militaires ; celui qui se destine à la Magistrature verroit dans le lointain les dignités auxquelles un mérite

distingué peut l'élever ; celui qui se destine à l'Eglise tâcheroit d'acquérir les connoissances & les qualités qui peuvent lui faire obtenir les bienfaits dont son état est susceptible ; celui qui court la carrière des lettres & des sciences de toute espece, s'efforceroit de parvenir au but que le gouvernement lui montreroit ; l'artisan, l'ouvrier, le cultivateur, tâcheroient de se distinguer par une industrie qui pourroit leur procurer les prix modiques qu'on proposeroit à leurs efforts ; enfin dans tous les états, dans toutes les classes de la Société, une émulation noble exciteroit à la vertu, toujours si honteusement oubliée dans la distribution des honneurs & des récompenses.

C'EST par la même voie que le gouvernement pourroit former des instituteurs dignes de recevoir le dépôt précieux d'une jeunesse sur laquelle se fondent les espérances d'une nation. En honorant, en distinguant les hommes destinés à faire des citoyens éclairés & vertueux, on leur inspirera des sentimens plus généreux & plus relevés que ceux qu'on trouve communément dans les mercenaires avilis à qui l'on confie les premières années de ceux qui parviendront un jour aux places les plus importantes d'un Etat. A voir l'indifférence de la plupart des Souverains sur l'éducation publique, on auroit lieu de croire qu'ils s'embarrassent fort peu que leurs pays renferment de bons ou de mauvais sujets.⁷¹

DANS toutes les nations on élève incessamment, avec des frais énormes, des Palais somptueux, des monuments inutiles & coûteux ; & l'on ne pense aucunement à jeter les fondemens de l'édifice social. Des gouvernements trop militaires ne songent qu'à former des soldats ; ils abandonnent le reste des citoyens à une éducation purement théologique & routinière, qui ne convient nullement à des citoyens faits pour servir la Patrie dans les autres classes de la Société. Des langues anciennes, & mortes pour les modernes, peuvent être utiles & nécessaires à des Théologiens, obligés, pour s'instruire, de pâlir sur les monuments de l'Antiquité. Ces langues peuvent encore être utiles à des Médecins, & contribuer aux amusements & aux recherches des savants de profession. Mais elles pourroient être inutiles aux Jurisconsultes, aux Magistrats, qui devroient avoir dans chaque pays une jurisprudence claire, écrite dans une langue intelligible pour tous les

citoyens.⁷² Enfin l'étude pénible de ces langues mortes, nécessaire à tous ceux qui ont le temps de cultiver les lettres, ne devrait pas absorber les plus belles années d'une jeunesse destinée à des fonctions auxquelles ces langues ne sont aucunement nécessaires. En Europe l'on enseigne les langues latine & grecque à tout jeune homme qui veut étudier ; après avoir employé bien des années précieuses à ce travail inutile, peu de gens possèdent ces langues dans une certaine perfection, ou bientôt ils les oublient si leur état ne leur permet pas de les cultiver assidûment.

NE feroit-il pas plus sage d'occuper les années tendres de l'enfance d'études moins arides que celle de langues, que l'on saisiroit bien mieux dans un âge plus mûr ? Est-il une langue étrangère qu'un homme fait ne puisse apprendre en une année, quand il a de l'ardeur & quelques dispositions ? Faut-il faire gémir l'enfance sur des mots, lorsqu'elle n'a pas encore d'idées des choses ? Ne vaudroit-il pas mieux qu'un citoyen connût la langue de son pays, que les langues perdues de la Grece & de Rome ?

UN Gouvernement sage pesera les avantages & les désavantages de l'éducation telle que la routine, toujours aveugle dans sa marche, la perpétue jusqu'à présent. Si l'on s'en rapportoit à ses partisans, rien ne manque à l'éducation publique ; tandis que des colleges où l'on élève la jeunesse on voit rarement sortir des hommes habiles, & bien moins encore des citoyens qui sachent vivre dans le monde. Au sortir de ses études le jeune homme le plus instruit ignore ce que c'est qu'une Nation, une Société publique, un Souverain, un Sujet, un Citoyen, un Pere de famille, un Maître ; il n'a des idées d'aucun état, d'aucune profession. S'il a bien profité des leçons qu'il a reçues, il connoîtra beaucoup mieux l'histoire & les mœurs d'Athenes, de Sparte, de Rome, que celles de la ville qui l'a vu naître. En un mot, il est neuf sur les objets les plus importants pour lui.

BIEN plus, le jeune Disciple, qui paroît dans le monde, n'a nulle idée de ses devoirs sociaux. La Morale inculquée par ses maîtres est communément ascétique, contemplative, plus faite pour la solitude que pour la vie active que l'on doit mener dans le monde. Les ministres de la religion, chargés en tout pays de l'éducation de la jeunesse, semblent en effet avoir oublié qu'ils avoient à faire de tous leurs élèves non des solitaires, des cénobites ou des

prêtres, mais que la plupart d'entre eux étoient destinés à devenir un jour des guerriers, des hommes d'Etat, des magistrats, des hommes publics, des citoyens, qui, indépendamment de leurs devoirs religieux, avoient encore à remplir tous ceux qu'exige la vie sociale. Conséquemment, aux motifs surnaturels que la religion présente aux hommes pour les porter à la vertu, ces instituteurs n'auroient pas dû négliger de joindre tous les motifs naturels, humains & palpables, que l'expérience nous montre comme agissant plus fortement sur les esprits que des motifs spirituels, que des récompenses ou des craintes éloignées. Ceux qui élèvent la jeunesse paroissent n'avoir pas assez reconnu la conformité, ou plutôt l'identité des loix morales d'une Divinité bienfaisante & Juste, & des loix naturelles, humaines & sociales. Ces motifs, unis & conciliés, auroient sans doute agi plus puissamment sur les mortels, & les auroient rendu meilleurs.

VOILA donc ce que tout Législateur devrait faire sentir aux Ministres de la religion, lorsqu'il les charge de l'éducation publique : par ce moyen la Religion, la Morale & la Politique, réunissant leurs forces diverses pour graver dans les jeunes cœurs des principes honnêtes, formeroient de bons citoyens. La Religion, comme on la suffisamment prouvé, ne fonde ses droits que sur sa conformité avec la saine Morale ; & la Politique ne peut être avantageuse qu'en donnant aux leçons de la Morale la sanction de l'autorité. Dès que leurs intérêts se séparent, les hommes ne savent plus à quoi s'en tenir : avec de la religion ils n'ont point la Morale nécessaire à la Société ; ou avec la Morale sociale ils n'ont point de religion ; ou enfin ceux qui gouvernent, ainsi que leurs sujets, finissent par avoir aussi peu d'égards pour la religion que pour les préceptes les plus sacrés de la Morale naturelle. Par une fuite de cette mésintelligence déplorable on voit souvent le chrétien religieux, satisfait de pratiquer ou de posséder les vertus *évangéliques* & divines que sa religion lui recommande, montrer un profond mépris pour les vertus humaines & sociales ; ou bien l'on voit des incrédules mépriser les vertus religieuses, parce qu'ils les croient inutiles, ou même opposées au bien de la Société ; enfin l'on voit très souvent le despote & le tyran fouler également aux pieds & les vertus divines & les vertus humaines. Cette division malheureuse porte le trouble chez les

peuples, & la confusion la plus fâcheuse dans les idées. Tout se réunit à prouver que la Morale est la même pour tous les hommes ; que les mêmes vertus sociales qui font le bon Citoyen, doivent former & le bon Prêtre & le bon Souverain.

L'ÉDUCATION publique, ayant une influence nécessaire sur le bien-être & le repos des Etats, mérite donc l'attention & la vigilance de tout bon gouvernement. Le Souverain devrait faire de cet objet important un département, un ministère qui s'en occuperoit uniquement ; sa fonction seroit de veiller sur la conduite des instituteurs, de les contraindre de n'inspirer à la jeunesse que des principes conformes aux intérêts de la Société. Pour que ces principes fussent uniformes, & non sujets aux caprices des instituteurs, un des premiers foins du gouvernement devrait être de songer à la confection d'un *Catéchisme moral* ou d'un *Code social* simple, clair, accommodé à l'âge, à la capacité, à l'intelligence des élèves. Il est très-peu d'enfants à qui, à l'aide de bons éléments, on ne pût enseigner les préceptes de la Morale d'une manière propre à les intéresser, & même à les amuser ; des exemples, des traits d'histoire, des faits présents & journaliers, pourroient éclaircir les préceptes, & les fixer dans la mémoire.

C'EST souvent par la faute des instituteurs que leurs leçons dégoûtent leurs élèves & leur deviennent inutiles. Ceux qui d'ordinaire sont chargés d'élever la jeunesse, se trouvent privés eux-mêmes d'une éducation convenable. Gonflés d'un sot orgueil, ils le montrent fréquemment par l'abus du pouvoir qu'ils exercent sur de tendres enfants, qu'on voit, baignés de larmes, recevoir en tremblant des leçons que le trouble de leur esprit ne peut manquer de fendre infructueuses. C'est l'inhumanité, la dureté, l'humeur, les caprices, les châtimens arbitraires & très souvent injustes de tant de maîtres, qui, pour le moins autant que leur incapacité, contribuent à rendre leurs enseignemens inefficaces, & même à pervertir les sentimens de leurs élèves. Le despotisme, sous quelque forme qu'il se présente, avilit l'ame ou la révolte : celui des instituteurs n'est propre à donner à leurs disciples que les sentimens abjects de la servitude, la fausseté, la fourberie, le mensonge & tous les vices que la crainte inspire à des esclaves.⁷³ De plus,

cette tyrannie anéantit pour eux les idées de la justice ; ils s'imaginent que le pouvoir consiste dans la faculté de nuire & de faire obéir à ses propres fantaisies : d'où l'on voit qu'une éducation servile ne peut former que des ames basses, ou des hommes très insolents lorsqu'ils auront un jour quelque autorité.

IL est de l'intérêt des nations qu'on leur forme des citoyens justes & sensibles à l'honneur. Ainsi le Gouvernement doit bannir de l'éducation publique tout pédantisme rebutant, tout pouvoir arbitraire, tous châtimens avilissans. Les instituteurs doivent se montrer sans passions & sans humeur ; ils doivent égayer leurs leçons, reprendre avec bonté, montrer la raison, corriger de sang-froid, de manière que les disciples reconnoissent que l'équité les punit pour leur propre bien. Des châtimens infligés à la jeunesse sans motifs connus, sont inutiles, ne font que dérouter ses idées, confondent dans son esprit les notions si claires du juste & de l'injuste, de la force & du droit.

AINSI, comme dans toutes les autres parties de l'administration, le Gouvernement doit protéger la foiblesse de l'enfance contre la puissance souvent inique de ses maîtres : il lui importe bien plus d'avoir un grand nombre de citoyens honnêtes, bons & justes, que de laisser inutilement tourmenter des enfans pour les rendre plus ou moins habiles. Les grands talens sont rares ; les sciences ne s'acquièrent qu'avec peine : mais les hommes de tous états sont susceptibles de vertus, & dès-là peuvent devenir de très-bons citoyens.

C'EST principalement sur l'éducation des gens du peuple que tout Législateur devrait porter ses vues. En délivrant les foibles & les pauvres des insultes & des vexations des grands & des riches, les citoyens des classes inférieures auront des ames plus hautes, s'estimeront quelque chose, feront susceptibles des sentimens de l'honneur, se négligeront moins soit pour l'intérieur, soit pour l'extérieur.⁷⁴ La partie la plus nombreuse de toute nation n'a point d'autre idée de Morale & de vertu, que celle que lui donnent les ministres de la religion : mais cette Morale religieuse, occupée d'une autre vie, semble trop négliger les vertus nécessaires à la vie présente ; elle ne parle point à l'homme du peuple des motifs humains,

naturels & sensibles, qui pourroient le porter au bien ; elle ne lui montre que dans le lointain des récompenses & des châtimens dont, pour l'ordinaire, il n'est que faiblement touché. Enfin l'on voit très souvent les gens du peuple allier l'ivrognerie, le larcin, la crapule & la débauche à la religion, qui chez lui ne consiste qu'en des pratiques extérieures.⁷⁵

IL faut croire que les instructions des ministres de la religion deviendroient plus efficaces sur le peuple, si aux principes & aux dogmes religieux ils vouloient joindre les principes évidens de la Morale humaine, qui prouve aux hommes de tous les états qu'ils sont intéressés est cette vie à être justes, bons, honnêtes, tempérans, & c. Inculqués dès la plus tendre jeunesse, ces principes montreroient aux artisans, aux laboureurs, aux indigens qu'ils doivent travailler pour subsister honnêtement ; que la paresse les expose au vice ; que le vice conduit au crime, qui rarement peut échapper à la rigueur des loix. Ces principes leur feroient sentir qu'il faut chercher à bien faire, travailler avec attention, ne point tromper dans le commerce, pour acquérir une aisance que procureroit difficilement la négligence ou la fraude : ils leur prouveroient que des passions brutales exposent tout homme qui s'y livre aux dangers les plus marqués ; que l'intempérance mène à la déraison, à la perte des forces, à la misère. Une Morale humaine, accommodée à chaque ordre des citoyens, leur indiqueroit dès l'enfance les qualités les plus convenables à leur état, les vertus auxquelles ils doivent s'habituer, les vices qu'ils doivent craindre & fuir pour leur propre avantage.

LA populace n'est si vicieuse & si méprisable que parce que le gouvernement néglige de la faire convenablement instruire. Dans un Etat bien constitué il devrait y avoir des écoles gratuites & publiques, où l'on instrueroit & nourrieroit la jeunesse indigente ; & les loix devraient alors contraindre les parents d'y envoyer leurs enfans, pour recevoir des leçons & du pain qu'ils sont incapables de leur donner. *Il n'y a point, dit Horace, d'homme si farouche qu'on ne puisse apprivoiser par la culture*⁷⁶.

D'UN autre côté, les amplexes revenus du clergé mettront toujours un Gouvernement attentif à portée de fonder des écoles de Morale, & de bien récompenser tous ceux qui fous ses yeux s'occuperont de l'instruction de la

jeunesse. La Religion pourroit-elle condamner un usage si noble, si charitable des richesses consacrées à la Divinité ? Est-il rien de plus propre à relever les ministres de la religion aux yeux d'un peuple heureux & vertueux, que de voir dans ces hommes bienfaisants la source de la félicité publique & particuliere ? La vraie charité consistera toujours à faire du bien aux indigents ; le véritable honneur, à servir utilement la Patrie, & à rendre les citoyens meilleurs.

Nous avons déjà dit en passant quelque chose sur l'éducation des femmes (chap. VII). Nous avons fait entrevoir l'importance dont il seroit pour un bon Gouvernement de faire donner des principes vertueux à cette portion aimable de la Société, qui doit nécessairement influencer sur la félicité de tous les citoyens. Pour peu qu'on y réfléchisse, on reconnoîtra facilement que les femmes ont, à beaucoup d'égards, besoin des mêmes principes moraux que l'éducation doit enseigner aux hommes. Elles ont besoin de se connoître elles-mêmes, de savoir ce qu'elles doivent aux êtres avec lesquels elles ont ou auront des rapports comme filles & comme meres, comme épouses, comme citoyennes ; elles ont besoin d'être instruites des moyens de se rendre heureuses dans toutes les positions de la vie, & d'éviter une conduite opposée à leur bien-être durable. De cette éducation dépend visiblement le repos des familles particulieres, dont l'assemblage forme la grande famille ou la Société nationale.

D'où il suit que l'éducation des femmes devroit, ainsi que celle des hommes, leur montrer les avantages qui peuvent résulter pour elles de la pratique des vertus sociales. La justice leur apprendra qu'elles n'auront aucuns droits à l'affection des autres, si elles ne leur témoignent les dispositions qu'elles veulent trouver en eux. Leur cœur sensible doit facilement s'ouvrir aux sentiments si doux de l'humanité, de la bienfaisance, de la pitié, de l'amour conjugal, de la tendresse maternelle, de l'amitié. Cette sensibilité, éclairée par la justice, ne sera pas alors perpétuellement égarée, & ne se portera plus sur des objets peu faits pour la mériter.

ON remarque que pour l'ordinaire les femmes sentent très vivement, mais raisonnent fort peu. Ce défaut en elles vient de ce que l'éducation ne

les habitude point à réfléchir, ne donne pas des idées de justice propres à modérer les fantaisies, les faillies subites de leur imagination, leurs caprices inconstants. Faute de leur apprendre à raisonner, de les accoutumer à penser, à peser les suites de leurs actions, les femmes, souvent injustes dans leurs volontés, demeurent des enfants gâtés, des despotes quelquefois très incommodes dans la Société.

EN effet l'éducation des femmes peche par les mêmes côtés que celle de la plupart des Princes : on ne leur remplit la tête que de vanité ; on leur dit qu'elles font faites pour régner, pour recevoir sans retour les hommages des adorateurs que leurs sexe, leurs charmes ou leurs artifices doivent leur procurer. Delà résultent tous les défauts que l'on reproche aux jolies femmes. On ne les occupe que de leur figure, de parures, des moyens de faire valoir les agréments extérieurs de leur personne, ou d'en cacher les défauts, des stratagèmes qu'elles doivent employer pour faire des conquêtes & pour grossir la foule de leurs esclaves. L'éducation que l'on donne aux filles distinguées par le rang ou par l'opulence tend à n'en faire que des coquettes ou des tyrans qui, en voulant exercer leur empire, finissent, comme les despotes, par devenir les esclaves & les dupes de quelque indigne favori : celui-ci porte le trouble dans la famille, & dégrade aux yeux du Public la maîtresse dont il sembloit porter les fers.

LA danse, la musique, l'art de se montrer a son avantage, de séduire, c'est à quoi se borne l'éducation que l'on donne par-tout aux personnes du sexe destinées à paroître dans le monde : d'ailleurs, quand elles n'ont pas reçu de la nature un heureux caractere, elles n'y portent que des vices, des caprices & du désordre. Celles qui se sentent pourvues de charmes, assurées de leur pouvoir, font communément éprouver à tous ceux qui les approchent leur hauteur & leurs dédains ; les moins avantagées du côté de la figure font éclater leur envie, leur mauvaise humeur & leurs chagrins. Eprises, presque toutes des mêmes frivolités, il s'établit entre les femmes une rivalité continuelle, qui fait que rarement elles s'estiment & s'aiment réciproquement avec quelque durée : leur attachement n'est communément fondé que sur le besoin du plaisir, sur des amusements nécessaires pour des

êtres continuellement désœuvrés, incapables de s'occuper, plongés dans l'ennui qui toujours accompagne l'oisiveté & le vuide de l'esprit.

L'ÉDUCATION des femmes de tous états devrait les habituer de bonne heure à l'amour du travail, nécessaire dans toutes les positions de la vie, soit pour échapper à l'ennui qui les entraîne souvent au désordre & à la ruine, soit pour acquérir une subsistance honnête, qui garantit du vice & du crime.

QUANT aux personnes du Sexe favorisées de la fortune, l'éducation doit leur apprendre à en user avec une sage œconomie, qui les fera considérer de leurs époux, & les rendra chères à leurs familles ; tandis que leurs extravagances, leurs dissipations & leur goût pour le plaisir, ne peuvent qu'en faire des épouses désagréables & d'odieuses marâtres. Enfin ornant l'esprit des femmes de connoissances à leur portée, l'éducation leur fournira des ressources assurées contre les ennuis qui les tourmentent d'ordinaire aussitôt qu'elles ont franchi le printemps de la vie.

EN voyant l'éducation qu'on donne le plus souvent aux femmes du grand monde, on diroit qu'elles n'ont à vivre que peu d'années, au bout desquelles il n'y aura plus rien à faire pour elles dans la Société. Dès que la saison des charmes & des plaisirs est passée, une femme se voit condamnée à s'ennuyer : abandonnée par ses esclaves, elle devient un monarque détrôné ; elle ne se montre plus dans les cercles où elle regnoit autrefois ; elle se dégoûte des plaisirs dont elle étoit affamée ; elle se livre au chagrin, aux vapeurs, à la tristesse ; une dévotion minutieuse, sombre & souvent peu sociable, s'empare de son cerveau ; son activité la fera quelquefois entrer dans des querelles, dans de pieuses cabales, dans des complots souvent funestes à la tranquillité publique & au repos des citoyens.⁷⁷ C'est ainsi que, faute de savoir utilement s'occuper, faute d'être suffisamment instruites, bien des femmes passent du désordre à la mélancolie, de la dissipation aux intrigues, du vice à une piété malentendue, qui les rend incommodes soit à leurs familles, soit à la Société. Dirigées par des hommes turbulents, les femmes deviennent quelquefois des instruments fort dangereux.

UNE éducation plus prévoyante & plus sage devrait fournir aux personnes du sexe des objets capables de les occuper, & de les amuser toute la vie d'une façon plus agréable & plus honorable pour elles-mêmes, moins

fâcheuse pour leurs entours, moins nuisible au repos de la Société. Les inconvénients qui résultent des inquiétudes de quelques femmes livrées à la dévotion, font dus à l'éducation qu'elles reçoivent d'ordinaire dans des maisons religieuses, où des personnes uniquement occupées d'une autre vie sont dans une ignorance complète des choses utiles & nécessaires à la vie présente, & par conséquent sont hors d'état d'apprendre à leurs jeunes élèves comment elles devront s'y comporter pour leur propre bonheur & pour celui des autres. Une piété plus éclairée les rendroit plus sociables ; elle apprendroit à des femmes destinées, à vivre dans le monde, qu'elles font obligées de songer au bien-être de leurs familles, de se rendre agréables à leurs maris & à ceux qui les fréquentent, d'être attentives à l'éducation de leurs enfants, de veiller sur leurs domestiques, sans jamais entrer dans des factions, des intrigues, des partis nuisibles à la tranquillité publique, dans lesquels des femmes ne peuvent jouer qu'un rôle ridicule & déplacé.

UNE bonne Morale mise à portée de tous les sexes, de tous les états, de tous les âges, garantiroit les femmes des vanités, des déreglements, des petitesse auxquelles on les voit trop souvent attachées. L'étude de l'Histoire les instruiroit en les amusant ; elle leur montreroit qu'il y eut autrefois, & qu'il peut y avoir encore, des femmes capables des plus fortes entreprises, susceptibles de courage, d'amour pour la Patrie, de l'enthousiasme le plus ardent pour l'honneur & la vertu. Les exemples mémorables des femmes de Sparte & d'Argos, des Chélonide, des Cornélie, des Zénobie, ne doivent-ils pas montrer aux femmes que leur sexe peut acquérir une vigueur, un patriotisme, une grandeur d'ame, des lumières, dont les hommes eux-mêmes se trouvent incapables dans des nations asservies & corrompues. Là des femmes enivrées de plaisirs de frivolités, ne pensent qu'à s'amuser, vieillissent dans une longue enfance, ne s'occupent jamais des objets dignes d'intéresser des êtres raisonnables : lorsqu'elles se mêlent de quelques affaires, c'est pour tout gâter & tout ruiner.⁷⁸

EN réformant le luxe, & en donnant plus de soin à l'éducation des femmes, un bon Gouvernement en feroit des épouses fideles & vertueuses, des meres plus attentives, des amies plus solides, des membres plus

estimables de la Société, enfin des citoyens qui formeroient à la Patrie de meilleurs citoyens.

CHAPITRE XI.

Des Loix morales relatives aux Mariages & à la vie domestique ou privée.

LES loix de toutes les nations policées ont rendu sacrés les liens du Mariage : elles ont voulu que la source qui donnoit des enfants à l'Etat fût sainte & pure ; conséquemment elles ont souvent sévi avec fureur contre les attentas qui souilloient le lit nuptial. D'après la loi de Moyse l'homme ainsi que la femme adulteres étoient punis de mort.⁷⁹ Ces loix severes marquent l'horreur que les plus sages Législateurs ont eu pour un crime destructeur de l'union la plus sainte, la plus importante pour la Société.

QUELLE idée la raison peut-elle donc se former de la corruption des pays où l'adultere, fortifié par des exemples sans nombre, finit par être regardé comme une bagatelle sur laquelle le gouvernement doit prudemment fermer les yeux ? Si la foule des coupables oblige le Souverain de ne point décerner contre eux des loix cruelles & sanguinaires, ne devoit-il pas du moins forcer leurs crimes de se cacher dans les ombres les plus épaisses du mystere ? Ne devoit-il pas humilier par des mépris éclatants, par des privations, par des disgraces, ceux qu'il ne veut pas faire punir par

des loix sévères ? Il y a tout lieu de présumer que dans une Monarchie où l'on voudroit rétablir les mœurs, le Monarque qui banniroit avec ignominie de sa présence tout courtisan coupable de ce crime *du bon air*, le réduiroit du moins à ne pas oser se montrer avec audace, & le forceroit à chercher les ténèbres où il est fait pour demeurer honteusement enseveli. Un Prince tout-puissant n'a pas besoin de loix cruelles pour rétablir le bon ordre dans ses Etats, ou du moins pour empêcher le vice d'y marcher le front levé.

SI dans quelques nations qui se croient policées la violation de la foi conjugale est punie par les loix ou par l'autorité ; le châtiment ne tombe que sur le sexe le plus foible, le plus digne de pitié, le plus exposé à la séduction. Une femme est souvent livrée aux horreurs d'une affreuse prison à la réquisition d'un tyran qui, à la vue du public, est coupable du même crime ! Des loix moins partiales ne devroient-elles pas du moins permettre à la femme de se plaindre des outrages qu'on lui fait, & réclamer la rigueur de l'autorité ou des tribunaux contre l'auteur de ses peines ? Celui-ci plus fort, & réputé plus sensé, ne devroit-il pas être plus sévèrement châtié que sa compagne, dont le crime n'est souvent dû qu'à sa fragilité ? Enfin faut-il que de l'aveu du Gouvernement & des Loix, le droit d'opprimer soit partout le partage de la force, & l'oppression le partage de la foiblesse & du malheur ?

C'EST à des loix plus justes qu'il appartient de faire disparaître de telles iniquités ; qu'elles répriment les vices des maris, avant de sévir contre les déreglements des femmes ; que l'Epouse, appuyée de la force publique, ait le droit de se plaindre de la tyrannie, des mauvais traitements, des passions incommodes, de l'humeur continuelle d'un Epoux avec lequel désormais la vie lui devient insupportable. Que ce tyran perde tous ses droits dont il a trop lâchement abusé ; que la loi lui arrache son empire ; & que des époux soient pour jamais séparés.

ON ne répétera point ici ce que l'on peut dire en faveur du divorce, dont tout devroit démontrer l'utilité, auquel des loix puisées, non dans de vains préjugés, mais dans la nature même, devroient accorder les plus grandes facilités, A Rome des époux en querelle alloient se reconcilier près des autels d'une Déesse, dont ces racommodements faisoient l'unique

fonction.⁸⁰ : Mais il est souvent des procédés si cruels, des caracteres si peu compatibles, des tyrannies si révoltantes, qu'il seroit aussi inutile qu'insensé de se flatter de rapprocher des époux qui ont beaucoup souffert. Nulle loi vraiment divine ne peut exiger que des êtres, faits pour se détester, se tourmenter, se rendre la vie amere, demeurent liés les uns aux autres. Nulle loi sociale ne peut autoriser un abus si criant, qui feroit du mariage l'engagement le plus odieux. N'est-ce pas faire souffrir à un époux le supplice affreux de Mézence, que de le forcer de garder dans ses bras une adultere infecte & corrompue, que son cœur doit abhorrer. (81)

COMMENT un attachement servile pour des loix surannées peut-il faire encore qu'aujourd'hui, dans des nations raisonnables, des Magistrats adjugent à un époux, absent depuis des années, les enfants adultérins qu'une femme impudique a mis dans sa maison ? *Le mariage*, nous dit-on, *doit indiquer le Pere*⁸¹ ; cette loi bizarre est faite pour assurer l'état des enfants & la paix des familles. Etrange paix, sans doute, que celle qui fait connoître à un mari les déportements d'une femme impudente, d'une marâtre, qui donne aux enfants légitimes des usurpateurs pour freres ! Quoi donc, le divorce ne devoit-il pas séparer pour jamais un mari d'une impudique prête à réduire ses enfants à la mendicité ?

QUE les Législateurs pesent donc toute l'injustice des loix vraiment barbares qui dans quelques nations reglent le sort des époux d'une façon si contraire à l'essence du mariage, à la félicité des époux, à la propriété des enfants, aux mœurs honnêtes. On craint que dans des villes dépravées, où chacun dédaigne sa femme pour celle d'un autre, il n'y eût que très-peu de maisons sans divorce : eh bien ! quel mal si grand que des époux insensés se séparent ? En deviendront-ils plus sages en demeurant enchaînés ?

ON se plaint sans cesse de la vanité, de la coquetterie, de la dissipation, du peu d'économie, du goût pour la parure, que montrent tant de femmes dissipées, qui par-là deviennent des fléaux pour leurs familles. Eh ! n'est-ce pas le luxe, communiqué de la cour à la ville, & propagé jusqu'aux dernières classes d'une nation, qui enivre des têtes privées d'expérience, que l'éducation n'a point cultivées, qui ne savent point s'employer utilement ? Continuellement occupé à faire naître des fêtes ruineuses, des

amusements pompeux, des réjouissances éclatantes, des spectacles propres à irriter les desirs curieux de tant de femmes aussi vaines que désœuvrées, un gouvernement frivole & dissipateur n'est-il pas l'auteur & l'instigateur de toutes les extravagances que l'on reproche aux femmes ? En supprimant leuxe, & en faisant donner aux personnes du sexe une éducation plus soignée, elles reviendroient bientôt de leurs égarements ; elles seroient des compagnes plus paisibles & plus assidues de leurs époux, moins insensés eux-mêmes. Toute loi qui proscrira le luxe, ou qui diminuera les moyens de faire des fortunes illicites, rapprochera les hommes de la raison & de leurs devoirs.⁸²

LES mariages précoces peuvent être regardés comme une des causes qui contribuent à les rendre malheureux. Le Législateur devrait peut-être empêcher qu'un engagement si sérieux, si solennel ne fût contracté dans un âge où les époux, à peine sortis de l'enfance, n'ont ni la force du corps ni la maturité de l'esprit suffisante pour connoître & remplir leurs devoirs. Des enfants déraisonnables sont bientôt dégoûtés ; ils ne donneront point à l'Etat des citoyens robustes. Platon ne vouloit pas que dans sa République les hommes se mariassent avant l'âge de trente, & les filles avant celui de vingt ans.

ON nous dira, peut-être, que le Gouvernement ne doit pas entrer dans les affaires des familles, dans les détails économiques. Nous répondrons que les familles étant les matériaux de l'édifice politique, l'architecte doit perfectionner, autant qu'il peut, ceux qui doivent entrer dans sa construction. Aristote, ayant à traiter de la Politique, commença par traiter de la science économique, c'est-à-dire, de celle qui s'occupe de l'arrangement intérieur des familles. Ce sont de chétifs politiques, que ceux qui veulent former une société florissante avec des citoyens corrompus ou malheureux.

LES Loix devroient détourner les citoyens des mariages dans lesquels des époux trop disproportionnés d'âge ne peuvent pas remplir le vœu de la Société, qui leur demande des citoyens. Les mariages entre des personnes trop disproportionnées pour le rang, font communément accompagnés ou suivis de mépris ; ils unissent deux époux qui ne parlent pas la même

langue. Platon recommande, avec raison, les mariages des riches avec les personnes moins favorisées des biens de la fortune : ces unions sont *très-propres à diviser les richesses, qui ne tendent que trop à s'accumuler dans un petit nombre de mains. Enfin quelques Politiques ont cru qu'il seroit utile aux mœurs que l'on ne donnât point de dot aux filles lorsqu'on les marie.

LICURGUE disoit que les sacrifices des gens mariés étoient les plus agréables aux Dieux. Solon vouloit que dans Athenes tout citoyen se mariât pour prévenir les adulteres. Les Romains excluient des grandes places de la République ceux qui gardoient le célibat Auguste faisoit tenir debout les célibataires qu'il recevoit à son audience, & faisoit présenter des sieges aux citoyens mariés. En modérant le luxe & réformant les mœurs, un bon Gouvernement rendroit le célibat plus rare. Une nation corrompue se remplit de célibataires ; elle ne mérite pas qu'on lui donne des citoyens, Le grand nombre des enfants est un sujet de douleur pour l'homme riche, tandis qu'il fait le bonheur du cultivateur & du pauvre, Les soins qu'exigent une femme ; des enfants, paroissent un embarras odieux à des hommes isolés, personnels, vicieux, qui ne voient qu'eux seuls dans la nature, & qui ne connoissent en ce monde que l'amour du plaisir.

EN donnant le jour à des enfants, les parents ont contracté l'obligation de travailler à leur bonheur, de leur procurer une éducation conforme à leur état, de les mettre à portée de subsister honnêtement ou de vivre avec l'estime de leurs concitoyens. Le Gouvernement doit, exciter les parents à remplir ces engagements, sans lesquels l'autorité paternelle seroit une usurpation manifeste : ceux qui négligent des devoirs si saints, en sont communément punis par des enfants peu dû posés à reconnoître une autorité qui les gêne sans leur procurer aucuns biens.

LE vice brise tellement les liens les plus sacrés qui devroient subsister entre les hommes, que le Législateur le plus sage ne peut les rétablir qu'avec peine. Les mauvais peres, en tyrannisant leurs enfants, en font des rebelles qui les tourmenteront à leur tour. Le pere avare force son fils à faire des vœux secrets pour son trépas, qui doit le mettre en possession des

richesses dont il se voit privé. Le pere dissolu & fans mœurs voit avec douleur des enfants qui lui ressemblent.

ON se plaint avec raison que l'autorité paternelle ? que la loi avoit rendue si despotique chez les Romains, soit presque nulle chez les peuples modernes. Mais cette autorité pouvoit être illimitée fans inconvenients dans un Etat pauvre, où le luxe & les désordres qu'il entraîne étoient totalement ignorés. Les loix furent obligées de limiter cette puissance, lors que la dépravation introduite par l'opulence eut rempli l'Etat de mauvais citoyens. Aristote a dit que *le Droit civil n'avoit pas plus lieu entre le pere & ses enfants, qu'entre le maître & ses esclaves*. Quel seroit le sort des enfants malheureux, si dans des nations sans mœurs ils étoient livrés sans défense aux caprices de tant de parents prodigues, joueurs, débauchés, en qui leurs vices ont étouffé les sentiments de la nature ? L'autorité paternelle doit devenir presque nulle dans une nation fans mœurs ; elle doit être ôtée à des aveugles, qui ne feroient qu'en abuser : cette autorité ne seroit utile que dans un Etat bien organisé, où des peres vertueux formeroient à la Société des membres capables de contribuer à son bien-être. La maison paternelle devroit être pour les enfants l'école du bon ordre & de la vertu. Un Pere de famille, au milieu de ses enfants, devroit être un Magistrat domestique, occupé fans cesse à seconder, par ses leçons & ses exemples, le Magistrat social ou le Législateur, „La maison paternelle, dit un moderne, semble être un sanctuaire auguste, où de jeunes citoyens, fous les yeux de ministres chéris, sont initiés à la pratique des vertus publiques par l'exercice des vertus privées.”

CE n'est donc qu'en bannissant le luxe & en réformant les mœurs que le Législateur pourra rétablir l'Hiérarchie paternelle, si nécessaire à l'organisation de toute société bien réglée. En attendant, les enfants seront, pour ainsi dire, des étrangers à l'égard de leurs parents : la tendresse paternelle & la piété filiale ne se trouveront que dans un petit nombre de familles, fidelles à conserver le précieux dépôt des mœurs : par-tout ailleurs on verra le fils & le pere vivre dans un état de guerre, faire quelquefois retentir les tribunaux de leurs querelles déshonorantes ; on verra des enfants disputer la subsistance à la mere qui les a portés dans son sein ; on verra des

proches se haïr, se méconnoître, se chicaner sans pudeur pour le plus vil intérêt ; on verra des hommes, que l'amitié sembloit unir, tourner le dos à leurs amis dans la détresse pour se dispenser de leur prêter des secours. Telles sont pourtant les merveilles qu'opèrent dans ces nations opulentes la soif de l'or, les besoins immenses du luxe, la dissipation continuelle, la corruption des mœurs. La tendresse conjugale, l'amour des parents pour les enfants, la piété filiale, l'union des familles, les charmes de la véritable amitié, toutes les vertus qui pourroient faire le bonheur de la vie domestique & privée, sont des douceurs ignorées dans les sociétés où les hommes, enivrés par le luxe & l'amour des plaisirs, ne cherchent que les moyens de se les procurer.

SI le Législateur ne peut tout d'un coup changer les cœurs pervers, il peut du moins prévenir ou réprimer, par une police équitable, une infinité d'injustices particulières qui blessent journellement les citoyens : telles sont, entre autres, les cruautés des maîtres, qui semblent trop souvent oublier que leurs serviteurs sont des hommes & qu'ils leurs sont liés par des devoirs. Quoique les droits barbares que les Grecs & les Romains donnoient aux maîtres sur leurs esclaves soient abolis parmi nous, on croiroit qu'ils y subsistent encore, en voyant l'injustice avec laquelle les domestiques sont traités par les tyrans que l'indigence les oblige de servir : peu contents de leur parler avec hauteur, de leur montrer un mépris avilissant, de les reprendre avec dureté pour des fautes légères, on voit des maîtres assez lâches, assez bas pour retenir leur salaire, & même pour les frapper impunément.⁸³

DES loix équitables, destinées sur-tout à protéger le foible, devroient en tout pays remédier à de pareils excès, & réprimer les fureurs de ces tyrans domestiques qui, en maltraitant ainsi leurs serviteurs, en les avilissant, en leur ôtant le sentiment de l'honneur, en font de mauvais sujets, des hommes très-dangereux pour la Société. Est-il donc surprenant que des êtres dégradés, & souvent corrompus par l'exemple de leurs maîtres, n'aient aucuns principes de morale, d'humanité, d'équité, de compassion, & deviennent quelquefois les assassins de ceux qui les ont cruellement opprimés

ON a déjà fait sentir les inconvénients du luxe qui, en multipliant les valets que la paresse attire dans les villes, prive les campagnes de leurs cultivateurs : on fera seulement observer que cette masse prodigieuse de fainéants rassemblés doit nécessairement produire une fermentation nuisible. Ces hommes désœuvrés, pervertis par les exemples de leurs supérieurs, ne tardent pas à se gâter les uns les autres, & finissent par contracter l'habitude des vices les plus dangereux. Le domestique qui voudroit conserver dans les villes les mœurs simples de la chaumière paternelle, seroit pour ses camarades un objet de risée : ils le façonnent ; ils lui apprennent des moyens ingénieux de dérober ; ils bannissent ses scrupules ; ils parviennent souvent à faire de l'homme le plus stupide un vaurien décidé.

RIEN de plus rare, dans les villes opulentes & vastes, que des domestiques attachés à leurs devoirs & fideles à leurs maîtres : l'imprudence & la légèreté avec laquelle ceux-ci prennent des gens à leur service, font que communément ils sont très-mal servis. D'un autre côté le domestique, assuré que dans une grande ville il ne peut manquer d'emploi, s'embarrasse fort peu de contenter un maître qu'il peut quitter sans inconvénient : il espere d'ailleurs se perdre dans la foule, où ses vices demeureront cachés. Une sage police devroit, pour le bien des citoyens, suppléer à l'imprudence des maîtres, qui peut quelquefois les exposer à de très-grands dangers. Tout homme qui veut servir devroit être enregistré, en apportant des certificats authentiques qui désignassent le lieu de sa naissance, sa famille, ses parents, l'innocence de ses mœurs. Celui dont on connoît les entours se comporte, pour l'ordinaire, avec plus de sagesse que celui qui, tombant des nues, peut se perdre dans la presse. En quittant un maître, le domestique devroit de nouveau se montrer à la Police, qui, jugeant alors des motifs de son renvoi ou de sa sortie volontaire, le puniroit, ou lui permettroit d'aller servir ailleurs. Il y a tout lieu de croire que des précautions de cette nature procureroient plus de sûreté aux maîtres, plus de vigilance aux serviteurs, & préviendroient un grand nombre d'accidents & de crimes.

MAIS la vanité des maîtres est une des causes qui contribue de la façon la plus marquée à la perversité, à l'insolence, aux vices de leurs domestiques. Des grands, qui ne se croient tels que parce qu'ils osent tout impunément, communiquent à leurs gens leur audace, leur injustice & leurs immunités. Voilà, sans doute, pourquoi l'honnête citoyen est, sous de mauvais gouvernements, si souvent le jouet ou la victime de l'impertinence ou de l'inhumanité de ces valets hautains, que la grandeur protège & que le faste fait sottement décorer. Dans quelques nations la disproportion que le rang & la naissance mettent entre les hommes est telle, que le valet d'un Seigneur peut sans conséquence insulter, maltraiter, écraser un citoyen ordinaire, souvent plus utile à la Société que son orgueilleux maître. Cependant ce maître prendra communément en main la cause de son valet coupable ; il prétendra que *sa livrée doit être respectée* : intimidé par un nom, le juge n'osera punir un scélérat, parce qu'il est l'esclave d'un Prince ou d'un homme de qualité.

C'EST ainsi que, sous des Gouvernements injustes, l'équité est tellement oubliée que, jusqu'aux valets, tout ce qui approche de la grandeur peut se livrer à sa perversité. Pour peu qu'un Gouvernement connût les droits de la justice & de l'humanité, il réprimerait sévèrement un orgueil si contraire à la sûreté des citoyens ; il rendrait les maîtres responsables des attentats de leurs gens ; il les forcerait d'être justes, & de cacher du moins au Public la dépravation de leurs cœurs endurcis par la vanité. Par quelques, exemples de rigueur il apprendrait à tous les grands, que le plus humble des citoyens a des droits aussi fondés à la protection des loix, que le citoyen le plus distingué. De telles dispositions ne déplairoient qu'à des hommes, en qui l'insolence du préjugé aurait fait taire tout sentiment de vertu. Le Législateur doit écraser l'orgueil des grands qui montreraient cet affreux caractère ; ils ne méritent aucuns égards de la part d'un Souverain ami de l'ordre & de l'équité.

EN réprimant le luxe, en témoignant un profond mépris pour un faste inutile, un Monarque vraiment grand par lui même inspireroit des sentiments plus humains & plus nobles à ceux qui l'environnent. Ils ne croiroient pas leur honneur intéressé à soutenir les sottises ou les délits

infames de leurs valets ; ils leur apprendroient à respecter tout citoyen ; ils ne les gâteroient plus par un luxe déplacé dans des hommes destinés à la servitude, & que le faste ne peut que gonfler d'impertinence & de vanité.

CE n'est point faire du bien aux domestiques que de les vêtir superbement ; c'est leur troubler le cerveau par de vaines fumées ; c'est les rendre insolents & méchants. Tout homme qui sert, doit être contenu dans les bornes de la modestie convenable à son état. Les encourager à bien faire par l'espérance d'améliorer leur sort, les traiter avec bonté, être fideles à payer leur salaire, feroit plus d'honneur à leurs maîtres que des livrées chamarrées ou des chapeaux à plumets.

ENFIN, en décourageant le luxe si ruineux pour les grands, qui trop souvent y font très-fidèlement attachés, un bon gouvernement les débarrasseroit d'une foule de valets inutiles qui les dévorent, qui les pillent, qui troublent la société ; on purgeroit les villes d'un grand nombre de fainéants qui s'y corrompent ; on rendroit aux campagnes des bras faits pour les cultiver ; enfin les loix n'auroient plus tant de crimes à punir.

CHAPITRE XII.

De la Législation morale sur les crimes.

TOUJOURS guide par les principes d'une Morale douce, humaine, patiente, le Législateur ne les perdra point de vue lorsqu'il sera forcé de châtier le crime ; il gémera sur les égarements des hommes ; il ne les croira qu'avec peine ; dans la crainte de punir l'innocent, lorsqu'il se verra forcé de châtier le coupable, il prendra toutes les précautions pour démêler le vrai : abhorrant les maximes d'un despotisme odieux, des soupçons, des demi-preuves, des délations suspectes, des bruits vagues, ne seront point pour lui des marques convaincantes ; sans intérêt, sans passion, toujours calme, il examinera de sang froid & ne se déterminera à livrer le malheureux à la sévérité des loix qu'après avoir envain épuisé les moyens de le soustraire à la peine⁸⁴.

TELS devraient être les principes de tout juge lorsqu'il se trouve chargé, pour la sûreté publique, d'un ministère affligeant & rigoureux. Si la routine stupide & l'habitude ne sont pas totalement endurci, il sera dans une crainte mortelle de décider trop légèrement du sort de l'accusé. Quelle image plus terrible & plus importune, pour un juge intègre & plein d'humanité, que celle qui lui présenterait à chaque instant les traits d'un infortuné gémissant dans un sombre cachot, puis injustement livré à des bourreaux impitoyables ! le cri plaintif de l'innocence accablée n'est-il pas fait pour retentir toute la vie au fond du cœur d'un Magistrat sensible ? est-il un supplice plus affreux que de l'entendre à tout moment ? ne vaudrait-il pas cent fois mieux qu'un coupable adroit & rusé pût échapper au supplice qu'il mérite, que d'y condamner un homme qui ne l'a point mérité ?

CET effrayant tableau, tracé par l'humanité, devrait toujours balancer la sévérité du Magistrat lorsqu'il est prêt à décider de la vie d'un malheureux. Si le repos de la Société demande qu'on la délivre des méchants qui l'ont troublée par des forfaits, une expérience terrible apprend à tout Juge qu'il doit se défier des apparences ; & tout citoyen doit frissonner quand il songe que souvent, par une étrange combinaison de circonstances, l'innocence a succombé, & s'est vu forcée de subir le supplice du crime.

DESTINÉE à s'assurer de celui qu'on présume coupable, la prison est déjà communément pour lui un châtiment cruel, un supplice anticipé.

L'intérêt de l'innocence, qui s'y trouve très-souvent confondue avec le crime, exige que ces demeures soient moins incommodes & plus saines. N'est-ce donc pas assez que des indices peu sûres & des soupçons quelquefois mal-fondés fassent priver un homme de sa liberté, sans aggraver ses afflictions par des chaînes pesantes & par un séjour infect & capable de donner des maladies cruelles ? Est-ce réparer le tort qu'a pu souffrir dans ce séjour d'horreur un citoyen injustement arrêté, que de lui permettre d'en sortir au bout d'une longue captivité, dénué de secours, chargé d'infirmités, ruiné ? Sous un gouvernement équitable la Société, intéressée à voir triompher l'innocence, ne devrait-elle pas desirer que l'innocent fût dédommagé des pertes & des maux qu'il a pu éprouver ?

NOUS ne parlerons point ici de ces tortures imaginées par des tyrans furieux pour arracher de leurs victimes des aveux qui justifiassent leurs cruautés : assez d'auteurs amis de l'humanité se sont justement élevés contre un usage aussi barbare qu'inutile⁸⁵. Des nations modernes ont aboli ces atrocités gratuites : cependant on les voit encore journellement pratiquées par des tribunaux qu'entraîne une routine cruelle, tandis que tous les juges conviennent que la question n'est propre qu'à forcer l'innocent trop foible à s'accuser fausement, tandis que souvent elle ne peut rien faire avouer au criminel robuste.⁸⁶ Il faut que l'humanité & la pitié soient bien foibles ou bien rares, même parmi des hommes éclairés, puisqu'elles ne peuvent résister à l'empire méprisable de la routine ! Quel honneur ne se feroient pas aux yeux de l'humanité des Magistrats qui demanderoient au Souverain l'abolition de cet usage criminel dès qu'il n'est que cruel ?

SI la Morale, toujours humaine & compatissante pour le méchant quand il est malheureux, présidoit à la confection des Loix pénales, elle en banniroit cet esprit despotique & féroce dont elles paraissent communément animées. Alors la Jurisprudence criminelle, au lieu de supposer que tout accusé doit être coupable, viendrait à son secours, ne lui montrerait jamais une humeur tyrannique & vindicative ; le Juge ne se feroit pas un point d'honneur de trouver des coupables ; des procédures clandestines, des interrogatoires secrets, ne convaincraient pas un malheureux à son insu ; il aurait la liberté de se défendre aux yeux du public ; & sa vie ne dépendrait

pas d'un rapporteur qui peut être ignorant ou prévenu, ou d'une commission secrete dont l'autorité dicte souvent les arrêts.⁸⁷

TROP souvent établies par un despotisme brutal, les loix pénales décernent la mort avec une facilité qui fait gémir la justice & l'humanité. Un citoyen, qui dans un moment de délire & de trouble aura fait un larcin de peu de valeur, a-t-il donc mérité la mort ? celui qui commet une faute légère dans un instant malheureux est-il donc incorrigible ? mérite-t-il d'être détruit comme un malfaiteur endurci dans le crime ? Celui qui dans le vin, dans une rixe fortuite, dans un mouvement de colere, a tue son semblable, doit-il périr de-même que celui qui, de sang-froid ou par un dessein long-temps couvé, assassine un citoyen ? La peine capitale, décernée contre le voleur, le détermine à tuer celui qu'il a volé ; il devient cruel pour se défaire d'un témoin qui le conduiroit lui-même a la mort s'il lui laissoit la vie. Les assassinats sont, dit-on, devenus très-rares en Russie depuis que l'on y a supprimé la peine de mort.

L'HUMANITÉ frémit à la vue des supplices recherchés que l'on voit encore usités chez des nations policées. Ces cruautés si savamment étudiées sont évidemment l'ouvrage de la tyrannie, que la flatterie ne trouve jamais suffisamment vengée. Les loix féroces qui décernent ces horribles tourments semblent, d'après Caligula, ordonner aux bourreaux de *frapper de maniere qu'on se sente mourir*. Des Juges chrétiens, des nations chrétiennes, dont la religion regarde le blasphème & le désespoir comme les plus grands des crimes, peuvent-ils adopter des supplices dont la rigueur peut conduire à ces crimes capables de faire encourir des tourments éternels ? Mais la routine ne raisonne jamais ; & les flatteurs des tyrans sont toujours sans pitié toutes les fois qu'il s'agit de leur montrer du zele. Les supplices recherchés de l'Inquisition ne nous prouvent-ils pas que ses ministres & ses suppôts sont des hypocrites, qui prennent Dieu pour un tyran dont les intérêts exigent qu'on étouffe tout sentiment de charité ?⁸⁸

L'EQUITÉ naturelle peut-elle approuver des usages ou des loix iniques qui, peu contentes de punir un coupable ou de lui ôter la vie, déclarent ses biens acquis au Souverain, & punissent ainsi sa famille innocente ? Si les crimes & les fautes doivent être personnels, il faut tous les sophismes d'une

Jurisprudence avide & despotique pour colorer ces injustices criantes, avec lesquelles pourtant une longue suite de siècles a familiarisé les peuples.

QU'UNE Législation plus juste & plus humaine mette donc fin à ces injustices frappantes, & sur-tout à ces horribles boucheries ; qu'elle épargne, autant qu'il est possible, la vie des hommes ; qu'elle abolisse des tourments dont l'idée révolte toute âme honnête ; qu'elle laisse à des peuples stupides & sauvages ces vains attirails de la cruauté, qui ne sont que rendre le méchant plus farouche & plus sanguinaire ; qu'elle n'accoutume pas les citoyens à voir répandre du sang, de peur de les habituer à l'inhumanité.

DANS tous les châtimens le Législateur doit avoir pour but de corriger le coupable, & d'instruire le peuple par l'exemple du malheureux qu'on punit. On ne corrige point celui qu'on tue : son exemple peut attendrir l'homme du peuple qui a le cœur sensible ; mais une expérience répétée suffit pour nous prouver, que les châtimens les plus terribles n'en imposent nullement à des méchants endurcis, à des insensés entraînés par de fortes passions, à des étourdis privés de réflexion : or c'est par des gens de cette espèce que sont commis les grands crimes, dont l'idée seule feroit horreur à tous ceux qui sont calmes ou qui voient les conséquences des choses. D'ailleurs tout criminel se flatte de pouvoir par son adresse échapper à la peine que les loix lui préparent, & qu'il voit subir à d'autres.

LES crimes les plus dignes de châtimens sont ceux qui causent le plus de dommage à la Société. La mort ne paroîtroit due qu'à ceux qui poussent la perversité jusqu'à verser de propos délibéré le sang de leurs concitoyens. Celui qui se familiarise avec le meurtre annonce des dispositions si funestes, qu'on se flatteroit vainement de pouvoir le corriger. Que la Loi condamne donc à la mort ces malades désespérés ; mais qu'elle ne les y fasse pas conduire par des tourments inutiles & révoltants pour l'humanité. Si l'on croit devoir remuer l'imagination du peuple par le spectacle d'un châtiment plus mémorable, pour des délits rares ou remarquables par leur atrocité, la mort, sans être en effet plus douloureuse pour le coupable, ne pourroit-elle pas être accompagnée d'un appareil propre à frapper très-vivement l'esprit des spectateurs étonnés de la nouveauté du supplice ? Peut-être même seroit-il bon que, sans augmenter les tourments réels de la

victime, la loi décernât des supplices variés suivant les crimes différents, afin que les esprits fussent plus fortement remués par des circonstances auxquelles les yeux ne sont pas accoutumés.⁸⁹

LES criminels à qui on laisse la vie doivent expier leurs crimes en se rendant utiles à la Société. Un malheureux que l'on condamne à la prison perpétuelle n'est-il pas perdu pour la Patrie ? n'est-il pas condamné à un supplice continué plus affligeant que la mort ? Tant de travaux sont nécessaires aux besoins, à la commodité, au bien-être des nations, qu'on a lieu d'être surpris que les loix ne fassent pas exécuter ces entreprises par des criminels. devenus les esclaves du public. Les plus coupables, en raison de leurs délits, pourroient être employés aux ouvrages les plus pénibles & les plus dangereux. Le travail prévient les crimes & paroîtroit devoir en être le châtiment naturel : c'est la paresse qui, le plus souvent, conduit l'homme aux forfaits. Rien ne paroît moins raisonné que les maisons de force où l'on enferme, fans les occuper, des troupes de malfaiteurs qui ne font que se pervertir de plus en plus, & qui en sortent pour commettre des crimes plus noirs encore.

POUR avoir moins de crimes à punir, un gouvernement éclairé devrait donc établir, dans chaque province ou district, des ateliers publics, des maisons de travail, où le pauvre trouvât toujours de quoi vivre & s'occuper. Des chemins à construire, des rivières à rendre navigables, des canaux à creuser, fourniroient aux indigents des occupations continuelles, serviroient à punir les malfaiteurs, qu'on auroit soin de séparer des autres travailleurs, purgeroient les nations d'une foule de mendiants & de vagabonds, & dédommageroient amplement l'Etat des dépenses qu'il auroit consacrées à ces établissements utiles. On ne peut trop le répéter, l'oisiveté est la source des vices pour les riches, & la source des crimes pour les indigents.

MAIS des Princes & des riches injustes ont fait des loix souvent trop favorables à l'opulence & trop dures pour les malheureux : conséquemment on trouve rarement dans les loix pénales des nations une juste proportion, entre les délits & les peines. Le riche, pour mettre en sûreté ses biens souvent acquis par des rapines, veut qu'on tue impitoyablement son valet

dès qu'il ose lui voler la moindre chose.⁹⁰ En un mot les loix par tout pays sont bien plus dictées par l'intérêt des puissants que par l'énormité du crime.

PAR un effet de cette partialité criminelle, des loix cruelles pour le pauvre sont adoucies ou abrogées en faveur des riches & des grands, qui semblent toujours autorisés à faire le mal impunément. La naissance & la qualité des coupables les soustraient aux supplices qui, pour des crimes souvent moins noirs, font infligés aux misérables.⁹¹ Un homme qui porte un grand nom peut dans quelques pays assassiner, voler, déshonorer, maltraiter ses concitoyens, sans craindre la rigueur des loix ; elles ne font des exemples que sur les citoyens sans crédit ou sans nom.

BIEN plus, le crime semble s'ennoblir par la puissance & le rang de ceux qui le commettent. On admire les vols des Rois sous le nom de conquêtes ; on admire leurs assassinats sous le nom de batailles. Par une suite des mêmes idées on finit par n'être point trop choqué des crimes & des vices des grands, qu'on suppose fort au-dessus des loix qui gouvernent les petits. Enfin l'on pardonne à des voleurs publics les fortunes qu'ils acquièrent par les voies les plus obliques ; on s'imagine qu'ils ont le droit de voler, dès qu'ils y sont autorisés par le tyran, à qui personne ne dispute ni le droit ni le pouvoir de dépouiller ses esclaves & de s'emparer de tous leurs biens.

CONSÉQUEMMENT à ces principes la grandeur, la force, les richesses, rendent légitimes les mêmes actions qui font remettre le pauvre entre les mains des bourreaux. Les loix qui font pendre un voleur pour cinq sols, ne punissent point un homme de qualité, & ne déshonorent point un grand qui, pour contenter sa lubricité, déshonore une famille honnête, ou qui, pour repaître sa vanité, ruine ses créanciers, réduit des commerçants à la mendicité, devient, sans aucun danger pour sa personne, l'assassin de plusieurs familles ; il n'en marche pas moins le front levé ; il s'applaudit d'avoir fait des dupes ; il rit avec ses pareils de leur simplicité.

LES crimes dont on rit sont bien plus dangereux que ceux que l'on cache & dont on rougit.⁹² Rien n'annonce plus une dépravation complète que des hommes qui, assurés d'avoir pour eux un grand nombre de complices & d'approbateurs, plaisantent & s'applaudissent de leurs

infamies : ces êtres sans pudeur font difficiles à corriger : ce n'est que par des loix sévères & des châtimens rigoureux que, faute de pouvoir toucher leurs ames endurcies, l'on peut du moins empêcher leur conduite de se montrer, & de braver avec audace la décence publique. C'est toujours gagner beaucoup que d'obliger le crime de rougir ou de murmurer en secret contre la puissance qui le réprime. Le bras nerveux du Législateur doit s'étendre avec vigueur, pour faire baisser les têtes altières des coupables qui voudroient lui résister. Un Monarque devoit faire mettre en vente les biens de tout Courtisan qui rend son créancier insolvable.

SI la perversité des mœurs d'une cour est si générale que le Souverain se trouve dans l'impossibilité de sévir par des punitions rigoureuses, rien au moins ne pourra l'empêcher de châtier les plus illustres criminels, soit en leur retirant sa confiance & sa faveur, soit en les éloignant de sa personne, soit en refusant les grâces qu'ils pourront désirer. C'est ainsi qu'un Prince, armé d'un amour ferme du bien, peut punir les hommes dépravés dont une Cour est trop communément l'assemblage ; voilà comment il la purgera sans peine de ces mendiants toujours avides des biens du peuple, de ces voleurs effrontés, débauchés sans pudeur, de ces joueurs insensés, dont les nations sont forcées d'alimenter les vices, d'entretenir le faste & de payer les crimes.

PLUS on considère les choses, & plus on a lieu de se convaincre que le luxe des Cours est la source la plus féconde des calamités dont les peuples sont les victimes continuelles. C'est pour repaître l'avidité insatiable, la vanité puérile, la paresse de quelques courtisans dont les Princes sont entourés, que les peuples sont forcés de gémir & de travailler sans relâche. Semblables à ces *Vampires*, que la crédulité supposoit s'abreuver & se nourrir au fond de leurs tombeaux du sang des vivants, les gens de cour, *Vampires* plus réels, sans rien faire qu'infecter les nations, s'alimentent des fruits de leur activité.

MAIS c'est encore en vain que les peuples baignés de sueurs travaillent pour ces cadavres inutiles & nuisibles ; tous les impôts que le Souverain leve sur ses sujets ne peuvent suffire pour contenter les besoins d'une foule d'affamés qui sollicitent autour du trône : le luxe, qui jamais ne connoît de

bornes, les retient dans la misere ; ils n'ont jamais assez au gré de leur vanité, pour représenter suivant leur rang ou leur naissance. Ils font alors la petite guerre à leurs concitoyens ; pour satisfaire des fantaisies, ils les privent du nécessaire ; ils empruntent à toutes mains ; ils levent des contributions fur les marchands ; ils font travailler l'artisan sans salaire ; en un mot ces hommes si nobles, si fiers, si grands, ne rougissent pas de jouer le rôle infame d'escrocs & de frippons ; tous les moyens leur paroissent honnêtes pour obtenir de l'argent, qu'ils dissiperont aussitôt en folies extravagantes.

C'EST ainsi que l'on voit les grandes maisons, les familles les plus opulentes perpétuellement s'obérer pour satisfaire le besoin prétendu de paroître, dont leur vanité se fait un devoir indispensable. Tout courtisan veut imiter son maître ; tout grand se croit malheureux quand il ne peut égaler la dépense & le faste d'un autre ; tout homme riche veut imiter la cour ; & jusqu'aux citoyens les plus pauvres, chacun rougit de sa pauvreté, & fait des efforts ruineux pour montrer les apparences de la richesse.

TELLE est évidemment la cause de ces dettes qu'on voit se multiplier chaque jour au sein de l'opulence & du luxe. Dans les nations les plus riches vous verrez les prisons remplies par des milliers de citoyens ruinés, que leurs créanciers impitoyables tiennent quelquefois dans des liens aussi durables que la vie : ils les mettent par-là hors d'état de rien faire pour leurs familles & pour la Société.⁹³ Si l'on remonte à la source du malheur de tant d'infortunés captifs, on trouvera communément qu'il est dû à la sotte vanité de vouloir sortir de sa sphere, à des projets insensés pour s'enrichir trop promptement, & plus souvent encore à des vices honteux qu'on à voulu satisfaire. Voilà ce qui multiplie dans la Société les emprunteurs de mauvaise foi, les débiteurs insolubles, les créanciers si souvent trompés, & les usuriers toujours dépourvus de pitié ;

LE Crédit, tant public que particulier, est un mal, parce que le gouvernement & le citoyen en abusent. Combien de guerres inutiles & ruineuses auroient été prévenues, si des Souverains imprudents n'eussent pas trouvé, soit dans leur propre pays, soit chez les étrangers, la

facilité malheureuse d'emprunter ? Un Gouvernement éclairé devrait se faire une loi permanente de ne point emprunter. Si là Patrie est vraiment en danger, tous les citoyens, & sur tout les plus riches, doivent faire tous leurs efforts pour la tirer du péril dont elle est menacée. Le crédit public étoit une chose inconnue chez les nations les plus puissantes de l'antiquité ; elles avoient un trésor destiné à secourir l'Etat dans ses besoins imprévus ou pressants. Les Dames Romaines apportoitent leurs bijoux précieux aux pieds des Sénateurs, lorsqu'il étoit question du salut de la République. Chez les peuples modernes rien n'est prévu ; il n'existe point de trésor national : d'ailleurs les folles dépenses des Princes & la rapacité des courtisans l'auroient bientôt épuisé. Pour suffire à ces dépenses que le luxe rend immenses & journalières, les peuples sont accablés d'impôts ; ceux-ci ne pouvant être considérablement augmentés en temps de guerre, l'Etat recourt à des emprunts, d'autant plus forts que son crédit est plus grand. Ces emprunts sont des impôts réels, qui retombent sur le peuple, forcé d'acquitter chaque année les intérêts des sommes que le gouvernement s'est procurées. Ainsi les nations les plus opulentes se trouvent peu-à-peu surchargées par des dettes qu'elles n'acquitteront jamais :⁹⁴ des guerres inutiles & fréquentes, entreprises sur les motifs les plus légers, les empêchent de se libérer : le luxe des cours, bien-loin de diminuer, augmente de jour en jour : les provinces épuisées ne peuvent plus fournir aux besoins d'un gouvernement insatiable & toujours dans la détresse : accoutumé à la prodigalité, le Souverain ne veut pas recourir à une sage économie, trop contraire aux intérêts de sa cour ; les dépenses inutiles continuent ; les dépenses utiles & nécessaires sont supprimées : des ministres, asservis aux vues injustes des courtisans, sacrifient le devoir sacré de payer les dettes de l'Etat à la nécessité de contenter les fantaisies ruineuses du Prince & de ceux qui l'entourent : par complaisance pour eux ils déshonorent le Gouvernement par d'infames banqueroutes, aussi nuisibles au crédit public qu'à la fortune des citoyens : enfin ces dettes accumulées empêchent le Souverain le mieux intentionné de donner aucun soulagement à ses peuples.

TELLE est la marche des gouvernements modernes, qui, au milieu des nations les plus riches, se trouvent dans la détresse, & sont à chaque instant

reduits à des expédients ruineux. Delà les usures de la finance, dont les suppôts, maîtres de tout l'argent, maîtres du crédit public, deviennent des hommes si nécessaires qu'on les regarde quelquefois comme les *colonnes de l'Etat*, qu'on abandonne à leur rapacité : ceux-ci, par leurs extorsions aussi ingénieuses que multipliées, parviennent à ruiner l'agriculture, le commerce, l'industrie, & remettent au Souverain, après s'être engraissés aux dépens de son peuple, des campagnes abandonnées, des laboureurs découragés, des commerçants ruines & des villes sans mœurs.

EN effet les emprunts de l'État remplissent les capitales & ses villes opulentes d'une multitude de rentiers inutiles & désœuvrés, dont le plaisir est la feule occupation, qui consomment les fruits de la terre, & qui le plus souvent se livrent a des vices dangereux. Les cités font pleines de mauvais citoyens qui, fans rien faire pour la Société, jouissent dans l'inertie, le jeu, la débauche & le luxe, des revenus que leur procurent les besoins de l'Etat : ils quittent leurs provinces & leurs patrimoines, dans lesquels ils devroient honnêtement vivre & s'occuper, pour venir prendre part aux amusements & aux désordres des grandes villes, où regne pour l'ordinaire une dépravation contagieuse dont les campagnes sont garanties.⁹⁵

AINSI que tout homme sage, un gouvernement raisonnable ne doit point franchir les bornes de ses facultés. La vanité devient aussi ruineuse pour les nations que pour les particuliers. Des guerres ne doivent être entreprises que lorsque le bien-être & la sureté de l'Etat sont visiblement en danger. Les guerres de commerce, par lesquelles un peuple se propose d'augmenter la richesse nationale, sont des entreprises insensées. On commence par se ruiner, dans l'espoir incertain de s'enrichir & de faire face à des dettes qu'on ne payera jamais. Toute nation opulente qui veut encore plus de richesses, cherche à redoubler les causes de sa propre destruction.

Nous avons déjà fait voir qu'un Gouvernement sage devoit bien se garder d'inspirer à ses sujets la passion de l'argent, qui finit par être si générale & si forte que rien ne peut ni la domter ni l'assouvir, & qui rend presque tous les citoyens frippons, parce qu'ils font presque tous mécontents de leur sort. Ainsi, loin de faciliter les emprunts, le Législateur doit détourner ses sujets d'y recourir, leur apprendre à vivre frugalement, à

borner leurs, desirs, à ne point se livrer à des entreprises au-dessus de leurs forces. Par-là l'on verroit bien moins de créanciers avides devenir les dupes de tant d'étourdis ou de malhonnêtes gens qui, après avoir dérangé leurs propres affaires, abusent indignement de la confiance des autres.

ON nous dira que le commerce ne peut se faire sans crédit ; nous le reconnoîtrons sans peine : mais nous ferons observer que, même dans les spéculations de commerce, celui qui pour des entreprises douteuses risque le bien d'autrui pour s'enrichir plus promptement, ainsi que celui qui emprunte plus qu'il n'a dans le monde, est un homme avide, peu scrupuleux dans ses principes, qui mérite d'être puni d'une témérité coupable. Un insensé peut risquer ce qui lui appartient ; mais c'est être très-injuste que de risquer le bien des autres. Si des commerçants trouvoient ces maximes trop sévères, on seroit forcé de croire que leur manière de faire le commerce n'est pas conforme aux réglés de la saine Morale, dont les loix ne devraient jamais s'oublier. Mais il est bien difficile que la Morale de la cupidité, de l'intérêt sordide, de l'avarice, de la passion de s'enrichir, s'accorde avec la Morale sévère de la justice inflexible. Les Législateurs des nations commerçantes ont souvent une Morale très-relâchée.⁹⁶

IL vaut mieux qu'un Etat ait des mœurs qu'un commerce immense & des richesses iniques. Ainsi les loix devraient sévèrement punir les commerçants imprudents ou de mauvaise foi qui hazardent le bien des autres. L'imprudence devient un crime punissable, dès qu'elle fait violer la justice que chacun doit aux autres hommes.

LE Souverain doit sur-tout mettre obstacle aux injustices si communes des grands. Ceux-ci ne font point le commerce ; leurs emprunts n'ont pour objet que le faste, des inutilités, des choses dont tout homme raisonnable peut aisément se passer lorsqu'il n'a pas les moyens de se satisfaire : ainsi le crédit ne devrait point exister pour eux. En cela le Souverain les garantiroit de leurs fantaisies puériles auxquelles trop souvent on les voit sacrifier l'utile & le nécessaire. C'est ainsi que les grands, pour contenter des goûts frivoles & passagers, ou même des vices honteux, engagent des biens solides, se ruinent eux-mêmes & laissent une postérité qui, pour se

soutenir avec splendeur, devient à charge à l'Etat, trop fréquemment obligé de réparer les sottises des ancêtres.

LE Gouvernement est donc intéressé à empêcher les grandes familles de se ruiner : mais d'un autre côté comme il doit la justice à tous, pour prévenir les emprunts frauduleux, & les procès auxquels ils peuvent donner lieu, le Législateur devrait ouvrir à ses sujets des registres publics, dans lesquels chaque citoyen feroit inscrire ses biens désignés juridiquement ; ce qui préviendrait la fraude du côté de l'emprunteur, & procureroit une sûreté complète au créancier.

SOUS quelque point de vue qu'on envisage les choses, on trouvera toujours que le Gouvernement a le plus grand intérêt à maintenir la bonne foi, qui fait le lien de toute Société, à forcer tous les citoyens d'être justes, & à prévenir les iniquités & les crimes, pour n'avoir point à les punir.

CHAPITRE XIII.

De la Législation morale contre les vices & les désordres de la Société.

FAUTE de sentir l'importance de prévenir & de punir les crimes, si les Souverains négligent souvent de les réprimer, ils semblent plus souvent encore montrer une indulgence dangereuse aux vices qu'on voit regner dans la Société. Tout vice est une injustice qui trouble plus ou moins l'ordre social : ainsi tous les désordres que la Morale condamne devraient être poursuivis avec plus ou moins de chaleur par une législation vigilante. Les crimes nuisent directement à la Société ; les vices lui nuisent indirectement, la minent peu à peu, & produisent très-souvent autant de maux que les crimes.

TOUT ce qui précède a dû nous convaincre de cette triste vérité. La vanité, ce vice des petites ames, ne produit-elle pas les effets les plus terribles dans les nations ? ne sépare-t-elle pas d'intérêts tous les ordres de l'Etat ? cette division fatale ne fait-elle pas l'unique force de la tyrannie, qui est la source empoisonnée de tous les maux & de tous les crimes ? La vanité de l'homme fastueux ne fait-elle pas d'un courtisan un homme prêt à commettre les injustices les plus atroces, pour satisfaire la passion puérile qu'il a conçue pour des bagatelles ? Enfin n'est-ce pas cette vanité,

vraiment enfantine, qui fait éclore le luxe, ce mal contagieux qu'on vit dans tous les temps anéantir les bonnes mœurs, bannir toutes les vertus, renverser les empires ?

IL en est de-même de tous les autres vices, & des dispositions habituelles qui rendent les hommes plus ou moins incommodes à leurs semblables. La colere change celui qu'elle aveugle en un tigre, toujours prêt à s'élancer sur ceux qu'il rencontre en son chemin. La vengeance fait de l'homme un serpent endormi dont le venin est mortel. Le mensonge pervertit l'usage de la langue, & bannit la bonne foi du commerce de la vie. La calomnie produit des maux souvent aussi terribles que le meurtre & les assassinats. L'ingratitude, ce vice affreux, si propre à bannir la bienveillance & la pitié du cœur des hommes, ne devrait-elle pas être publiquement flêtrie de maniere à faire trembler les ingrats ? ce sont des ennemis publics, que chaque citoyen devrait avoir droit d'accuser, & que les loix devraient couvrir d'ignominie. L'avare inhumain, qui refuse de secourir son semblable, qui détourne ses regards de l'homme qu'il voit souffrir, est-il fait pour vivre en société ? Enfin un Gouvernement attentif ne devrait-il pas réprimer avec force l'intempérance, si commune chez le peuple, & qui devient si souvent la cause de sa perte.

EN un mot, dans une Société bien réglée tous les vices devraient être punis à proportion du mal qu'ils y produisent. Peut-être la vigilance du Gouvernement seroit-elle convenablement soulagée par un tribunal composé de Magistrats distingués par leur probité, devant lesquels il seroit permis à tout citoyen de se plaindre hautement, & non par une délation secrete, de celui qui par ses actions ou ses paroles l'auroit blessé. Alors une censure équitable vengeroit la partie lésée, suivant la gravité des cas, soit par des reprimandes, soit par le blâme, soit par la privation des places, & c. D'un autre côté, tout délateur calomnieux seroit justement livré à la sévérité des Loix.

LA Censure fut long-temps chez les Romains une barriere puissante contre le luxe & la corruption des mœurs. Comment les peuples modernes, qui ont emprunté tant de réglés de ces fameux Législateurs, n'ont-ils pas adopté la plus sage de leurs institutions ? Y auroit-il un frein plus puissant

que la crainte d'encourir l'animadversion ou le blâme d'un tribunal integre, qui désigneroit au Souverain les sujets que leur conduite rendroit dignes de sa confiance, ainsi que ceux qui seroient peu faits pour exercer fous lui une portion de son autorité ?⁹⁷

EN effet, les Princes les plus vertueux & les mieux intentionnés ne peuvent étendre leurs regards sur tous les citoyens dont une société nombreuse est composée : ils ne peuvent appercevoir que ceux qui les approchent ; & ceux-ci sont perpétuellement occupés à les tromper. La voix publique ne trompe guere ; elle ne peut être ni corrompue ni gagnée : les mœurs d'un homme le font bien mieux connoître que ses discours. Enfin si le méchant, si l'homme sans mœurs, cherchent à se perdre dans la foule ou redoutent l'examen, le citoyen innocent & vertueux ne rougit point d'être connu. *La vérité*, dit un ancien, *ne rougit que d'être cachée* ; elle ne peut craindre la censure. Enfin rien n'est plus important pour le Prince, que d'être bien assuré de la probité de ceux qu'il fait agir : rien de plus important pour les sujets, que d'être dirigés par des hommes dont la conduite soit pure & sans reproches.

QUOIQUEL en soit, les hommes, privés trop souvent d'expérience & de raison, ne sont que des enfants perpétuellement entraînés par des vices, des passions, des goûts, qu'une administration paternelle devoit soigneusement corriger. L'activité, comme tout le prouve, est nécessaire à la vie de la Société ; l'inertie & la paresse ne tardent pas à y produire une corruption funeste. Tout homme qui ne fait rien est un homme dangereux. Le désœuvrement des courtisans est la vraie cause de leur perversité ; car il ne faut point nommer occupation cette activité fatale cette agitation continuelle, ces mouvements inquiets que produit l'oisiveté : les méchants se distinguent souvent des bons par cette espece d'activité, qui a faire dire à Pline⁹⁸ que *les bons ont bien moins d'énergie & de force que les méchants*. La véritable activité est celle qui nous rend utiles à nos semblables : voilà celle que la Société doit exiger de ses membres.

LE plus grand soin de tout bon gouvernement devoit donc être d'occuper les hommes, de leur faire sentir qu'ils ne sont pas destinés à jouir, sans aucun travail ou bienfait, des avantages que la Société procure ; qu'ils

doivent compte à l'Etat de l'emploi de leur temps. Rien de plus sage que la loi d'Egypte, qui vouloit que tout citoyen comparût chaque année devant le Magistrat, pour lui faire connoître quelles étoient ses occupations. Les loix de Dracon condamnoient à la mort les oisifs ; celles de Solon les notoient d'infamie.

LA loi d'Egypte, plus modérée, devoit sur-tout avoir lieu dans les villes opulentes & peuplées, qui, par les plaisirs qu'elles présentent, par la vaste carrière qu'elles ouvrent aux vices, par les moyens qu'elles fournissent de dérober sa conduite, deviennent communément des rendez-vous pour les désœuvrés d'une nation, & des repaires pour les hommes les plus pervers, qui accourent de toutes parts pour exercer dans la foule leurs funestes talents. Voilà pourquoi les Capitales font pour l'ordinaire des lieux où l'on respire un air fatal à l'innocence ; elle s'y trouve perpétuellement exposée soit à se corrompre, soit à tomber dans les pièges que la méchanceté est toujours prête à lui tendre. Une dissipation continuelle, l'ivresse habituelle des plaisirs, le besoin de s'amuser sans cesse, rendent les hommes légers, les empêchent d'approfondir ceux-mêmes qu'ils fréquentent le plus ; ils ne leur demandent que de leur procurer des agréments passagers ; & très-souvent l'homme, agréable n'est rien moins qu'un homme à qui l'on doive se fier.

L'ENNUI ou l'indigence accompagnent toujours l'oisiveté, & celle-ci produit des dupes & des frippons. C'est ce qu'on voit sur-tout dans le Jeu, devenu presque par-tout la ressource ordinaire des oisifs sans nombre que renferment des Sociétés dont les membres sont incapables de penser ou de converser agréablement. Néanmoins cet amusement, si peu fait pour employer une portion énorme de la vie, seroit pardonnable, si on ne le regardoit pas comme une occupation louable & digne des honnêtes gens, s'il ne dégénéroit pas en une habitude machinale, enfin si trop souvent l'avarice ne le changeoit pas en une fureur capable de produire les plus terribles ravages.

UN moraliste éloquent & vertueux, dans un ouvrage plein d'ame, vient de peindre les malheureux effets du Jeu avec des couleurs si fortes & si touchantes, qu'on ne peut rien ajouter aux traits effrayants sous lesquels il

représente cette passion forcenée.⁹⁹ „Le Jeu, a dit quelqu'un, est un renversement de toutes les bienséances : le Prince y oublie sa dignité, & la femme sa pudeur : le gros jeu renferme tous les défauts de la Société : on se donne le mot à certaines heures pour se ruiner & se hair ;”¹⁰⁰ on pourroit encore ajouter, pour détruire ses charmes & sa santé ; car une femme possédée de la passion du jeu lui consacre ses veilles ; la coquette la plus séduisante ne nous montre souvent que les traits d'une mégère, quand ils ont été mis à la torture par les passions soudaines & multipliées que la cupidité, réjouie ou frustrée, produit sur son visage. Une table de jeu est-elle donc la place où des enfants oubliés doivent aller chercher leur mere ? est-ce autour de ce fatal tapis qu'ils trouveront un pere occupé du bonheur de sa famille ? Enfin est-ce dans un vrai coupe-gorge qu'on peut se flatter de rencontrer un homme de bien, un citoyen raisonnable ?

MAIS les raisons les plus fortes, les représentations les plus touchantes, ne peuvent rien sur des ames endurcies par l'avarice, ou sur des cœurs usés qui, pour être remués, ont besoin des sensations promptes & variées que donne la cupidité continuellement ballotée par l'espérance & la crainte. En effet le gros jeu n'est point un amusement, c'est un violent exercice. Les joueurs ne trouvent aucun plaisir au jeu, lorsqu'ils n'ont pas l'espoir qu'il leur procurera beaucoup d'argent : il leur faut des sommes considérables pour réveiller leurs ames engourdies ; ils ont besoin de ruiner leurs amis pour se procurer un sommeil doux & tranquille.

C'EST donc à la Législation qu'il appartient de rendre plus efficaces les leçons de la Morale. Pourquoi les loix, fur les plaintes d'une famille, ne traiteroient-elles pas un joueur d'une façon aussi sévère, aussi flétrissante que le frénétique ou l'insensé ? La Loi ne devrait-elle pas arracher à tout Pere de famille le pouvoit de ruiner sa femme & ses enfants ? Pourquoi ne pas noter d'infamie, ou condamner à des travaux utiles, tant de joueurs de profession qui trouvent à subsister par les pieges qu'ils tendent à la jeunesse imprudente ? un gouvernement équitable ne devrait-il pas faire éprouver son indignation à ces maisons connues, où de prétendus amis s'assemblent avec le projet formé de s'affliger les uns les autres, & de s'arracher leur fortune ?

QUE dirons-nous de la conduite affreuse de quelques grands qui, au mépris des loix imposées au public, donnent dans leurs Palais-mêmes un asyle aux joueurs, & fournissent à la Noblesse frénétique l'occasion de s'égorger en liberté ? Quelle étrange Police que celle qui, pour une honteuse rétribution, tolere publiquement des *tripots* de jeu, destinés à devenir les rendez-vous de tous les oisifs, les frénétiques & les frippons d'une ville !¹⁰¹. Enfin jusques à quand appellera-t-on *dettes d'honneur* celles qui ont été contractées au jeu, tandis que, peu contente de les mettre au néant, la loi devrait flétrir ou châtier le gagnant & le perdant ; tandis que le Souverain devrait au moins exclure de sa présence quiconque auroit osé transgresser des loix faites pour tous les citoyens ?

MAIS la violation des loix & des préceptes les plus sacrés de la Morale semble être par-tout un droit inhérent à la grandeur, à la puissance. Les loix & la vertu n'exerceront leur empire sur les hommes, que lorsque des Souverains vertueux les prendront pour regles eux-mêmes, & les feront régner sur tous leurs sujets, sans distinction de rang ou de naissance.

LES Souverains ont-ils bien consulté les intérêts des mœurs du citoyen dans l'établissement de ces jeux publics connus sous le nom de *Lotteries*, par lesquels les Gouvernements semblent tendre des pieges continuels à l'avidité des sujets ? Est-ce donc en irritant la cupidité des hommes qu'on les rendra meilleurs ? Le jeu, trop inégal, que les Lotteries maintiennent entre l'Etat & les particuliers, est-il bien conforme aux réglés de l'équité ? Que la sagesse & la probité des Souverains résolvent ces difficultés ; en attendant il paroît que les lotteries font un impôt, souvent très-fort, levé sur des dupes volontaires qui se privent communément du nécessaire, séduits par des espérances qui rarement se réalisent. L'expérience nous prouve que ces appas présentés aux sujets agissent fur tout sur les esprits simples, & dérangent les gens du peuple, les domestiques, les personnes les plus pauvres ; ceux-ci, désolés de leurs pertes, s'en dédomagent quelquefois par des voies criminelles, propres à leur attirer des châtimens très-graves.

LE Gouvernement ne devrait jamais se permettre les apparences même de la mauvaise foi. S'il veut former des citoyens honnêtes, sa conduite doit toujours être franche & pure, & se montrer exempte d'injustice & de fraude.

Un Etat est bien à plaindre, quand obéré par de longues fautes il est forcé de laisser subsister des abus que l'équité condamne & n'eût jamais permis.

SI les mœurs sont faites pour intéresser tout Gouvernement éclairé, il doit n'omettre aucuns efforts pour les conserver pures, & pour opposer de fortes digues aux désordres capables de les corrompre. Ainsi tout Législateur vraiment sage, loin de se prêter au délire qui regne dans des nations dépravées, loin d'écouter les maximes dangereuses qu'il y trouve accréditées, combattra de toute sa force la débauche & les vices contraires à la chasteté ; ils sont d'autant plus opiniâtres qu'ils paroissent inhérents à la nature humaine ; mais la loi, toujours guidée par la raison, doit, comme elle, prêter ses secours aux citoyens, & leur aider à vaincre une nature brute sujette à s'égarer, pour ne suivre qu'une nature réglée, conforme aux intérêts de la vie sociale.

COMME les fautes contre la pudeur s'enveloppent communément des ombres du mystere, le Gouvernement, loin d'employer des voies odieuses & tyranniques, ne doit point chercher à les dévoiler, ni même faire des efforts pour trouver des coupables qui se cachent à ses yeux : mais il doit punir le vice effronté lorsqu'il se montre insolemment en public, parce qu'alors son exemple devient très-dangereux. Jamais une Police bien réglée ne tolérera l'impudence audacieuse de ces Phrynés, qui viennent se donner en spectacle, & montrer au public les richesses scandaleuses qu'elles ont amassées par le trafic de leurs charmes. Des courtisannes ainsi décorées ne semblent-elles pas inviter toutes les filles indigentes à les imiter dans des désordres si richement récompensés ? Enfin ces sirenes enchanteresses ne doivent-elles pas porter le trouble dans les cœurs d'une jeunesse inconsidérée, dont il est très-important que les passions soient retenues ?

D'UN autre côté, la loi ne devoit-elle rien faire en faveur de tant de femmes honnêtes, dont les époux infideles vont porter chez de viles prostituées le tribut & les hommages qui font dûs au lien conjugal ? Le Législateur ne stipulera-t-il pas les intérêts d'une famille abandonnée par un Pere, qui la ruine pour enrichir des femmes perdues ? ces Peres de famille, épris d'un fol amour, ne devoient-ils pas être mis au rang des insensés ? pourquoi ne pas noter d'infamie ces lâches qui, s'accusant eux-mêmes, se

vantent hautement des victoires honteuses qu'ils ont pu remporter ? Quant à ces calomniateurs qui se plaisent à noircir sans cause les femmes les plus honnêtes, la loi ne devrait-elle pas les traiter avec encore plus de rigueur ? Mais de bras du Législateur peut-il trop s'appesantir sur les corrupteurs de la jeunesse, & les forcer du moins à réparer par toutes sortes de moyens le tort, qu'en séduisant l'innocence, ils ont pu faire à l'honneur de toute une famille ?¹⁰²

TELS sont pourtant les forfaits que les loix négligent de punir chez bien des nations ! telles sont les atrocités que des hommes, accoutumés à les voir chaque jour, osent traiter de bagatelles ! Le Souverain éclairé ne les verra pas des mêmes yeux qu'un vulgaire imbécille, qui rit avec stupidité de tant d'excès déplorables ; il verra dans l'adultère la dissolution complète du lien le plus sacré des familles ; il verra dans le séducteur un monstre, qui porte la destruction & l'infamie chez les citoyens ; il ne verra souvent dans l'homme à bonnes fortunes qu'un lâche calomniateur ; il verra dans l'agréable débauché, dans l'homme de plaisirs, dans un fat inconstant & volage, des êtres ineptes & méprisables, que leur caractère doit écarter des affaires & de toutes les places importantes, qui demandent toujours de la raison, des mœurs honnêtes & graves, des lumières, de l'exactitude, une attention scrupuleuse & suivie. Vainement chercheroit on ces qualités dans des hommes dont la tête n'est remplie que d'intrigues, de galanteries, de parures, d'objets futiles dont il faut s'occuper quand on veut plaire à des femmes coquettes ou déréglées. Celles-ci, par leur fatale influence dans un Etat, ne font propres qu'à porter chez tout un peuple leur vanité, leurs caprices, leurs modes, leurs goûts enfantins & frivoles, leur passion effrénée pour le luxe & le plaisir, qui finit par la dissolution la plus complète des mœurs. Les femmes de cette espèce font des enfants, qui se plaisent à tout détruire, sur-tout quand ils se voient les maîtres de la maison.¹⁰³ Des hommes livrés aux femmes & gouvernés par elles ne sont aucunement faits pour gouverner des Etats.

L'OISIVETÉ continuelle où se trouvent plongés les grands, les riches, les habitants des cours & des villes, est évidemment la cause de la galanterie, des passions amoureuses & des désordres qu'on voit regner dans le

monde.¹⁰⁴ Si les hommes étoient utilement occupés, à l'abri de l'ennui, ils n'auroient pas besoin de sortir d'eux-mêmes, de se fuir, de fréquenter les autres ; les visites oiseuses seraient plus rares ; les pères de famille songeroient à leurs affaires ; les femmes, livrées à des soins domestiques, fidèles aux fonctions que la nature leur assigne, ne feraient pas perpétuellement répandues au dehors, où tout semble conspirer contre leurs mœurs & leur tranquillité. Tant d'attachements passagers, tant de passions éphémères, sont évidemment des suites de la familiarité qu'établit entre les deux sexes une fréquentation continuelle. L'inconstance est l'effet naturel des liaisons qui n'ont pas l'estime & la vertu pour base : d'ailleurs le dégoût fuit les plaisirs trop faciles ; on peut & l'on veut les varier dans une société qui offre à tout moment des objets nouveaux.

L'ABUS de la sociabilité est une source d'ennuis & de peines dont on s'exempterait si l'on en usoit plus sobrement. Il ne faut pas se séparer des humains, mais il ne faut pas les voir trop souvent : *c'est*, dit Arrien, *s'engager dans un combat que de se jeter dans la foule*. Les femmes, que la nature a rendues foibles & sensibles, y ont sans cesse à lutter contre des agresseurs audacieux : la vanité excite le desir continuel de s'imiter, de s'égaliser, de se surpasser ; ce qui fait naître le luxe, le faste, l'ostentation, les plaisirs de la table. Bientôt toutes ces choses ne remuent plus assez vivement ceux qui s'y font accoutumés ; alors on se fatigue, on s'ennuie réciproquement, on ne peut ni s'aimer, ni s'estimer, ni se passer les uns des autres. Voilà la vie des gens du monde, qui n'est pour l'ordinaire qu'une longue chaîne d'ennuis & de vices, entremêlée de fort peu de plaisirs véritables.

CEPENDANT des hommes vicieux & désœuvrés font des efforts continuels pour se tirer de l'état de langueur où l'ennui les replonge à tout moment. Delà ces fêtes ruineuses que les Princes se trouvent obligés de donner aux dépens de leurs peuples, soit pour échapper eux-mêmes à l'ennui où les jette leur fatale indolence, soit pour suspendre quelques instants les ennuis des courtisans désœuvrés dont ils sont entourés. Delà ces bals, ces spectacles pompeux, ces prétendues réjouissances publiques, qui coûtent les larmes & les sueurs de l'indigent laborieux. *Crois-tu donc n'être*

née que pour t'amuser ? auroit dit un Marc-Aurele à cette troupe oisive & corrompue qui demande des plaisirs continuels. Un bon Roi ne devrait-il pas dire à ses courtisans désœuvrés : „allez dans vos campagnes ranimer les travaux ; occupez-vous à faire du bien à mes peuples, & vous ne serez jamais exposés à l'ennui.”¹⁰⁵

DANS les nations opulentes & dépravées le Gouvernement se croit sérieusement obligé d'amuser un peuple d'oisifs, pour qui le plaisir est devenu l'unique affaire importante, Toujours fidelle à suivre l'exemple de la cour, la Capitale se croiroit malheureuse si elle ne jouissoit pas des mêmes avantages. Des spectacles continuels & variés deviennent un besoin indispensable pour le citoyen opulent, qui ne sait jamais employer son loisir. Bientôt ce besoin se fait sentir dans les classes inférieures : l'Artisan veut des spectacles ; il quitte son atelier, sa boutique, pour repaître ses yeux ; il néglige de procurer du pain à sa famille ; dégoûté du travail & associé aux plaisirs des riches, il les imite dans leurs vices, que les spectacles-mêmes servent communément à nourrir dans les cœurs. Car, ne nous y trompons pas, les spectacles qu'on présente le plus souvent aux peuples ne sont rien moins qu'instructifs ; ils ne sont propres qu'à développer dans les ames des passions que, pour le bien de la Société, l'on devroit ignorer ou soigneusement étouffer. Quelle instruction réelle l'habitant de Paris ou de Londres peuvent-ils retirer de la représentation pathétique des malheurs, des passions, des fureurs d'un héros mythologique, d'un grand de Rome ou d'Athenes, de quelque Princesse éprise d'un fol amour ? Qu'est-ce que le jeune homme peut apprendre dans la plupart des comédies, sinon des stratagemes ingénieux pour duper un pere, un tuteur, un vieillard, un rival, afin de se mettre en possession d'une maîtresse ? Très-peu de drames ont un but vraiment moral : la tragédie, ampoulée dans le ton, gigantesque dans les sentiments, n'occupe le citoyen que de faits romanesques, qui n'excitent en lui que des émotions passageres, peu propres à développer la sensibilité dont il auroit besoin dans le commerce de la vie :¹⁰⁶ la comédie n'apprend aux femmes que le pouvoir de leurs charmes, les moyens de faire des conquêtes, les ruses propres à tromper la vigilance des parents ou des maris, pour obtenir l'amant qu'elles

ont choisi. Pour peu qu'on ait des idées justes de Morale & de vertu, il sera difficile de regarder le théâtre, chez les modernes, comme une école de mœurs pour la jeunesse, ou comme un moyen capable d'exciter les citoyens à la pratique de leurs devoirs. Après avoir pleuré sur les malheurs d'Hippolyte, d'Andromaque, d'Iphigénie, & c. Le courtisan & le Traitant en sont-ils plus disposés à s'attendrir sur les peines de leurs concitoyens malheureux ? au sortir de l'école des femmes, une femme est elle bien pénétrée de ce qu'elle doit à son mari ? Un bon Gouvernement devrait faire ensorte que le spectacle devînt plus moral, plus instructif pour la Société : il devrait sur-tout empêcher que le vice y fût jamais présenté sous des traits séduisants, & la vertu montrée sous des traits ridicules.

ENVAIN attendroit-on des fruits avantageux pour les mœurs de ce spectacle corrupteur, dans lequel les chants harmonieux des sirènes s'unissent aux danses des Nymphes pour attaquer tous les sens à la fois. Un tel spectacle semble se proposer ouvertement d'inviter les citoyens à la mollesse, de les solliciter aux plaisirs de l'amour, de les exciter à la débauche. Les maximes que son débite, l'air-même qu'on respire dans ce séjour des illusions, tout allume des passions dangereuses dans le cœur de la jeunesse, tout sert à les alimenter jusques dans la vieillesse. Sur les tréteaux magiques de l'opéra, des Prêtresses de la volupté viennent irriter les desirs d'une foule insensée, qui bientôt leur sacrifiera sa fortune & sa santé. C'est à ce spectacle instructif, qui fait les délices d'une nation frivole, qu'on a vu des Gouvernements accorder la plus éclatante protection.¹⁰⁷

ON se plaint des rigueurs de la religion parce qu'elle condamne les spectacles, & les interdit à ses disciples ; ses préceptes en cela sont néanmoins très-conformes à ceux de la Morale naturelle, qui ordonne à tout homme raisonnable d'éviter les dangers, de ne point attiser dans son cœur des passions dont les suites pourroient lui devenir très-funestes. Ces passions font sur-tout à craindre pour des âmes toutes neuves à qui le vice se montre accompagné d'attraits si puissants, qu'elles n'ont pas la force de s'en défendre. Quels reproches n'ont point à se faire des parents inconsidérés qui, dès l'âge le plus tendre, accoutument leurs enfants à

s'approcher avec plaisir d'une coupe qui, peut-être, les infectera pour la vie ?

NE blâmons pas non plus trop légèrement des usages ou des loix qui attachent une idée flétrissante à la profession de ceux qui se donnent en spectacle. Il est sans doute inconséquent de donner aux nations des plaisirs également proscrits par la religion du pays & par la Morale universelle ; mais du moins il est utile de séparer dans l'opinion des citoyens des mercenaires assez bas pour se soumettre à tous les caprices du public, & dont souvent la conduite n'est aucunement propre à les faire estimer des honnêtes gens. Un théâtre vraiment instructif, des spectacles qui contribueroient à épurer, à corriger les mœurs, seroient les vrais moyens d'en faire un amusement louable, & de réhabiliter les comédiens, qui pour lors deviendroient des citoyens utiles.

EN un mot, un Gouvernement sage ne doit jamais se rendre l'approbateur ni le fauteur du vice : s'il ne peut anéantir des amusements consacrés par l'usage, il doit les épurer ; mais sur-tout il emploiera tous ses efforts pour éclairer les citoyens, pour les occuper utilement, pour les rappeler à la raison, qui les dégoûtera peu à peu des vains jouets de leur enfance. C'est par de bonnes loix qu'on instruit efficacement les peuples ; c'est par des châtimens qu'on réprime le vice ; c'est par des récompenses qu'on peut inviter les hommes au bien.

LES amusements & les plaisirs doivent délasser l'esprit sans corrompre le cœur : ils ne doivent jamais porter dans l'ame des spectateurs rien de contraire à la pudeur, à la décence, aux bonnes mœurs. Le Législateur tirera des spectacles le plus grand avantage, s'il veut les faire servir à l'instruction des citoyens, à la correction des vices, à la guérison des préjugés, des défauts & des travers d'une nation : un drame peut devenir pour tout un peuple une leçon très-utile, très-propre à lui faire une impression vive & profonde.¹⁰⁸

CHAPITRE XIV.

Des moyens que le Gouvernement peut employer pour réformer les mœurs & pour exciter les hommes à la vertu.

UN Sage d'orient a dit avec raison, que *pour faire croître les vertus il faut semer les récompenses*. Le Législateur peut bien par des châtimens inspirer la terreur, forcer le vice à se cacher, le réduire au silence ; mais c'est par la bonté qu'il s'attire la confiance ; c'est par la libéralité qu'il enchaîne les cœurs. La bonté des Rois doit avoir la justice pour base ; leur libéralité fera juste quand elle récompensera la vertu, qui ne peut consister que dans des dispositions & des actions avantageuses à la Société.

LES vertus ne sont si rares que parce que des Princes dépourvus d'équité n'ont point fait servir les récompenses dont ils sont les dépositaires, les bienfaits dont ils sont les distributeurs, à reconnoître fidèlement les avantages réels qu'on procuroit à la Patrie : ils n'ont vu, comme on sa dit, leurs nations que dans leurs cours, dans le petit nombre de ceux dont ils

étoient entourés : trompés pour l'ordinaire par ces hommes avides & méchants, ils les ont souvent payés du mal qu'ils faisoient à leurs concitoyens. Par-là le mérite & la vertu ont été découragés ; des courtisans indignes, des favoris pervers, les citoyens les plus inutiles & les plus nuisibles, ont absorbé les bienfaits du Souverain. En voyant que le vice & l'intrigue obtenoient toutes les graces, les bons citoyens regarderent la cour comme un séjour qui n'étoit point fait pour eux ; ils s'imaginèrent que le vice & le crime avoient seuls des droits à la fortune, toujours aveugle dans la distribution de ses faveurs.

C'EST au Souverain vertueux qu'est ; réservé le pouvoir de lui arracher son bandeau. La fortune n'est aveugle que sous des Princes sans lumieres, ou qui ferment les yeux sur leurs intérêts les plus évidents ; elle n'est injuste que sous des tyrans dépourvus d'équité, à qui la vertu doit déplaire ; elle n'est capricieuse dans la distribution de ses bienfaits, que lorsqu'elle est forcée de servir des despotes accoutumés à ne suivre que leurs fantaisies ; enfin la fortune n'est inconstante que lorsqu'elle obéit à des maîtres sans fermeté, sans regles permanentes dans leur façon de gouverner : en un mot, cette fortune, dont les hommes ont fait une Divinité puissante, qu'ils ont rendue la maîtresse & l'arbitre des Souverains les plus terribles & des plus vastes empires, n'est autre chose que la sagesse ou la folie, la justice ou l'iniquité des rois & des peuples dont-ils reglent les destins. *Les Dieux*, dit Pline, *n'aiment jamais que les Princes qui ont de l'amour pour les hommes*. Le ciel n'est irrité que contre les Etats mal gouvernés : la fortune n'abandonne les nations que par l'imprudence des chefs qui ne savent point la fixer : elle ne renverse les trônes que lorsqu'ils sont occupés par des tyrans, qui négligent les vrais moyens de les rendre inébranlables.

AINSI la bonne ou la mauvaise fortune des nations dépend de ceux qui les gouvernent. Les mots *Fortune*, *Hazard*, *Destin*, en politique ne signifient que la prudence ou l'imprudence, l'expérience ou l'incapacité, la vertu ou les vices des Souverains : ce sont eux qui tiennent dans leurs mains la chaîne fatale des événements heureux ou malheureux ; ils sont les vraies causes de la prospérité ou de la misere, de la grandeur ou de la décadence,

de la gloire ou de l'opprobre, de la puissance ou de la ruine des Empires. Le ciel ne répand ses graces que sur les Princes vertueux.

C'EST sans doute pour flatter les despotes, pour les endormir dans leur négligence & leurs désordres, que des courtisans trompeurs ont habilement rejeté les malheurs des Etats fur le compte de la fortune. Des bouches plus véridiques n'auroient-elles pas dû leur crier : „c'est votre coupable indolence qui fait que votre Etat languit : c'est votre luxe inutile qui plonge vos peuples dans la misere : ce sont vos extorsions qui découragent l'agriculture, le commerce & l'industrie : c'est votre partialité qui anéantit l'émulation de vos guerriers : c'est votre faste qui ruine votre Noblesse. C'est votre haine pour la vérité qui étouffe les talents : ce sont les honneurs & les récompenses, que vous accordez à des indignes, qui écartent le vrai mérite des places : ce sont vos prodigalités qui épuisent le trésor public : ce sont vos passions & vos exemples qui portent la corruption dans toutes les classes des citoyens.”

TOUT Souverain qui réfléchit, s'il veut rentrer en lui-même, découvrira les vraies causes des calamités publiques & des désordres qui règnent dans la Société : en se réformant lui-même, il réformera sa cour : alors les grands, contenus dans de justes bornes, porteront bientôt la réforme & rétabliront l'ordre parmi le reste des citoyens. *La vie du Prince, dit Pline, est la meilleure des censures : nous avons bien moins besoin d'ordonnances que d'exemples : ce sont les récompenses accordées aux bons ou aux méchants, qui portent vers la bonté ou la méchanceté*¹⁰⁹

LE Monarque, élevé fur son trône au-dessus de toutes les têtes, ne peut dérober ses actions aux yeux de ses sujets : tous ses mouvements les intéressent, parce qu'ils influent sur le bonheur de tous : ainsi, comme dit le même Pline, *l'homme le plus grand de tous doit être le meilleur de tous*. Ce n'est pas qu'un grand Prince, pour être le meilleur des hommes, doive réunir en lui toutes les lumières & les vertus ; il lui suffit d'être juste, d'avoir un amour constant & ferme du bien, de forcer les méchants à s'abstenir du mal, d'inviter les bons à seconder ses vues salutaires par des récompenses, des marques de faveur, des bienfaits. La bienfaisance des rois, on ne peut trop le répéter, doit être juste : elle fera toujours juste, quand elle

aura pour objet ceux qui rempliront fidèlement les devoirs de leur état. C'est ainsi que tout homme de bien deviendra l'ami, le favori du Souverain : celui-ci fera le meilleur des hommes, parce que ses bontés s'étendront sur tous les hommes soumis à son pouvoir.

PAR un abus honteux des mots, on attribue quelquefois la bonté à des Princes, parce qu'ils ne refusent rien à des courtisans que rien ne peut rassasier, parce qu'ils prodiguent sans choix les revenus, les trésors de l'Etat ; parce qu'ils craignent de rebuter les hommes vils qui les obsèdent ; parce qu'ils permettent à tous les abus de subsister, de peur de faire des mécontents. Mais cette bonté fatale n'est qu'une foiblesse réelle : ce n'est pas être bon, c'est être faible, c'est encourager la méchanceté, que de montrer de la bonté aux méchants ; c'est être injuste que de ravir au mérite les récompenses qui lui sont dues, pour les donner à des hommes qui n'ont pas droit d'y prétendre. La libéralité n'est une vertu dans les Rois, que lorsqu'elle encourage ou paie les services réels qu'on rend à la Patrie, dont le Souverain est chargé d'acquitter les dettes, d'exprimer la reconnaissance. Le Prince seroit injuste, s'il se croyoit en droit d'accumuler dans un petit nombre de mains les richesses qu'il auroit arrachées avec peine de tous les citoyens : il s'aviliroit lui-même s'il se rendoit lâchement le trésorier, le pourvoyeur de ses courtisans, l'instrument méprisable de leur avidité. „Etre libéral aux dépens des autres ce n'est pas être libéral, c'est voler : la libéralité n'est pas une vertu royale, c'est une vertu de particulier, parce qu'un particulier ne peut donner que du sien :¹¹⁰ avant de faire des grâces il faut faire justice... il n'est pas juste de créer de nouveaux subsides sur les uns, pour en faire des présents aux autres.”

CE n'est donc que par une distribution équitable des récompenses, dont il est le dépositaire & l'administrateur, que le Souverain peut mériter le titre de bon. Un Prince qui ne seroit bon que pour ses favoris ou pour les courtisans qui l'obsèdent, seroit un Prince très-mauvais pour le reste des citoyens : il deviendrait bientôt un oppresseur, un tyran, s'il vouloir satisfaire la voracité des affamés sans pudeur qui lui demanderoient à jouir des dépouilles de son peuple. Les grands & les courtisans n'excitent les Princes à étendre leur pouvoir & à le rendre sans bornes, que pour écraser

les nations en leur faveur. Tous les fauteurs du despotisme, tous les ennemis des loix & de la liberté publique, ne cherchent à rendre leur maître tout-puissant que pour exercer la tyrannie sous son nom, ou pour abuser de sa simplicité afin d'attirer dans leurs mains la substance des citoyens sans défense.

C'EST communément à la vanité, passion des esprits retrécis, que ces perfides conseillers s'adressent pour faire entrer le Prince dans leurs infames complots : ils ne lui parlent que de ses droits, de son autorité, de son pouvoir, que tout homme par sa nature desire de voir étendre : ils font consister sa gloire dans un attirait pompeux, qu'ils disent nécessaire à la splendeur du trône pour imprimer un grand respect aux peuples : ils le détournent de toute occupation sérieuse, en lui faisant entendre qu'un Monarque n'est en ce monde que pour jouir, pour se livrer aux plaisirs, qu'il seroit peu digne de lui de se mêler de ses propres affaires, qu'il doit remettre à ses ministres ou à ses serviteurs un travail fastidieux qui n'est point fait pour lui ; ils lui persuadent que ses sujets sont des esclaves, dispersés dans le monde pour travailler à ses plaisirs, se sacrifier à toutes ses fantaisies. Après avoir, à force d'orgueil, endurci le cœur du Souverain, ils l'excitent à charger d'impôts ces peuples méprisés ; ils lui cachent leur misère ; ou bien ils ont le front de dire qu'il faut qu'ils soient malheureux, qu'il faut les accabler, les tenir dans l'indigence, pour les rendre plus soumis. Le Souverain ainsi trompé ne peut jamais entendre ni les gémissements de son peuple, ni la voix de la vérité si terrible pour les menteurs. Pour tenir le Prince dans l'ignorance, & ses sujets dans les fers, on proscriit avec fureur la liberté de penser, de parler & d'écrire ; on impose un silence profond à tous ceux qui pourroient porter les vœux de la nation au pied du trône ; on en écarte avec soin le vrai mérite & la vertu noble, qui n'ont jamais la souplesse qu'exigent les tyrans & leurs suppôts ; on n'élève aux grandes places, on n'appelle aux honneurs & aux dignités que des hommes vils, & conjurés contre le bien public, prêts à servir les favoris dans les entreprises les plus funestes au Souverain & à l'Etat. Pour affermir la tyrannie dont les Ministres du despote imbécille recueillent tous les fruits, on persuade au maître que sa sûreté demande de nombreuses armées ;

celles-ci, soudoyées par un peuple indigent, redoublent, sa misere & le tiennent sous le joug, jusqu'à ce que ses oppresseurs l'aient entièrement dévoré. En suivant les maximes de cette politique barbare, le despote voit avec surprise qu'elle finit par faire disparaître de chez lui l'activité, l'industrie, le bien-être : il ne jouit plus que de la gloire de regner sur des provinces & des villes habitées par quelques esclaves sans mœurs, qui se sont enrichis des dépouilles d'une multitude d'esclaves plongés dans l'infortune, privés de courage & de vertus.

TElLES sont pourtant les maximes dont des courtisans perfides se servent pour empoisonner l'esprit des Princes : ils ne les font soupirer après le pouvoir arbitraire que pour regner sur eux, ainsi que sur leurs sujets. Le despote est un enfant dont on excite la vanité par des jouets, qui lui font oublier les avantages les plus solides : dupé par des flatteurs qui le divinisent, il n'est communément que leur premier esclave : guidé par leurs principes il se rend, pour leur plaire, le destructeur de ses Etats, dont il anéantit la gloire, la puissance, & les mœurs. Le désir du pouvoir illimité ou du despotisme annonce, dans le Prince que cette passion possède, la petitesse de son génie ; ce sont communément les moins propres à commander, qui souhaitent le plus vivement une puissance absolue.

TOUT Prince vertueux, vraiment jaloux de son pouvoir & de sa gloire, se gardera bien d'adopter des principes & des maximes qui tendent aussi évidemment à la ruine du Monarque & des sujets. Les exemples frappants d'un si grand nombre d'Etats que le despotisme a ravagés & couverts de plaies presque incurables lui feront sentir que ce n'est pas regner, mais détruire, que de l'exercer sur des peuples. Les révolutions aussi terribles que fréquentes qu'éprouvent les tyrans de l'Asie, lui feront voir que le despote n'est jamais en sûreté quand il n'a pour sujets que des esclaves abrutis, mécontents, indifférents pour celui qui leur donne des fers. Il reconnoîtra que le tyran ne peut compter un instant sur la fidélité des satellites dont il est environné, & que les bêtes féroces, destinées à le garder, deviennent pour l'ordinaire les auteurs des attentats les plus cruels contre sa personne. Enfin tout Souverain, qui consultera la raison plutôt que la flatterie, restera convaincu que pour regner avec gloire, pour gouverner

avec sûreté, il faut que le chef d'une nation obéisse à la vertu comme le dernier des citoyens ; il sentira qu'un bon Prince est celui qui peut & qui veut faire du bien à son peuple, & qu'il n'y a ni honneur ni avantage à jouir de la puissance de lui faire du mal. La servitude des peuples ne devient utile qu'aux Princes qui n'ont ni les talents ni les vertus nécessaires pour les bien gouverner.

EN renonçant lui-même au pouvoir d'être injuste, le Souverain rétablit à l'instant la justice & le bon ordre dans ses Etats ; son exemple sera sentir aux grands qu'ils ne peuvent s'arroger le privilege de nuire impunément, tandis que le chef de la nation se met dans l'heureuse impuissance d'y exercer lui-même un pouvoir arbitraire. Sous un Monarque ami de la justice les ministres, les courtisans, les Magistrats, tous ceux qui exercent l'autorité du Prince, font forcés d'être justes ; & dès-lors on voit disparaître tous les maux de l'Etat. De l'équité du Prince découleront bientôt, comme d'une source féconde, toutes les vertus propres à ranimer la Société. La justice obligera tout citoyen à remplir sans reproche les devoirs de son état. Privées de faire le mal & de vivre inutiles, la grandeur & la noblesse chercheront à s'illustrer par la bienfaisance, l'affabilité, la douceur, la reconnaissance des avantages que la Patrie leur procure par préférence aux autres. Le guerrier ne se croira plus en droit de troubler ou de vexer les citoyens que son métier l'oblige de défendre. Le ministre de la justice tiendra d'une main plus ferme les balances de l'équité entre le puissant & le foible, entre le riche & le pauvre. Le ministre des autels, rappelé aux devoirs que la religion lui impose, sera pour ses concitoyens un ange de paix ; il leur remettra sous les yeux les avantages que procurent, soit en ce monde soit dans l'autre, la concorde, la tolérance, la sociabilité ; il leur enseignera, par son exemple encore mieux que par ses leçons, les devoirs de la charité, de la miséricorde, du pardon des injures, de la bienveillance universelle qui doit lier les hommes entre eux. Le riche saura qu'il a contracté l'obligation de faire du bien, d'aider le pauvre, d'encourager ses travaux, qui font la richesse véritable & le bonheur d'un Etat. Enfin dans son humble carrière l'indigent, dégagé des entraves de l'oppression, travaillera de bon cœur & contribuera selon ses forces à la félicité générale.

CET esprit d'équité, universellement répandu, se fera sentir jusques dans la vie privée. Les Epoux reconnoîtront sans peine que la justice les oblige à se témoigner réciproquement les sentiments nécessaires pour rendre plus aimables les liens qui les unissent. Les Parents sentiront que leurs enfants ne sont pas destinés à être les jouets de leurs fantaisies ; qu'ils leur doivent de la tendresse, de la vigilance & des soins, s'ils veulent mériter leur piété filiale & leur reconnaissance. Les familles resserreront les nœuds de la parenté, afin d'acquérir plus de force par leur union. Enfin les maîtres, éclairés par leurs besoins, cesseront de regarder leurs serviteurs comme des esclaves ; ils les traiteront avec bonté ; & ceux-ci s'attacheront à des maîtres dans lesquels ils verront la source de leur bonheur.

LA justice du Souverain étend ses heureuses influences même sur les nations non soumises à ses loix ; elle procure à ses voisins la paix & les avantages dont elle est toujours accompagnée. Un Prince équitable, modéré, exempt de l'injuste besoin de s'agrandir, fait naître la confiance, la sécurité, le respect chez tous les peuples qui l'entourent. La meilleure des Politiques est celle qui prend pour base la justice & la droiture : on négocie avec aisance quand on n'a point dessein de faire tort à personne.

UNE vanité puérile & méprisable brouille souvent les maîtres de la terre, & suffit quelquefois pour faire couler des flots de sang. Une formalité négligée, une omission légère dans l'étiquette, une dispute de préséance, sont-elles donc des objets assez puissants pour remuer les grandes ames des rois ? Sont-ce là des raisons valables ou des motifs suffisants pour troubler le repos des peuples, pour ébranler l'univers ?

C'EST dans ses propres Etats qu'un Souverain éclairé peut faire des conquêtes propres à multiplier ses forces réelles sans coûter ni larmes ni sang à ses sujets. Qui oseroit attaquer un Monarque dont les Etats seroient remplis de citoyens heureux, attachés à leur maître, unis entre eux par les liens de la vertu ? On est tout surpris de voir le patriotisme entièrement banni des contrées où le despotisme & le luxe ont fixé leur domicile ; c'est qu'avec la liberté & la vertu le bonheur a disparu ; c'est qu'il n'y a point de patrie pour des captifs, dont le pays n'est qu'une prison incommode ; c'est que le sort du maître & de la nation ne touche guere des malheureux qui

n'ont plus rien à perdre ; c'est que la ruine de l'Etat ne fait qu'une impression légère sur des vicieux & des dissipés, qui ne songent qu'à jouir du présent, sans s'occuper tristement d'un avenir désagréable.

LE Patriotisme véritable ne peut se trouver que dans les pays où les citoyens libres, & gouvernés par des loix équitables, se trouvent heureux, sont bien unis, cherchent à mériter l'estime & l'affection de leurs concitoyens. Sous les loix arbitraires du despotisme personne ne peut-être libre ni content de son sort ; l'on n'a d'autre moyen de se distinguer qu'en plaisant au despote ; on ne fait aucun cas de l'estime du public, qui ne peut mener à rien, & qui souvent fait ombrage à la puissance inquiète & jalouse. Le Sultan fait étrangler ses Pachas dès qu'ils se font aimer de leurs provinces.¹¹¹

POURQUOI nos yeux voient-ils encore avec surprise tant de monuments prodigieux, élevés avec des frais immenses par les Romains ? c'est que contribuer à l'utilité publique fut toujours regardé comme un devoir par des Princes, des Sénateurs, des Grands, qui vouloient mériter l'estime & les suffrages de leurs concitoyens. Dans les temps les plus simples, les plus pauvres, les plus vertueux de Rome, une couronne de chêne récompensoit amplement celui qui avoit sauvé la vie d'un citoyen : une ovation, un triomphe ; sans enrichir le Général victorieux, remplissoient tous ses desirs.

TOUT homme qui a du ressort dans l'ame, veut être distingué de ses semblables. Le Prince peut se servir avec succès de cette passion inhérente à la nature humaine, pour tourner les esprits vers futilité générale. Si des marques de distinction, des grades, des pensions souvent légères, des rubans, allument dans les Monarchies l'imagination de tant d'hommes, au point de les pousser dans les plus grands dangers & de leur faire braver la mort ; pourquoi, par des moyens semblables, le Prince n'allumeroit-il pas dans les ames la passion si noble du bien public, le désir d'être utile à son pays, l'ambition de se signaler aux yeux du Monarque & de ses concitoyens par des actes de bienfaisance, de générosité, de zèle pour sa nation ? Des honneurs éclatants, accordés à des actions vraiment vertueuses, enflammeroient sans doute les cœurs des grands & des riches d'un enthousiasme bien plus avantageux à la Patrie, que celui que leur inspire

trop communément la passion d'un faste qui les appauvrit & les rend méprisables. Un homme de qualité, assuré de n'être point oublié de son maître lorsqu'il iroit dans ses terres répandre l'activité, la consolation & la joie parmi ses vassaux, s'estimerait-il donc moins que ces Grands inutiles qui vont servilement se morfondre à la cour, & se ruiner à la ville avec un tas de prostituées qui les dupent & les méprisent ?

MODÉRANT en faveur du bien public la hauteur de l'étiquette, si le monarque plus populaire se rendoit accessible aux talents, au mérite, à la vertu ; s'il honoroit de son suffrage les actions louables, les découvertes importantes, les entreprises vraiment utiles à la Patrie ; quel pouvoir n'auroient pas ces distinctions honorables accordées par le Prince ? Quelle émulation n'exciteroient-elles point parmi les sujets d'une Monarchie, où le plus grand des honneurs est d'approcher son maître, d'être connu de lui ?

C'EST ainsi que, sans épuiser leurs trésors, les Princes, toujours maîtres de l'opinion publique, peuvent en un instant changer la face d'un Empire, en bannir le luxe & la vanité, leur substituer la bienfaisance, faire regner l'équité, attirer de la considération aux vrais talents, & du respect : aux bonnes mœurs. Un Monarque sera vraiment grand, puissant, invincible, quand il emploiera sagement les ressorts du gouvernement pour réunir l'intérêt général à celui de tous les ordres des citoyens. C'est alors que l'Etat ne deviendra qu'une famille bien unie, dont le chef jouira de toute la puissance, la splendeur & la gloire que l'ambition peut désirer. C'est alors que l'on verra la Politique & la Morale heureusement combinées pour travailler de concert au bonheur des humains.

TELS sont, Auguste LOUIS, les bienfaits que peut attendre de tes soins un grand Empire, à qui l'aurore de ton regne fait déjà concevoir les plus douces espérances. En rassemblant près de ton trône la sagesse & la probité, tu consoles tes sujets, tu leur dis de se promettre les temps les plus fortunés. Oui, Prince vraiment bon & magnanime, tu seras le Restaurateur, le Législateur & le Pere d'une Monarchie puissante & libre lotis tes loix. Ami constant de la justice, de la vertu, de la vérité, elles regneront à tes côtés. Ton Peuple, toujours docile à la voix de ses maîtres, toujours fidele à suivre leur exemple, les honorera de-même que toi. Assez long-temps tes ayeux

ont rendus leurs noms célèbres par des conquêtes & des exploits fameux, par des monuments merveilleux, par la splendeur de leur cour. Ton ame bienfaisante ambitionne une gloire & plus grande & plus pure, celle d'essuyer les larmes des malheureux, de guérir au sein de la paix les plaies faites à l'Etat, d'y établir les mœurs avec la félicité.

POURSUIS, ô MONARQUE généreux, une entreprise si noble, si digne de toi ; repousse d'une main puissante & ferme les obstacles qu'on tenteroit d'opposer à tes projets ; bannis avec courage un luxe corrupteur ; méprise un vain éclat, inutile aux grands Rois ; contrains le vice intimidé à s'éloigner de ta présence ; que le flatteur abject : ne se montre plus à la cour d'un Prince ami du vrai ; donne à ton Peuple des loix propres à le guider dans le chemin de la vertu, qui toujours conduit au bonheur ; qu'une nation aimable, active, sociable, spirituelle, devienne par tes soins vertueuse, solide, respectable. Ainsi tu surpasseras tous les Héros de ta race : tu feras plus chéri que des Guerriers dont les mains furent trop souvent ensanglantées : tu feras plus admiré que ces Monarques fastueux dont on vante les édifices accablants pour leurs sujets : on célébrera ton regne, non comme celui des victoires, non comme celui des arts & de la magnificence, mais comme le regne des loix, des vertus & du bonheur.

FIN.

ERRATA.

- Page 8, ligne 26, depend, *lisez* dependent.
- 9 ligne 10, conduit, *lisez* conduite.
 - 15, ligne 23, on obet, *lisez* on obéit.
 - 25, ligne 5, en ennemi, *lisez* en ennemie.
 - 29, ligne 25, telles, *lisez* tels.
 - 37, ligne 8, qu'ils leurs envoient, *lisez* qu'il leur envoie.
 - 38, ligne 25, à se démolir, *lisez* à se détruire.
 - 56, ligne antépénultième, jouirent, *lisez* jouiroient.
 - 92, ligne 11, il ne seroit point émané de Dieu, *lisez* elle ne seroit point émanée.
 - 90, ligne 25, il ne se, *lisez* elle ne se & *lignes suivantes*.
 - 141, ligne 4 de la note, qu'ils les quittent, *lisez* que ces derniers les quittent.
 - 156, ligne 23, des historiens, *lisez* des histrions.



lien vers <http://www.bnf.fr>



lien vers <http://gallica.bnf.fr>

Éthocratie ou le Gouvernement fondé sur la morale

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1040202s>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et

fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans...

Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'étape d'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format EPUB (*electronic publication*), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non-respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr

Notes

1 *Mali medici est desperare ne cures.*

2 *Recta ratio, imperans honesta, & prohibens contraria.*

V. CIC. Philippic. II.

3 Voyez *Discours de M. GUITON DE MORVEAU*. tom. I. page 32.

4 Voyez ARIST. *Ethic. ad Nicomachum* Lib. X. cap. 9.

5 Voyez Disc. de M. GUITON DE MORVEAU, tome I. page 65.

6 On fait que les idées, souvent très-justes & très-utiles, de M. l'Abbé de S. Pierre ont été long-temps regardées comme des folies, & qualifiées de *rêves d'un homme de bien* par le Cardinal du Bois.

7 Les premiers moments du regne de Louis XVI, aujourd'hui régnant en France, semblent promettre à ce Royaume, accablé par deux rences très-longes & très-funestes, le retour d'un bonheur totalement inespéré. Il n'est rien d'heureux que la nation française en soit en droit d'attendre d'un Prince rempli de bonté, de justice, d'amour de la paix, de mépris pour le faste, entouré de ministres éclairés & vertueux.

8 Voyez ARISTOT. *Politic. Lib. V. cap. 10.*

9 *Ea demum tuta est potentia, quæ viribus suis modum imponit.* V. PLINII PANEGYRIC. C'est ce que pratiquoient les Romains suivant Cicéron : *firmior ut effet, moderatiorem instituerunt.* Feu M. le Marquis d'Argenson avoit fait un ouvrage dont le titre étoit : *Bien gouverner, ne pas trop gouverner.*

10 *Certè id firmissimum longè imperium est, quo obedientes gaudent.* T. Liv. lib. VIII.

11 Voyez ce qui sera dit sur ce sujet *chap. XI.* à la fin.

12 *Expedit Reipublicæ, neminem ita se extollere ut legibus interrogari non possit ; cum nihil magis conservet rempublicam, quam potentissimos legibus subjectos esse.* TIT. LIV. lib. XXI.

13 Dans un pays pour lors soumis au despotisme, on vit, il y a peu d'années, un Ministre, sur la priere de son valet de chambre, expédier un ordre au nom du Souverain, pour enfermer un honnête citoyen dont la femme avoir plu à ce valet, qui ne vouloir point être gêné dans ses plaisirs.

Le droit de l'*habeas corpus* fait en Angleterre la sûreté du citoyen contre le despotisme des ministres : en vertu de ce droit tout homme emprisonné doit dans les 24 heures être examiné par ses Juges naturels, & peut obtenir une réparation du Ministre quand il a été injustement privé de la liberté.

14 La confection d'un *Cadastre*, qui fixeroit les possessions des citoyens avec autant d'exactitude qu'il seroit possible, seroit le moyen le plus sûr pour faire disparaître l'arbitraire, & pour rendre l'impôt territorial plus égal & plus juste. Chaque village ou district ne pourroit-il pas, à peu de frais, former son propre cadastre sous les yeux d'un Magistrat & d'un Ingénieur.

15 Voyez les Remontrances de la cour des Aydes de Paris de 1771. attribuées à M. le Président de Malesherbes, aujourd'hui Ministre de Louis XVI, & l'Aristide des François.

16 On sait le mot de la Princesse des Ursius, favorite de Philippe V, qui, sollicitée de faire réussir une affaire très-juste & très-facile, ne voulut pas s'en mêler, & dit, *je ne me mêle jamais que des affaires injustes & impossibles*.

17 Dans la Grande-Bretagne les *Lords* ou *Pairs* ayant séance & suffrage dans la chambre haute du Parlement, sont les seuls qui soient réputés nobles. Les *Gentle-men* ou gentils-hommes, des plus anciennes familles, ne sont aucunement distingués des autres citoyens. Les frères d'un Seigneur ou d'un Noble n'ont aucun rang dans l'Etat que celui qu'ils acquièrent par leurs services ou leur industrie personnelle. – Dans les gouvernements orientaux les emplois seuls font la noblesse, qui n'est point héréditaire.

18 Le mot *Noble* en latin *nobilis*, vient de *Notus*, connu, notable, remarquable. Le mot *généreux*, vient du mot latin *Genus*, race. Ainsi l'on a cru que la race ou la naissance imposoit à quelques citoyens le devoir de se distinguer & de se faire connoître par des sentiments plus élevés que les autres hommes.

19 Ce gouvernement merveilleux subsiste encore dans toute sa folie en Pologne, qui fournit aujourd'hui à toute l'Europe le spectacle déplorable des maux que peut faire à sa Patrie une Noblesse turbulente, en délire, divisée, que son chef n'a pas la force de réprimer. Le despotisme vient

communément pacifier les troubles excités par les Nobles ; la Tyrannie remplace l'anarchie.

20 Il y a peu de temps que les paysans de Bohême & de Moravie se sont soulevés contre leurs Seigneurs, pour lesquels ils étoient obligés de travailler 5 ou 6 jours de la semaine. Cette révolte fut accompagnée de ravages qui ont ruiné plusieurs Seigneurs, & de cruautés inouïes. Un Gouvernement sage auroit prévenu tous ces malheurs, s'il eût engagé ou obligé la Noblesse de ces contrées à se comporter d'une façon plus équitable envers des hommes qu'elle traitoit comme des bêtes. Voyez une brochure publiée depuis peu sous le titre d'*Inconvéniens des droits féodaux*. Paris 1775.

21 Ces exemptions sont fondées sur ce qu'autrefois les Nobles étoient obligés de faire la guerre à leurs dépens, tandis qu'aujourd'hui les armées sont à la solde du Prince, & que le Noble n'est plus obligé de servir. Ce sont toujours les plus riches qui contribuent le moins aux besoins de l'Etat.

22 En France un Noble n'est point mis à la *taille*. Un Noble Polonois, quand il auroit des millions de revenu, ne contribue que ce qu'il veut aux charges publiques. Le Noble en Allemagne oblige ses paysans à payer tout pour lui. Tels sont les abus enracinés chez des nations qui se croient sorties de la barbarie

23 On trouve dans Brantôme, écrivain d'ailleurs peu difficile en morale, un passage digne d'être rapporté. *Mal volontiers, dit-il, une ame, ou conscience, cautérisée de quelque grand forfait, ne reçoit une vaillance avec soi ; que si elle y a été autrefois, elle l'enchasse, sans guere bien l'y admettre, & est en perpétuelle appréhension & tourment*. Voyez BRANTÔME Vie des illustres guerriers Tome IV. p. 197.

24 Quelques Souverains ont, dans plusieurs Etats, fondé des *Ecoles militaires*, ou des pépinières destinées à former des Officiers ; mais ces fortes d'établissements, souvent très-dispendieux, ont produit rarement l'effet qu'on croyoit pouvoir en attendre. Rien de moins raisonné qu'une pépinière de soldats, placée aux portes d'une Capitale immense où règnent le vice, le luxe & la cherté ; où la jeunesse, négligée sur la Morale, ne peut

voir que de mauvais exemples, & n'apprend qu'à être dissolue, arrogante, remplie de morgue & de fatuité.

25 Voyez Hist. ancienne des peuples de l'Europe Tome IX. par le C. Dubuat.

26 N'est-il pas bien étrange de voir que, dans des nations où les Duels sont défendus avec rigueur, on permette publiquement à des maîtres d'escrime de donner des leçons, qui ne peuvent servir qu'à fournir aux citoyens des moyens ingénieux de se tuer les uns les autres ? Cependant on a vu quelques-uns de ces gladiateurs obtenir des lettres de noblesse, pour avoir enseigné avec succès le grand art de tirer des armes, qui est parfaitement inutile à la guerre.

27 Voyez *Lettre d'une mère à son fils sur la vraie gloire*.

28 L'Abbé de S. Pierre a remarqué que le Roi Henri IV dépensait pour la nourriture & l'entretien d'un simple soldat un peu plus de 51/2 marcs d'argent par année, tandis que le Roi Louis XV n'en dépensait effectivement que 3 mares. Le marc du temps d'Henri IV valait 20 livres 5 sols tournois & du temps de Louis XV il valait 49 à 50 livres. Voyez *les Rêves d'un homme de bien* pag. 127-131.

29 Voyez *les Rêves d'un homme de bien* page 370. La Suède se ressent encore de la dépopulation qu'ont causée dans ce Royaume les folies de Charles XII. Dans un discours à la Reine Mère, Balzac lui dit, „le peuple ne se nourrit pas des grandes nouvelles qui viennent de vos armées, ni de la haute réputation de vos Généraux : il voudrait plus de pain & moins de lauriers : Il pleure souvent les victoires de ses Princes, & se morfond auprès de leurs feux de joie.”

30 Ministre de la guerre sous Louis XVI. Roi de France.

31 Le fameux Jurisconsulte Charles Du Moulin se plaignait déjà, que de son temps en France le *Sénat* étoit devenu un *juvenat*, par le grand nombre des jeunes gens qui s'y trouvaient admis. En France, pour entrer dans la Magistrature, il suffit d'avoir fait semblant d'étudier pendant trois ans les Loix romaines, qui ne sont point celles de la France. En un mot, il n'est point de préparation pour entrer dans un état respectable, grave, fait pour décider du sort de tous les Citoyens.

32 L'Empereur Alexandre Severe disoit que le Prince, en vendant les charges, se privoit du droit de punir les magistrats prévaricateurs, pour avoir vendu la justice qu'ils auroient achetée de l'Empereur.

33 On assure que le célèbre M. Daguesseau, après avoir longtemps travaillé à simplifier & corriger la jurisprudence François, fut obligé de renoncer à son projet sur les représentations qu'on lui fit, que son nouveau Code alloit ruiner des milliers d'Avocats, de Procureurs & de suppôts de la chicane. Si l'on trouvoit un secret pour anéantir toutes les maladies, on déplaieroit très-sûrement aux Médecins, aux Chirurgiens & aux Apoticaire, qui se verroient obligés de faire autre chose. Platon dit avec raison, que la multitude des Magistrats ou gens de loi, & des Médecins, annoncent la corruption d'un Etat, vu que la mauvaise foi des hommes fait vivre les gens de loi, ainsi que l'intempérance & l'oisiveté des citoyens fait subsister les médecins. Dans des Remontrances faites à Henri III Roi de France les Praticiens sont nommés des *tricottiers de procès*.

34 Le papier marqué ou *timbré*, ainsi qu'une infinité de droits fiscaux que les plaideurs font obligés de payer à tout moment, forment presque en tout pays un produit immense pour les Princes, à qui les vices des peuples deviennent utiles & nécessaires à cause des vices dont ils sont eux-mêmes tourmentés.

35 *Oderint, dum metuant*, fut la maxime d'un tyran. *Pestifera vis est, valere ad nocendum*. SENECA *de clementia*. Lib. I. 3. La Morgue que l'on reproche à quelques membres de la magistrature, n'est propre qu'à lui attirer la haine des citoyens.

36 *Ploravere, suis non respondere favorem speratum meritis*.

HORAT.

37 Voyez *Discours* de M. GUITON DE MORVEAU. *sur les devoirs des Avocats*. Le même Magistrat prétend qu'il existe en France 285 Codes différents. *Tome I. page 53*.

38 On dit que M. Daguesseau, chancelier de France, après avoir fait travailler des Avocats célèbres à la réforme des Loix, ne put en vingt années rien faire de leur travail. Le Souverain devroit peut-être proposer cette entreprise au concours de tous les citoyens éclairés.

39 *Omnis potestas a Deo ordinata est.* Voyez S. PAUL.

40 Theodoric, Roi des Goths, obligea le Pape Jean à solliciter l'Empereur Justin de cesser ses persécutions contre les Arriens, le menaçant de faire essuyer les mêmes traitements aux Catholiques de ses Etats, *parce que, disoit ce guerrier, le droit de persécuter appartient à tous les Princes, ou n'appartient à aucun.*

41 Les maximes de la tolérance chrétienne se trouvent établies de la façon la plus claire & la plus persuasive dans les *Lettres du Pape Clément XIV*, récemment publiées à Paris. Ce Pontife savant, & rempli de bonté, y fait voir la différence qu'il y a entre un dévot intolérant & un chrétien véritable. *Il n'y a point, dit-il, de mal qu'on ne fasse, en croyant même faire le bien, lorsqu'on n'a pour guide qu'une dévotion ignorante.* VOYEZ LETTRE XXVII DE CLEMENT XIV. Il est bon de joindre au témoignage de ce grand Pape un beau passage de Salvien, Evêque de Marseille, en faveur de la tolérance : „ce sont, dit-il, des hérétiques, mais ils ne le savent pas ; ils le sont dans notre opinion, non dans la leur ; car ils se croient si bien Catholiques, qu'ils nous traitent nous-mêmes d'hérétiques : ainsi nous sommes dans leur opinion ce qu'ils sont dans la nôtre.... La vérité est de notre côté ; mais ils pensent qu'elle est du leur ; nous honorons la Divinité ; & ils jugent que leur croyance l'honore davantage : ils manquent à leur devoir ; mais ils placent leur devoir dans leur façon d'agir ; ce font des impies ; mais ils croient avoir la véritable piété : ils se trompent donc ; mais ils se trompent de bonne foi, non par haine, mais par amour pour Dieu, pensant que de cette manière ils aiment & honorent parfaitement le Seigneur ; ils n'ont pas la vraie foi ; mais ils font persuadés d'avoir le véritable & parfait amour divin. Le Juge suprême est le seul qui sache comment ils seront punis au jour du jugement pour leur fausse opinion ; en attendant Dieu les supporte patiemment.” Voyez SALVIAN. DE GUBERN. LIB. V.

Voilà les sentiments de douceur que devroient avoir tous les véritables chrétiens, & sur-tout les chefs de l'Eglise : lorsqu'ils en ont de contraires, le gouvernement doit les y ramener, & les contraindre à pratiquer la douceur évangélique, qui ne permet pas qu'un dévot soit un mauvais citoyen.

42 Cette vérité commence à se faire sentir dans les nations les plus ignorantes ; du consentement du Pape les Polonois viennent de supprimer 29 fêtes dans l'année. Les nations Protestantes ont un mois de plus par an que les Catholiques-Romains. Il est inutile de parler de l'ivrognerie & des désordres causés par l'oisiveté.

43 L'Ordre des Bénédictins a produit un grand nombre de Savants respectables, dont les travaux les auroient rendus plus chers encore à la Société, s'ils les eussent portés sur des objets plus utiles que des chartres, des titres, des légendes.

44 On fait que presque tous les monasteres ont des prisons affreuses, dans lesquelles il dépend du caprice d'un Supérieur de précipiter pour la vie un moine qui lui déplait. Des exemples assez fréquents prouvent que ces victimes du despotisme ont souvent languï durant un grand nombre d'années dans ces cachots, dont une mort secourable n'avoit pu les délivrer.

45 Voyez sur cette matiere le Drame si pathétique de *Mélanie*. par M. de la Harpe.

46 Les villes des Pays-bas ont pour les femmes des maisons religieuses de cette espece, connues sous le nom de *Béguinages*, d'où l'on peut sortir à volonté pour se marier ou pour vivre dans le monde. – Dans presque tous les pays catholiques-romains on peut engager sa liberté à 16 ans dans un couvent, tandis que la majorité est fixée par les loix à 25 ans. Ces dispositions absurdes font contraires même aux Canons de l'église. En l'an 506 le Concile d'Agde, auquel présida S. Césaire d'Arles, décida qu'on ne devoit pas donner le voile aux filles avant l'âge de quarante ans.

Sanctimoniales, quantumlibet earum vita & mores probati fuerint, ante annum ætatis suæ quadrage sinum non velentur. Canon. 19. S. Léon Pape défendit la même chose.

47 Depuis quelques années Catherine II, Impératrice de Russie, s'est emparée de tous les biens ecclésiastiques de son Empire ; les revenus assignés aux Evêques, aux Abbés & aux moines, se paient au trésor public.

48 Cette pensée est de l'Abbé de S. Pierre.

49 ARISTOT. *Ethic. Lib. V.*

50 ARISTOT. *Politic. Lib. VIII.*

51 Il est inconcevable que les gouvernements ne s'aperçoivent pas du tort que fait à l'Etat le droit de chasse, accordé à la Noblesse, qui est la ruine du cultivateur. L'Agriculture est indignement sacrifiée à l'amusement des riches !

52 Il est intéressant pour l'Etat que les terres soient partagées en petites métairies, qui font vivre plusieurs familles, plutôt qu'en grosses fermes. En Angleterre les fermes trop considérables font que souvent les fermiers deviennent des monopoleurs.

53 Les Anglois font le peuple le plus riche & le plus mélancolique de l'Europe. La liberté même ne peut leur inspirer de la gaieté ; ils craignent de la perdre, parce que chez eux tout entre dans le commerce.

54 Louis XIII. publia ou renouvella des loix contre le luxe en 1613, 1617 & 1620, qui toutes demeurèrent sans effet. *Voyez RECUEIL K. „Les Princes ne devroient paroître que parleurs vertus, sans chercher à briller par de vains ornements ; ils font assez connus & respectés par leur rang & par leur autorité, sans desirer d'être vus brillants par des pierreries..... C'est la coutume en France que le Gentil-homme veut faire le Prince ; & s'il voit que son maître se pare de pierreries, il en veut avoir aussi, dût-il vendre sa terre, ses prés, ou s'engager chez le marchand..... Ce ne seroit point un mal que les Rois & les Princes brillassent par l'éclat des pierreries, & celà seroit bon si les petits compagnons ne vouloient les imiter dans cette dépense, laquelle il faudroit défendre très expressément.”* *Voyez RÉCUEIL G. PAGE 156.* Sous le regne de Louis XIII. un magistrat disoit, que „les loix somptuaires contiennent les hommes dans une vie réglée, mâle, vertueuse... Que sert la naissance à la guerre, la prudence dans les conseils, la justice dans les jugements, si la tempérance ne contient les sujets, dans la vie privée, dans les bornes d'une juste modération..... Chez les Romains les loix somptuaires étoient à tout moment enfreintes & renouvelles ; & l'exemple nous apprend que les Edits prohibitifs du clinquant, & des étoffes d'or & d'argent, ne trouvent pas d'obéissance parmi les François.” *Voyez RECUEIL K. P. 153.*

55 Louis XIV, en quittant sa Capitale pour résider à Versailles, n'a pas vu qu'il doubloit la dépense de ses courtisans, obligés de multiplier leurs

valets, leurs chevaux, leurs équipages, afin d'aller lui faire la cour. Les fréquents voyages des Princes sont ruineux pour leurs sujets.

56 *O Cives ! Cives ! quærenda pecunia primum ;*

Virtus post nummos. HORACE.

57 Les mahométans riches regardent comme des actions méritoires de bâtir des hospices, nommés *Karavan-séraï*, pour les voyageurs, ainsi que de faire construire des fontaines. Il est rare qu'ils les quittent, après s'être rafraîchis & desaltérés, sans bénir la mémoire de ceux qui ont érigé ces monuments de bienfaisance.

58 Quel attachement peuvent avoir pour leur Seigneur des paysans qui voient qu'il leur préfère des cerfs, des sangliers, des lievres & des lapins ? Le droit de chasse, indépendamment des vexations auxquelles il donne lieu, est un fléau annuel & permanent pour l'agriculture & pour l'œconomie rustique.

59 Toute l'Europe connoît les ouvrages sans nombre publiés depuis plusieurs années en France par une Société de bons citoyens connus sous le nom d'*Oeconomistes*, dont l'association utile est due au zèle patriotique de feu M. Quesnai Médecin du Roi, & de M. le Marquis de Mirabeau auteur de *l'Ami des hommes* ?

60 Suivant des calculs très récents la taxe des pauvres, ou l'impôt qu'on leve en Angleterre sur les possessions territoriales, monte à la somme incroyable de trois millions de livres Sterlings (70 millions de livres tournois) ; & cette somme ne suffit pas pour faire subsister & soulager la multitude de malheureux qui se trouve dans la nation la plus riche de l'Europe. Tant il est vrai que les nations où se trouvent les plus grandes richesses, renferment un plus grand nombre d'infortunés que d'heureux ! tant il est vrai que le commerce n'enrichit que peu de citoyens, & laisse les autres dans la misère ! tant il est vrai que le luxe fait bien des malheureux, sans faire beaucoup d'heureux. Voyez *Sketches of the history of man. Tom. II. pages 45 & suiv.*

61 M. Turgot, Ministre d'Etat & Contrôleur général des Finances sous Louis XVI, est fils d'un Magistrat dont la mémoire est chère à tous les

Parisiens, par un grand nombre de monuments utiles dont il orna la Capitale.

62 Le Calife Almamon appelloit les gens de lettres *les maîtres de l'ame, les instituteurs de l'esprit humain, des favoris du Ciel, nés pour être les lumieres des nations & pour dissiper les ténèbres de l'ignorance, qui est la mere de la barbarie & de la férocité*. Voyez Bibliothèque raisonnée, tome 48. page 123. Charles V, dit le Sage, disoit : *les clerics, ou la Sapience on ne peut trop honorer ; & tant que Sapience sera honorée dans ce royaume, il continuera à prospérité ; mais quand déboutée y sera, il déchéra*. Voyez CHRIST. DE PISAN vie de Charles V.

63 La Poésie n'est estimable que lorsqu'elle est philosophique, instructive & morale, telle que celle qu'on trouve dans les ouvrages des Voltaire, des S. Lambert, & c. Quant aux productions futiles ou malignes dont tant de poètes médiocres inondent la Société, on peut les renvoyer au jugement de Malherbe, qui disoit qu'un *Poète n'étoit pas plus utile à l'Etat qu'un bon joueur de quilles* : Les poètes de cette trempe se plaignent sans cesse que *la philosophie tue le goût*. Oui, le goût des futilités, le goût des fadeurs ennuyeuses que depuis des siècles on répète à toutes les femmes. Un siècle philosophique, pour goûter les poètes, exige qu'ils soient instruits, qu'ils disent des choses & non des mots, qu'ils abjurent la flatterie & la frivolité pour annoncer des vérités utiles au monde.

64 La Postérité aura sans doute peine à croire que M. Diderot, principal éditeur de l'*Encyclopédie*, ce vaste dépôt des connoissances humaines, à la confection duquel il a consacré la plus grande portion de la vie, est peut-être le seul homme de lettres en France qui n'ait pas reçu quelque marque d'attention de la part de son pays. A la fin de son travail utile ce grand homme eût été privé de toute récompense, si l'Impératrice de Russie (Cathérine II) ne se fût généreusement chargée d'acquitter la dette contractée par le genre humain. Il y a quelques années qu'on fit à la cour de France une souscription de 50000 livres pour payer les dettes d'un danseur de l'opéra, qui menaçoit le public de porter ailleurs ses sublimes talents.

65 Toute l'Europe a vu avec admiration le désintéressement noble de M. D'alembert, qui, quoique négligé par sa Patrie, & jouissant d'une fortune

très bornée, a constamment résisté aux sollicitations du Roi de Prusse, & s'est refusé pareillement à celles de l'Impératrice de Russie, qui par les offres les plus séduisantes vouloir l'engager à se charger de l'Institution du Prince son fils. On voit que les grands hommes ne sont pas ruineux pour un Etat ; ils sont toujours très-rares, & peu touchés des biens de la fortune. *Panem & libertatem* pourroit être leur devise.

66 Quintilien dit que le talent de bien dire doit être regardé comme un mal lorsqu'il est possédé par des méchants, qu'il rend plus méchants encore : *Facultas dicendi, si in malos incidit, & ipsa judicanda est malum ; peiores enim quibus centingit.* QUINTIL. Institut. Lib. XII.

67 *Ingenia studiaque oppresseris facilius, quam revocaveris ; subit quippe etiam ipsius inertiae dulcedo, & invisæ primo desidia postremo amatur.*

TACIT. in *Vitâ Agricola*. c. 3.

68 *De nullo minus principe queruntur homines, quam de quo maxime licet.*

Voyez PLINII *Panegyric*.

69 *Multa donanda ingeniis puto ; sed donanda vitia, non portenta sunt.*
SENEC. controvers, lib. V.

70 Voyez PLATON *de la Républ.*

71 Un reproche si grave n'est pas fait pour tomber sur la sage Impératrice de Russie (CATHERINE II) donc le public vient de voir les *Plans pour l'institution de la jeunesse* dans ses Etats ; plans qui devraient faire rougir les Souverains de bien des nations policées. C'est aujourd'hui la Scythie qui donne des exemples mémorables à tous les Princes de l'Europe.

72 Nous avons déjà fait remarquer plus haut (chap. VI.) qu'en France la magistrature est le seul état qui, malgré son importance, est totalement privé d'une éducation préparatoire. Cependant le jeune homme qui s'y destine est obligé de savoir du latin pour pouvoir étudier les Loix Romaines, qui n'ont point de force en France. ô routine imbécille !.....

73 Théodoric Roi des Goths ne voulut pas permettre que les enfants de les guerriers fréquentassent les écoles, *parce que, selon lui, il étoit impossible qu'on ne craignît pas une épée ou une lune. après avoir craint la fêrule.* Il eût été plus court de supprimer cette *fêrule*, & de tirer les Goths de leur barbarie en les envoyant à des écoles moins serviles.

74 Les nations les plus libres de l'Europe sont aussi les plus propres dans leurs maisons & leurs habits. La liberté produit l'aisance, & celle-ci la propreté. Les Anglois & les Hollandois font d'une propreté aussi merveilleuse qu'est la mal-propreté des Espagnols, des Portugais, des Italiens, des Moscovites, & c.

75 Une prostituée de Paris alloit tous les matins à la messe pour obtenir la grâce d'avoir bien des galants pendant la journée. Un Juif d'Amsterdam, qui avoit volé, fut arrêté pour n'avoir pas voulu s'enfuir le jour du Sabbath. – M. de Caylus nous apprend, dans ses *Souvenirs*, que Me. de Montespan. maîtresse de Louis XIV, avoit grand soin de faire maigre les vendredis de samedis ; ce qui prouve que les gens de qualité ne raisonnent souvent pas mieux que les gens du peuple.

76 *Nemo adeò ferus est qui non mitescere possit,
Si modo culturæ patientem commodet aurem.*

77 *La dévotion dans les femmes*, dit Mylord Hallifax, *ne leur sert très-souvent qu'à masquer le désespoir da n'avoir plus de charmes. Voyez avis d'un Pere à sa fille.*

78 Il est très-facheux pour une nation que les femmes y aient un grand crédit. Comme pour l'ordinaire elles s'éprennent sans examen & sans connoissance de cause, ceux qui leur prêtent l'oreille s'exposent à commettre bien des injustices. Il est des pays où les femmes se mêlent de tout ; ils n'en sont pas mieux gouvernés. Un proverbe Italien dit avec raison, *malheur à la maison où les poules crient, & où le Coq se tait.*

79 Lévitiq. ch. XX. vs. 10. Deuteronom. ch. XXII. vs. 22. *Si un homme a dormi avec la femme d'un autre, que tous les deux soient mis à mort : par-là le mal sera banni d'Israël.* Dracon decernoit pareillement la peine de mort contre les adulteres.

80 Voyez VALERE MAXIME Liv. II. ch. I. Cette déesse s'appelloit *Viriplaca* ; elle avoit son temple sur le mont Palatin. (81) Ce Tyran, suivant Virgile, faisoit attacher des hommes vivants à des corps morts. *Mortua quin etiam jungebat corpora vivis.* Les loix romaines permettoient à une femme de répudier son mari. Un Juif pouvoit répudier sa femme pour avoir. laissé trop cuire la viande. – Le concile d'Elvire condamne les ecclésiastiques qui

ne répudioient pas leurs femmes lorsqu'ils étoient instruits de leurs dérèglements. – Sous Constantin & sous Théodole le divorce étoit encore permis. Voyez BAYLE, *Nouv. de la Rép. des lettres. tome I. p. 517 & 518.*

81 *Pater est quem nuptiæ demonstrant.* On cite en France l'exemple d'un particulier, qui, à la suite d'une absence de trois. ans, qu'il passa dans un isle de l'Amérique, fut obligé de reconnoître pour siens trois enfants que sa femme avoit eus pendant l'absence de son mari.

82 Il y avoit chez les Grecs un Magistrat ou Censeur, uniquement chargé d'inspecter la parure & l'habillement des femmes : on le nommoit *Gynæcomos*. – Brantôme dit que les gens sages de son temps blâmoient le Roi François I *pour avoir introduit en la cour les grandes assemblées, abords & résidence ordinaire des Dames.* Voyez *Tome VI pag. 336.* C'étoit le vrai moyen de ruiner la Noblesse.

83 Les Athéniens accordoient aux esclaves le droit de se plaindre de leurs maîtres. En Angleterre & en Hollande un maître, qui auroit battu son domestique, seroit condamné à lui payer une grosse amende pour le dédommager.

84 On dit que les Prêtres Mexicains étoient dans l'usage de se battre avec des prisonniers, que l'on avoit préalablement le soin de bien garotter. Cette conduire si lâche ressemble assez à celle des juges ou commissaires nommés par les Princes despotiques pour instruire les procès criminels.

85 Voyez le *Traité des délits & des peines* du Marquis Beccaria. L'usage de la toiture est aboli depuis long-temps en Angleterre, & depuis peu de temps en Suede.

86 Le célèbre Grotius dit en parlant de la question, que celui qui pourra la supporter mentira, & que celui qui ne pourra pas la supporter mentira pareillement. *Mentietur qui serre potuerit, mentietur qui ferré non potuerit.* GROTII *Epistol. 692.*

87 La Jurisprudence criminelle d'Angleterre, qui passe pour a plus équitable de l'Europe, se fonde sur ces principes. On reproche à celle de France d'être calquée sur les maximes atroces de l'inquisition, à l'exception pourtant de la confrontation des témoins.

88 Chacun fait qu'il se commet presque toujours des filouteries & des vols aux pieds des échaffauds & des potences où le peuple en foule va voir les exécutions. Le peuple de Paris ramasse comme des reliques les restes d'un patient qui a beaucoup souffert, dans l'idée que ses souffrances ont expié ses crimes & l'ont conduit au Paradis.

89 En Angleterre la potence est le supplice de tous les malfaiteurs. Les voleurs font simplement pendus ; les assassins sont pendus avec des chaînes ; les assassins les plus atroces sont après leur mort livrés à la dissection des chirurgiens : ce qui paroît une chose terrible au peuple. On pourroit aisément trouver des moyens non cruels de faire mourir les grands criminels d'une façon très imposante : les Régicides, les Parricides, les Empoisonneurs, par exemple, pourroient être écrasés publiquement sous un bloc de pierre ; ou bien étranglés, & coupés en pieces ensuite, & c.

90 On a vu il y a peu d'années une pauvre servante condamnée à être pendue pour avoir volé deux serviettes à son maître.

91 Tout le monde fait en France que le feu Comte de Charolois s'amusoit dans sa jeunesse à tirer des couvreurs, pour se donner le plaisir de les voir rouler sur les toits. Un ancien Roi de Danemarck, ayant fait arrêter quelques brigands, apprit que l'un d'eux étoit son proche parent : il les fit pendre tous, en faisant élever pour son parent une potence bien plus haute que celle des autres. – On connoît la réponse d'un vivrier au Maréchal de Villars ; celui-ci l'ayant menacé de le faire pendre, le Traitant lui répondit, *on ne pend pas un homme qui a cent mille écus.*

92 Théopraste dit qu'un *péché gai est bien plus punissable qu'un péché triste.*

93 On assure, qu'année commune on compte en Angleterre 20000 citoyens enfermés pour dettes ; ce qui doit réduire 20000 familles dans la misere. L'avidité des marchands est souvent cause qu'ils sont crédules & dupes ; ne méritent-ils pas de perdre quand sans examen ils font crédit à des étrangers, des inconnus, des jeunes gens, des filles de joie ?

94 La dette nationale de l'Angleterre monte, dit-on, actuellement à 140 millions de livres sterlings, qui font cause que, pour acquitter les intérêts de cette énorme dette, les citoyens surchargés de taxes, de loix

prohibitives, de vexations fiscales, ne jouissent d'aucun des avantages de la liberté, sinon d'écrire & de crier contre un Ministère & un Parlement vénal, qui vont toujours leur train.

95 Les rentes viagères, qui, par les intérêts forts qu'elles procurent, séduisent bien des gens, font contrairement au bien public, en ce qu'elles invitent au célibat, rendent un homme isolé, fraudent les collatéraux, brisent les liens de la parenté, favorisent les vices du célibataire, qui ne pense aucunement à ce que sa famille ou sa patrie deviendront après lui.

96 Pour subvenir aux besoins de la pauvreté industrieuse, & lui fournir des moyens de subsister sans recourir aux usuriers, il seroit utile d'établir, comme dans bien des pays, des *Lombards*. des *Monts de pitié*, où sur des gages on prêtât de l'argent à un intérêt modique.

97 Les Athéniens avoient des Censeurs, appelés *Nomophylaces* ou conservateurs des loix, devant lesquels les Magistrats étoient obligés de comparoître, pour rendre compte de leur gestion. Suivant les loix de Solon tout Magistrat souillé par la débauche & le libertinage étoit honteusement dépouillé de sa charge.

98 PLIN. *Epistol. lib. IV. ep. 7.*

99 Voyez la *Lettre sur la fureur du Jeu* par M. du Saulx de l'Académie royale des Inscriptions & Belles Lettres de Paris.

100 Voyez *Lettre d'une mère à son fils sur la vraie gloire*. Une maxime, intentée sans doute par des joueurs, dit que *le jeu, comme l'amour, rend les hommes égaux* : conséquemment à ce principe on a vu quelquefois des Princes, & même des Rois, se mêler avec des frippons. L'Abbé de S. Pierre remarque, que ce ne fut qu'en 1648 que l'on commença de jouer aux cartes à la cour de France, ce fut, dit-il, le Cardinal Mazarin, qui étoit „gros joueur, qui introduisit cette méthode de perdre son temps & son argent.” Voyez *Rêves d'un homme de bien page. 28.*

101 La République de Venise a long-temps permis des jeux de hazard à son profit qui se tenoient dans le Palais de S. Marc sous les yeux d'un sénateur ; cette pratique honteuse est enfin abolie depuis très-peu de temps. On se souvient encore à Paris des Hôtels de Soissons & de Gevres, où la jeunesse avoit la liberté de se ruiner. On assure que cette capitale de la France

renferme encore un très-grand nombre de *tripots*, autorisés par la Police, qui en partage les profits avec ceux qui ont obtenu la permission de les tenir. Il y a tout lieu de croire que ces abus seront abolis sous le règne vertueux de Louis XVI.

102 Aristote veut que le Législateur bannît de la Société ceux qui tiennent des discours obscènes ; car, dit-il, *de la licence de dire suit la licence de faire des choses honteuses*. Voyez ARISTOTE. Politic. lib. VIII. cap. 17. Par les loix de Romulus tout homme qui disoit des obscénités en présence des femmes étoit puni comme un homicide.

103 Ulric Huber, dans son traité *de jure civitatis*, remarque qu'il n'y a pas de nation qui ait souffert plus de maux du gouvernement des femmes que la nation françoise, malgré le soin qu'elle a pris d'exclure les femmes de la couronne. Voyez BAYLE, *Nouv. de la Rep. des lettres Tome II. page 703*. Cette vérité est confirmée par des exemples anciens & modernes. C'est à cette *Gynécration*, ou à cet empire féminin, que la France parole devoir le goût dominant qu'on lui voit pour les frivolités en tout genre ; goût fatal qui, si les gouvernements n'y mettent obstacle, gagnera peu-à-peu toute l'Europe, & y établira la *Monarchie universelle*, non du pouvoir, mais du luxe & des modes.

104 *Otia si tollas, perire Cupidinis arcus*. OVID. Otez l'Oisiveté, & l'arc du Dieu d'amour le trouvera brisé.

105 Les Gazettes & les nouvelles publiques sont continuellement occupées à instruire l'univers des festins, des bals, des réjouissances dispendieuses que les Princes donnent à leurs cours. Ne seroit-il donc pas plus honorable pour ces Princes, & plus consolant pour l'humanité, que l'on annonçât plus souvent leurs actes de bienfaisance, que de folles dépenses, insultantes pour des peuples malheureux ?

106 Cette critique ne peut pas tomber sur la plupart des tragédies de M. de Voltaire, dans lesquelles on trouve un but moral, qu'on apperçoit sur-tout dans *Mahomet*, *Alzire* & c. ni sur des Drame tels que *le Pere de famille*, *Mélanie*, & c. Voyez sur cette matière un grand nombre d'idées saines répandues dans un ouvrage moderne intitulé *du Théâtre, ou nouvel Essai sur l'Art dramatique*, Amsterdam in-8vo. 1773.

107 Voici comment s'exprime sur l'opéra de Paris un mémoire inséré dans le *Recueil H* page 224 ; „On fait que le théâtre de l'opéra ne connoît point de mineures : *les Actrices jouissent d'une émancipation plénier* ; *affranchies de toute puissance paternelle, elles sont arbitres souveraines de leurs appas, & de ce qu'elles gagnent dans cette milice de plaisir ; elles sont même à l'abri des recherches des Argus de la Police.*” On voit par-là que cet établissement peut, sans injustice, être regardé comme un lieu de débauche, où la jeunesse va se corrompre impunément. Si dans des temps malheureux le Gouvernement s'est prêté à une pareille licence, les Peres de famille honnêtes n'ont-ils pas lieu d'espérer que l'on ôtera ce refuge à la prostitution, ou du moins qu'il ne sera plus ouvertement protégé ?

108 Horace, dans l'*Art Poétique*, fait voir que dans l'origine les spectacles ont été des actes religieux chez les Romains. Les premiers Drame de nos ancêtres, connus sous le nom de *Mysteres*, étoient pareillement destinés à rappeler aux spectateurs. des idées religieuses ; les nôtres devraient nous ramener à la vertu, soit en nous remuant, soit en nous faisant rire.

109 *Vita Principis censura est. – nec tam imperio nobis opus est, quam exemple.* PLIN. Panegyric. *Præmia bonorum malorumque bonos ac males faciunt. Ibidem.*

110 Voyez les *Rêves d'un homme de bien.* page 10 & 85.

111 Tacite nous apprend (*Annal. liv. XIII. §. 53.*) que sous le regne de Neron L. Antistius Vetus, qui commandoit dans les Gaules, conçut le projet utile de réunir par un canal la Saone & la Moselle ; mais un ami lui conseilla de n'en rien faire, de peur de se rendre par-là suspect à l'Empereur.

Table des matières

1. Page de titre
2. AVERTISSEMENT.
3. CHAPITRE I. - De l'union de la Morale avec la Politique.
4. CHAPITRE II. - Idée sommaire des Loix fondamentales d'un bon Gouvernement.
5. CHAPITRE III. - Des Loix morales pour les Grands d'un Etat.
6. CHAPITRE IV. - Des Loix morales pour la Noblesse.
7. CHAPITRE V. - Des Loix morales pour les gens de guerre.
8. CHAPITRE VI. - Législation Morale relative à la Magistrature & aux gens de Loi.
9. CHAPITRE VII. - Des Loix morales relatives aux Ministres de la Religion.
10. CHAPITRE VIII. - Loix morales pour les Riches & les Pauvres.
11. CHAPITRE IX. - Des Loix morales relatives aux Savants, aux Sciences, aux Lettres & aux Arts.
12. CHAPITRE X. - De la Législation morale relative à l'Education.
13. CHAPITRE XI. - Des Loix morales relatives aux Mariages & à la vie domestique ou privée.
14. CHAPITRE XII. - De la Législation morale sur les crimes.
15. CHAPITRE XIII. - De la Législation morale contre les vices & les désordres de la Société.
16. CHAPITRE XIV. - Des moyens que le Gouvernement peut employer pour réformer les mœurs & pour exciter les hommes à la vertu.
17. ERRATA.
18. Notes
19. À propos de cette édition numérique